

Avant propos

En 2004, les élus du territoire ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale. Document d'aménagement et de planification établi par la loi SRU de décembre 2000, le SCoT est donc un document cadre de référence pour les 10 prochaines années. Il est le reflet d'une volonté politique inscrite dans son projet d'aménagement et de développement durable.

Son aspect réglementaire ne doit pas cacher la réalité de l'existence du Pays du Cambrésis, structure fédérant les intercommunalités du Cambrésis. En effet, sa mise en œuvre nécessite la conduite de nombreux projets et un accompagnement technique à la concrétisation des objectifs fixés dans ce document. Créée en 2003, la démarche de Pays s'appuie sur une réelle cohésion géographique, historique, culturelle du Cambrésis. Elle établit des partenariats privilégiés avec l'Etat, la Région et porte le programme européen LEADER qui aide les projets en milieu rural. Sa charte actée en 2004 vise l'équilibre et la solidarité entre le rural et l'urbain. Le projet de SCoT est donc le reflet de cette volonté collective.

Le SCoT doit également s'inscrire dans une démarche de développement durable. Pour cela, le territoire a pris les devants en s'inscrivant pleinement dans les orientations de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement en intégrant le Plan Climat du Pays du Cambrésis ainsi que son Schéma « Trame verte et bleue » territorial. En cela, le projet de territoire inscrit une vision d'avenir dans un document réglementaire.

Les différentes lois Grenelle, de modernisation de l'économie ou encore de modernisation agricole sont venues renforcer le poids réglementaire des SCoT. Le schéma de cohérence territoriale du Cambrésis a ainsi été adapté aux enjeux de ces différentes lois. Le contenu a été modifié pour les prendre en compte.

Enfin, le schéma de cohérence territoriale du Cambrésis s'inscrit dans les démarches engagées à l'échelle régionale autour d'une dynamique inscrite dans le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire mais aussi en lien avec les dynamiques voisines « Interscot » qui visent à mieux adapter et mieux mutualiser les évolutions du document qui doit être évolutif et s'adapter aux changements de la société.



© Guillaume Bonnel

Rappel réglementaire général

Article L.121-1 et L.122-1 CU

Les schémas de cohérence territoriale [...] déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° l'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de villes et le développement rural,
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels,
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable ;

2° la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la

qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable et un document d'orientations générales. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Sommaire général

Avant propos	3
Rappel réglementaire général	5

Partie 1-Rapport de présentation

Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et documents de planification	13
Diagnostic général.....	15
Etat initial de l'environnement.....	81
Justification des choix retenus pour établir le PADD et le DOG	107
Zones susceptibles d'être touchées de manière notable.....	115
Incidences du projet sur l'environnement et mesures compensatoires	117
Résumé non technique.....	125
Indicateurs de suivi et d'évaluation.....	127

Partie 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Maintenir et renforcer les grands équilibres du Cambrésis.....	141
Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie des habitants	147
Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements sur le Cambrésis	151
Réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble.....	157
Mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emplois	161

Partie 3-Document d'Orientations Générales

Maintenir et renforcer les grands équilibres du Cambrésis	171
Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie des habitants	183
Réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble	209
Mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emplois	220
Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements sur le Cambrésis	232
ANNEXE 1 / DESCRIPTIF DES ZNIEFF	238
GLOSSAIRE	247



PARTIE 1

RAPPORT DE

PRESENTATION

Article R.122-2 du code de l'urbanisme

Le rapport de présentation expose le diagnostic prévu à l'article L.122-1, décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L.122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération, analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma, analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R.214-18 à R.214-22 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées, présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation, comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée, précise, le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Article L.122-1-2 du code de l'urbanisme

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectif.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés à l'article L.122-1-12 et L.122-1-12-1, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Partie 1-Rapport de présentation

Avant propos	3	4.3. De la fermeture de la BA 103 au canal Seine Nord Europe, une nouvelle attractivité se dessine	43
Rappel réglementaire général	5	4.4. Une offre commerciale et de services polarisée	44
Article L.121-1 et L.122-1 CU	5	4.5. L'implantation des zones d'activités	47
Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et documents de planification.....	13	5. Les équipements et les services	50
Diagnostic général.....	15	5.1. Un niveau de services sanitaires à améliorer.....	50
1. Présentation du territoire et de la démarche de Pays	19	5.2. Une offre hôtelière en croissance.....	50
1.1. Un maillage urbain dans un territoire rural.....	20	5.3. Un potentiel touristique lié au patrimoine à valoriser	50
1.2. Le développement urbain au fil du temps	21	5.4. Des équipements sportifs et de loisirs de niveau local	51
2. Analyse et prévisions démographiques	22	5.5. Des équipements culturels de niveau local hormis le musée Matisse.....	51
2.1. Une population quasi stabilisée.....	22	6. Analyse de l'évolution de l'occupation des sols de 1970 à 2010.....	54
2.2. ...mais vieillissante.....	24	6.1. Une urbanisation progressive depuis 1970 pour une population en baisse.....	54
2.3. Un phénomène de décohabitation assez avancé.....	25	6.2. L'occupation des sols depuis 1990.....	55
2.4. Des migrations résidentielles tournées vers le Nord.....	26	6.3. Analyse foncière des documents d'urbanisme locaux : des zonages surdimensionnés.	56
3. Analyse et prévisions socio-économiques	30	7. L'habitat.....	58
3.1. Une mutation progressive du marché de l'emploi.....	30	7.1. Un rythme de constructions neuves en forte progression	58
3.2. Une augmentation du nombre d'actifs et des emplois qualifiés.....	31	7.2. Typologie des logements	58
3.3. Un taux de chômage élevé et relativement stable.....	32	7.3. Une vacance des logements en baisse mais qui reste élevée.....	60
3.4. Un contraste territorial marqué par les niveaux de formation	32	7.4. Une offre locative sociale faible.....	62
3.5. Une surmortalité préoccupante.....	34	7.5. Un parc locatif privé plutôt bien développé	64
3.6. Un niveau de pauvreté qui reste globalement dans la moyenne régionale.....	34	7.6. Un parc de logements existant important et diversifié, mais encore sous exploité et fragile	64
3.7. Un développement humain contrasté entre l'Est et l'Ouest du territoire.	34	7.7. Une accession massive dans le parc existant.....	65
4. Activités économiques	38	7.8. Les aires d'accueil des gens du voyage	65
4.1. L'agriculture, une activité toujours en mutation.....	38	8. Transport et déplacements.....	68
4.2. L'évolution des entreprises industrielles et tertiaires.....	40	8.1. Les déplacements quotidiens : domicile-travail.....	68
		8.2. Un réseau routier dense et des routes à grande circulation qui irriguent le territoire.....	72
		8.3. Un réseau ferré réduit à trois lignes	72

8.4.	Les voies navigables	72	5.	Risques et nuisances	98
8.5.	Une très forte dominance des déplacements routiers.....	74	5.1.	Les risques naturels liés à l'eau.....	98
8.6.	Un réseau de transport collectif interurbain encore très ancré sur la desserte scolaire.....	76	5.2.	Les risques naturels liés aux mouvements de terrain	98
8.7.	Un réseau urbain comparable à un réseau interurbain	76	5.3.	Les risques technologiques	101
8.8.	Des liaisons douces à mailler pour offrir une alternative aux parcours automobiles de proximité	78	5.4.	Les sites et sols pollués du territoire.....	101
Etat initial de l'environnement.....		81	5.5.	Les nuisances sonores.....	104
1.	Du relief au paysage	81	5.6.	Des déchets en constante augmentation	104
2.	Les milieux naturels remarquables.....	83	5.7.	Les pollutions lumineuses.....	105
2.1.	Les zones humides	83	Justification des choix retenus pour établir le PADD et le DOG		107
2.2.	Les boisements.....	83	Zones susceptibles d'être touchées de manière notable.....		115
2.3.	Les espèces animales et végétales à enjeu	83	Incidences du projet sur l'environnement et mesures compensatoires		117
2.4.	Les haies et les formations linéaires	84	Résumé non technique.....		125
2.5.	Cœurs de nature, espaces naturels relais et corridors écologiques au sein d'une trame verte et bleue.....	84	Indicateurs de suivi et d'évaluation.....		127
3.	L'eau et la gestion de la ressource	90			
3.1.	Une hydrogéologie homogène.....	90			
3.2.	Une utilisation quasi exclusive de la ressource en eau d'origine Souterraine.....	90			
3.3.	Des pollutions diverses qui impactent sur la qualité de l'eau destiné à la consommation humaine.....	91			
3.4.	Un réseau hydrographique marqué par l'Escaut.....	92			
3.5.	Des eaux de surfaces perturbées	93			
3.6.	La gestion des eaux usées et des eaux pluviales pour améliorer la qualité des eaux de surface	93			
3.7.	Un territoire composé de 3 SAGE.....	94			
4.	Air et énergies	96			
4.1.	Une qualité de l'air globalement bonne.....	96			
4.2.	Un habitat ancien énergivore.....	96			
4.3.	Les transports, l'industrie et l'agriculture	96			
4.4.	Des déchets et une production énergétique externalisés.....	97			
4.5.	Vers un territoire producteur d'énergie durable.....	97			

Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et documents de planification

Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Urbanisme, il incombe au SCOT d'être compatible avec certains documents ou normes supérieures. En l'occurrence, le SCOT du Cambrésis doit être compatible avec :

- ✓ Les Directives de protection et de mise en valeur des paysages
- ✓ Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois Picardie** en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement ; Notamment les dispositions 4, 9, 11, 18, 21, 25, 33, 34 et 42.
- ✓ Les objectifs de protection définis par les **Schémas d'Aménagement et des Gestion des Eaux de la Sensée, de l'Escaut et de la Sambre** ;
- ✓ la **charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois**

Le schéma de cohérence territoriale du Cambrésis prend en compte les grands programmes **d'équipement**

de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics ainsi que le **plan climat territorial** du Cambrésis.

Le SCOT n'est pas concerné par des programmes d'équipements de l'Etat hormis le projet de canal seine Nord sur la partie qui touche le territoire à l'extrême ouest de la commune d'Aubeneuil au Bac.

Le **schéma régional de cohérence écologique** sera pris en compte à partir de son approbation. Néanmoins, le schéma de cohérence territoriale du Cambrésis a inscrit dans son projet d'aménagement **les orientations du schéma trame verte et bleue territorial** établi en lien avec le schéma régional de trame verte et bleue (Directive régionale d'aménagement).

Enfin, le schéma de cohérence territoriale du Cambrésis prend en compte le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire** et ses déclinaisons (DRA, SRT, SRDE, SRF,...) du Nord Pas-de-Calais, les **Plans Départementaux** (déchets, habitat, routier,...) du Nord, et la **charte de Pays**.

Réciproquement, il incombe au SCOT du Cambrésis d'assurer au niveau des intercommunalités la

cohérence de l'ensemble des politiques d'urbanisme communales et des politiques sectorielles dans les domaines des déplacements, de l'habitat et de implantations commerciales. Il en résulte que les différents documents de planification ci-dessous devront être compatibles avec le SCOT du Pays :

- ✓ les **Programmes Locaux de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis**
- ✓ les **documents d'urbanisme locaux** (PLU, POS, cartes communales)
- ✓ **Certaines opérations foncières et d'aménagement définies dans l'article R.122-5 du Code de l'Urbanisme** et notamment les lotissements, les Zones d'aménagement concerté (ZAC), les Zones d'Aménagement Différé (ZAD) et les périmètre provisoires de ZAD, les réserves foncières publiques de plus de 5 ha d'un seul tenant

Le Schéma de Cohérence Territoriale doit...

Respecter :

- 1. Les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 :
 - ✓ Principe d'équilibre ;
 - ✓ Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale
 - ✓ Principe de respect de l'environnement
- 2. les projets d'intérêt général (PIG) et les opérations d'intérêt national (OIN)
- 3. le principe de précaution

Etre compatible avec :

- ✓ Le SDAGE du bassin Artois-Picardie
- ✓ Les SAGE de la Sensée, de la Sambre et de l'Escaut
- ✓ La charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- ✓ Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes en application de l'article L.147-1 CU (Plan d'exposition au bruit de la BA 103)

Prendre en compte :

- ✓ Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités Locales, des établissements et services publics
- ✓ Le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire
- ✓ La Charte du Pays du Cambrésis
- ✓ Les Directives Territoriales d'Aménagement et Développement Durable

Source : CERTU ; réalisation SM Pays du Cambrésis

Le SCoT impose ses orientations... (Principe de compatibilité)

Aux documents de planification sectorielle :

- ✓ Programme Local de l'Habitat
- ✓ Plan de Déplacements Urbains
- ✓ Schéma de Développement Commercial

Aux documents d'urbanisme :

- ✓ Plan Local d'Urbanisme
- ✓ Carte Communale
- ✓ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

A certaines opérations foncières et d'aménagements :

- ✓ ZAD
- ✓ ZAC
- ✓ Opérations : lotissements, remembrements réalisés par des Association Foncière Urbaine (AFU), constructions soumises au R122-5
- ✓ Constitution de réserves foncières de plus de 5 ha d'un seul tenant
- ✓ Autorisations d'urbanisme commercial

Source : CERTU ; réalisation SM Pays du Cambrésis

Diagnostic général

Le diagnostic : élément clé de compréhension du projet.

Le diagnostic est l'élément clé de la compréhension du territoire. Il constitue une référence continue au cours d'élaboration du SCoT, notamment pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que pour le Document d'Orientations Générales (DOG).

Ce diagnostic est établi au regard des prévisions économiques et démographiques, des besoins territoriaux en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services, pour les 10 ans à venir.

Celui-ci reprend ces différentes thématiques afin d'en extraire les enjeux existants et futurs. Il présente une analyse de la consommation d'espaces ces 10 dernières années. Ces éléments permettent de justifier les besoins d'espace de la prochaine décennie dans un souci de gestion économe de l'espace.

Présentation générale du territoire.

Le Cambrésis est un arrondissement du département du Nord. Il assure la limite Sud de la Région Nord Pas-de-Calais avec l'Aisne et la limite Ouest du Département avec le Pas-de-Calais et l'arrondissement d'Arras. Les arrondissements de Douai, de Valenciennes et d'Avesnes bordent les franges Nord et Est du Cambrésis.

Le périmètre du SCoT a été fixé par arrêté préfectoral le 30 juillet 2003. Il comprend 110 des 116 communes de l'arrondissement de Cambrai.

Quatre entités urbaines principales composent le périmètre :

- ✓ Cambrai avec 33 100 habitants
- ✓ Caudry avec 13 500 habitants
- ✓ Le Cateau-Cambrésis avec 7 500 habitants
- ✓ Solesmes avec 4 800 habitants.



Les échelles d'analyse du diagnostic

Afin de replacer le Cambrésis dans un contexte plus large, le diagnostic repositionne le territoire à l'échelle régionale. Il apporte également des éléments de comparaison avec les arrondissements voisins.

Au sein même du territoire, le diagnostic propose différentes échelles d'analyse. L'échelle d'analyse prioritaire est celle correspondant au périmètre du SCoT. Pour une analyse plus fine, certaines données sont

abordées à l'échelle communale. Cependant, certaines données d'analyse se font à l'échelle du bassin d'emploi du Cambrésis, notamment pour les taux de chômage et l'évolution des catégories d'emploi.

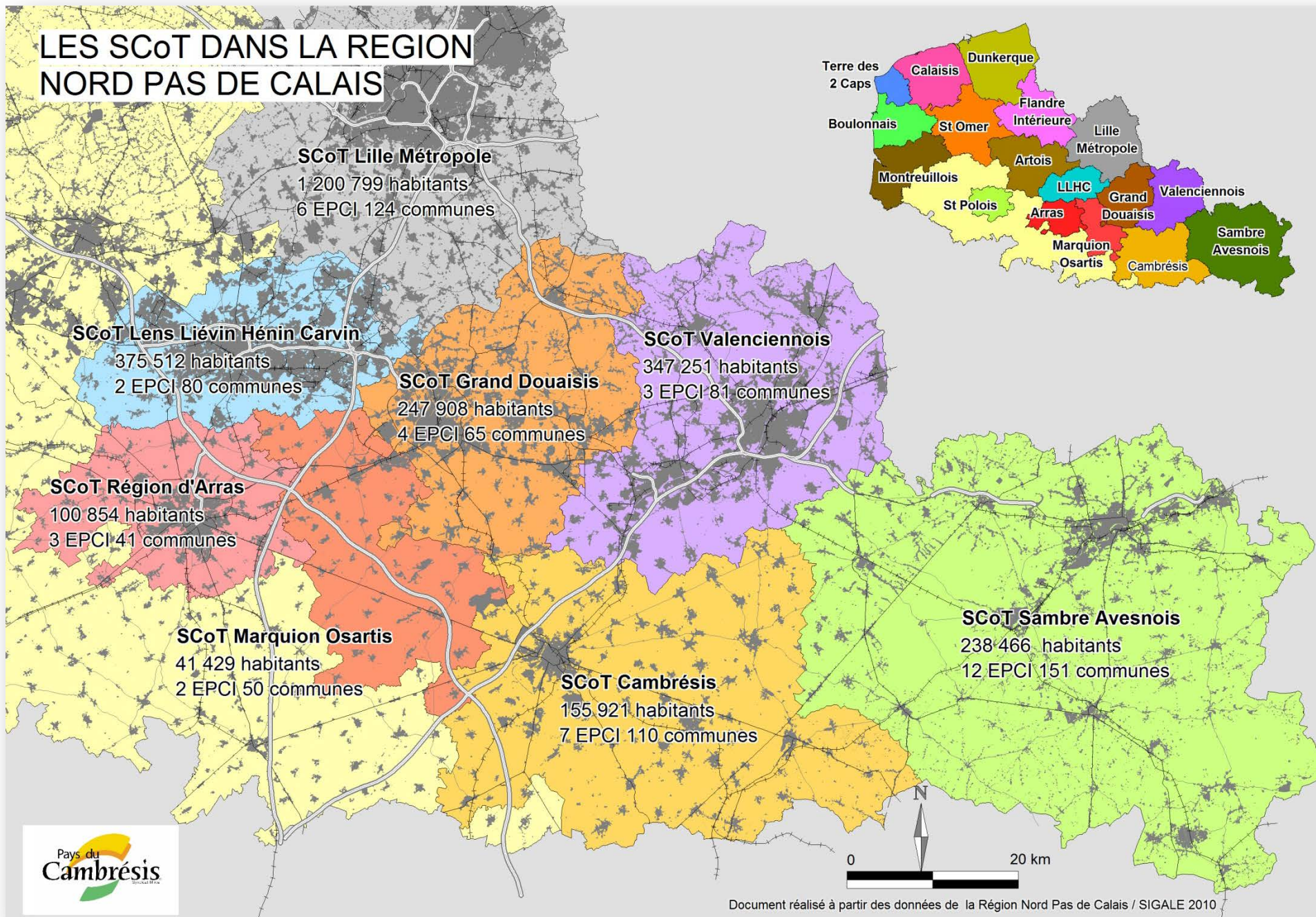
Un périmètre de « SCoT de Pays »

Le périmètre du SCoT compte 7 intercommunalités :

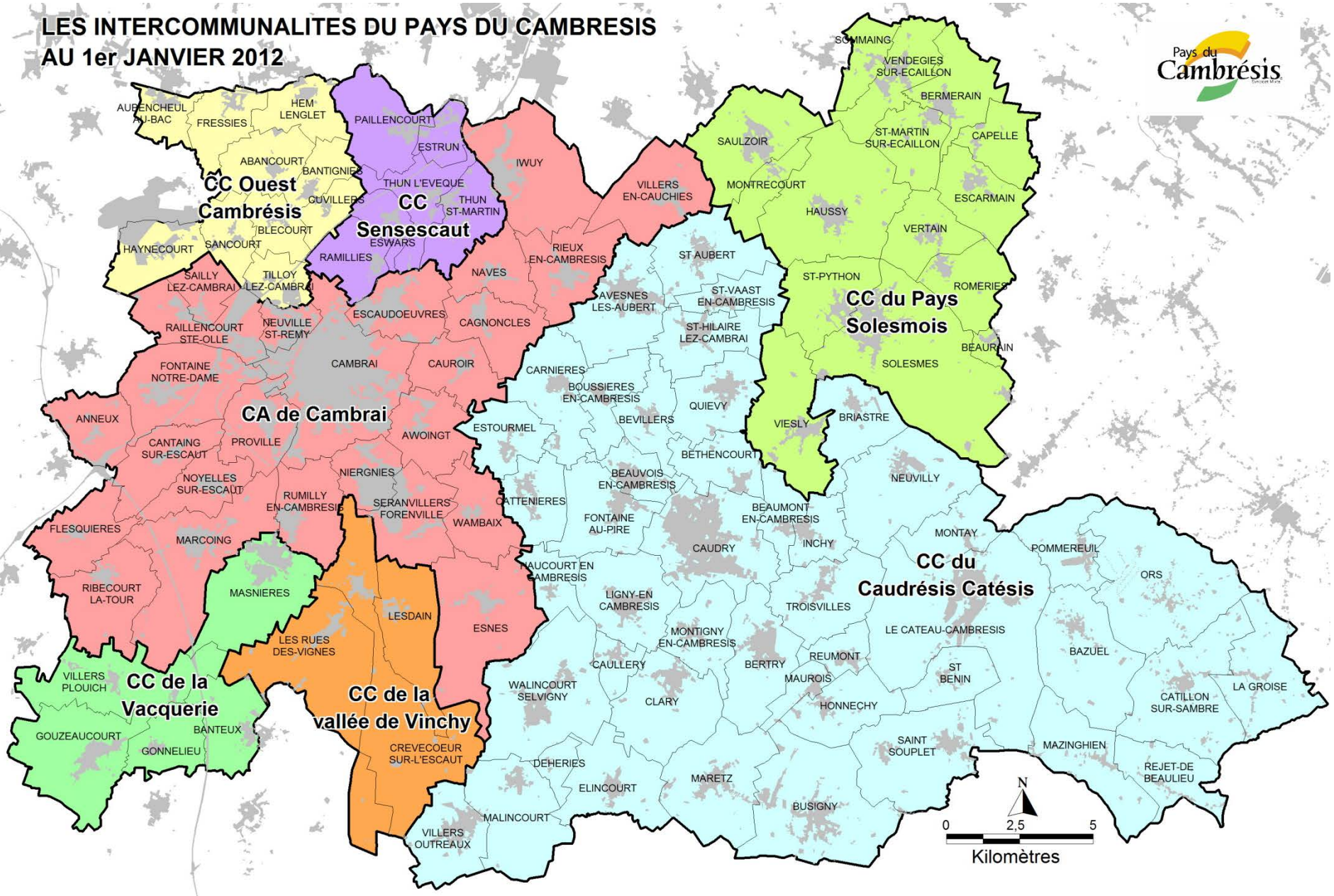
- ✓ la Communauté d'Agglomération de Cambrai,
- ✓ la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis,
- ✓ la Communauté de Communes Sensescaut,
- ✓ la Communauté de Communes de la Vacquerie,
- ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de Vinchy,
- ✓ la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis,
- ✓ la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Depuis plusieurs années le nombre d'intercommunalités tend à se réduire. En effet, des regroupements récents (notamment la fusion entre la CC du Caudrésis et la CC du Pays de Matisse) et la disparition des communes isolées en 2010. (6 en 2008) ont été constatés. La fusion du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays a facilité le regroupement communal et intercommunal en clarifiant l'organisation décisionnelle.

Aujourd'hui le périmètre du SCoT correspond donc au territoire du Pays. Le SCoT concerne donc 110 communes sur les 116 communes de l'arrondissement soit 155 669 habitants. La densité de population est de 172hab. /km². Cela situe le Pays très largement en dessous de la moyenne régionale (324 hab. /km²) et légèrement au dessus de la moyenne nationale (113 hab/km²).



LES INTERCOMMUNALITES DU PAYS DU CAMBRESIS AU 1er JANVIER 2012



1. Présentation du territoire et de la démarche de Pays.

Historique de la démarche

Le Pays du Cambrésis est le fruit d'une prise de conscience politique de l'intérêt de travailler ensemble sur un projet global à l'échelle du territoire.

En 2002, il reflète une réelle cohésion géographique, historique, sociale, culturelle et économique existante, à l'échelle du bassin de vie. Il va permettre de positionner le Cambrésis (territoire rural) face aux territoires urbains voisins structurés en communautés d'agglomération. En outre, le Pays permet une contractualisation avec l'Etat et la Région pour le financement de projets (Contrat Plan Etat Région).

En 2003, le Pays valide sa charte intitulée « L'équilibre et la solidarité entre le rural et l'urbain : une ambition pour un territoire en progrès ». C'est la même année que le Syndicat Mixte du SCoT va être créé et le périmètre élargi du SCoT est déterminé.

En 2004, le Pays signe son premier contrat avec l'Etat et la Région. Le SCoT prend forme avec l'installation du comité syndical.

En 2007, les deux structures portent une dynamique commune : établir le projet de territoire 2007-2013 appelé « Cambrésis 2013 ».

En 2008, la décision du regroupement des deux structures est prise. En début d'année le comité de pilotage du Pays délibère sur le principe du « regroupement ». En fin d'année le comité syndical du SCoT délibère sur la modification des statuts. Il prend la compétence « Pays » et crée le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis. La nouvelle structure issue du regroupement est reconnue par arrêté préfectoral le 17 avril 2009.

Un Syndicat mixte de Pays.

Le projet de SCoT est donc aujourd'hui porté par le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis. Il s'agit d'un établissement public ayant reçu délégation de compétence des intercommunalités adhérentes pour réaliser le schéma de cohérence territoriale et porter la démarche de Pays.

C'est une structure d'ingénierie formée d'une équipe pluridisciplinaire en charge notamment du Plan Climat, du schéma Trame verte et Bleue ou encore du programme européen LEADER sur le Cambrésis. Il apporte un soutien aux collectivités dans la réalisation de certaines de leurs actions.



Une gouvernance élargie

Le comité syndical est l'instance de décision du syndicat mixte. Il se réunit environ 4 fois par an. Il est composé de 120 membres élus représentant les communes et les EPCI membres du syndicat mixte. Il a pour mission de délibérer sur les projets, de voter le budget notamment.

Le bureau du syndicat mixte du Pays du Cambrésis est composé de 21 membres qui coordonnent les actions et les projets, dont :

- ✓ *Un président, M. François-Xavier VILLAIN*, Député -Maire de Cambrai, et Président de la Communauté d'agglomération de Cambrai
- ✓ *Un 1er vice-président, M. Serge SIMEON*, Vice-président de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis, et Maire du Cateau-Cambrésis, en charge de la commission Développement Economique
- ✓ *Un 2ème vice-président, M. Jean-Michel COUTURIER*, 1^{er} adjoint au maire de Beauvoisin-Cambrésis, en charge de la commission Habitat
- ✓ *Un 3ème vice-président, M. Yves COUPE*, Conseiller Régional et 1^{er} adjoint de la mairie de Cambrai, en charge de la commission Transport,
- ✓ *Un 4ème vice-président, M. Michel WALLERAND*, Président de la Communauté de Communes du Solesmois et Maire de Vendegies-sur-Ecaillon en charge de la commission Environnement et Cadre de vie,
- ✓ *Un 5ème vice-président, M. Serge FOVEZ*, Vice-président la Communauté d'Agglomération de Cambrai et Maire de Fontaine-Notre-Dame, en charge de la commission PLU.

1.1. Un maillage urbain dans un territoire rural

Le Cambrésis est un territoire rural composé essentiellement d'espaces agricoles (70%). Néanmoins, il est intéressant de noter qu'il présente un nombre important d'unités urbaines¹, 12 au total :

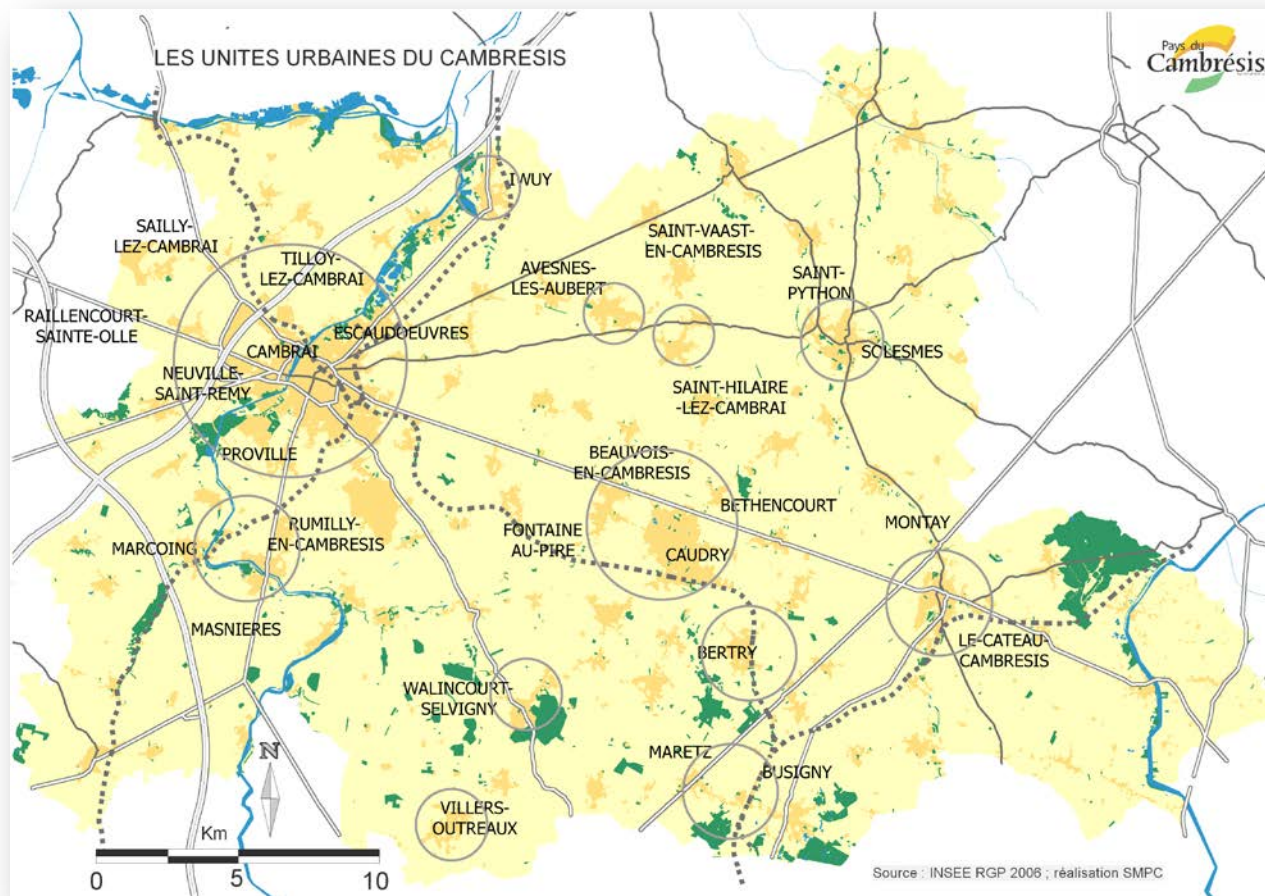
- ✓ Cambrai
- ✓ Marcoing-Masnières-Rumilly
- ✓ Villers-Outréaux
- ✓ Iwuy
- ✓ Walincourt-Selvigny
- ✓ Avesnes-les-Aubert
- ✓ Saint-Hilaire-lez-Cambrai
- ✓ Solesmes-Saint-Python
- ✓ Caudry
- ✓ Bertry
- ✓ Le Cateau-Cambrésis
- ✓ Busigny-Maretz

Au sein de ces 12 unités urbaines, il y a également deux aires urbaines² : celle de Cambrai avec 57 343 habitants et celle de Caudry avec 14 574 habitants en 2007 selon l'INSEE. Le territoire présente un maillage urbain dense.

¹ Une unité urbaine selon l'INSEE est un ensemble de communes présentant une continuité du tissu bâti de moins de 200 mètres entre deux constructions et comptant au moins 2 000 habitants.

² Une aire urbaine selon l'INSEE est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

A noter la différence entre l'ouest du territoire concentré autour de Cambrai et l'est où les unités urbaines sont plus dispersées et donc de tailles plus modestes.



1.2. Le développement urbain au fil du temps

Historiquement le développement urbain du territoire du SCoT s'est fait autour de deux villes principales qui assurent son attractivité: Cambrai et Le Cateau-Cambrésis.

Dès le Moyen-âge, la ville de Cambrai se développe et concentre tous les pouvoirs. Après avoir densifié son centre, la ville rayonne alors sur un réseau de villages en formant une « spirale » autour de la ville centre. Après plusieurs phases de fortifications repoussant toujours les limites de la ville, Cambrai profite du démantèlement de ses fortifications dès 1891, pour investir le fond de vallée.

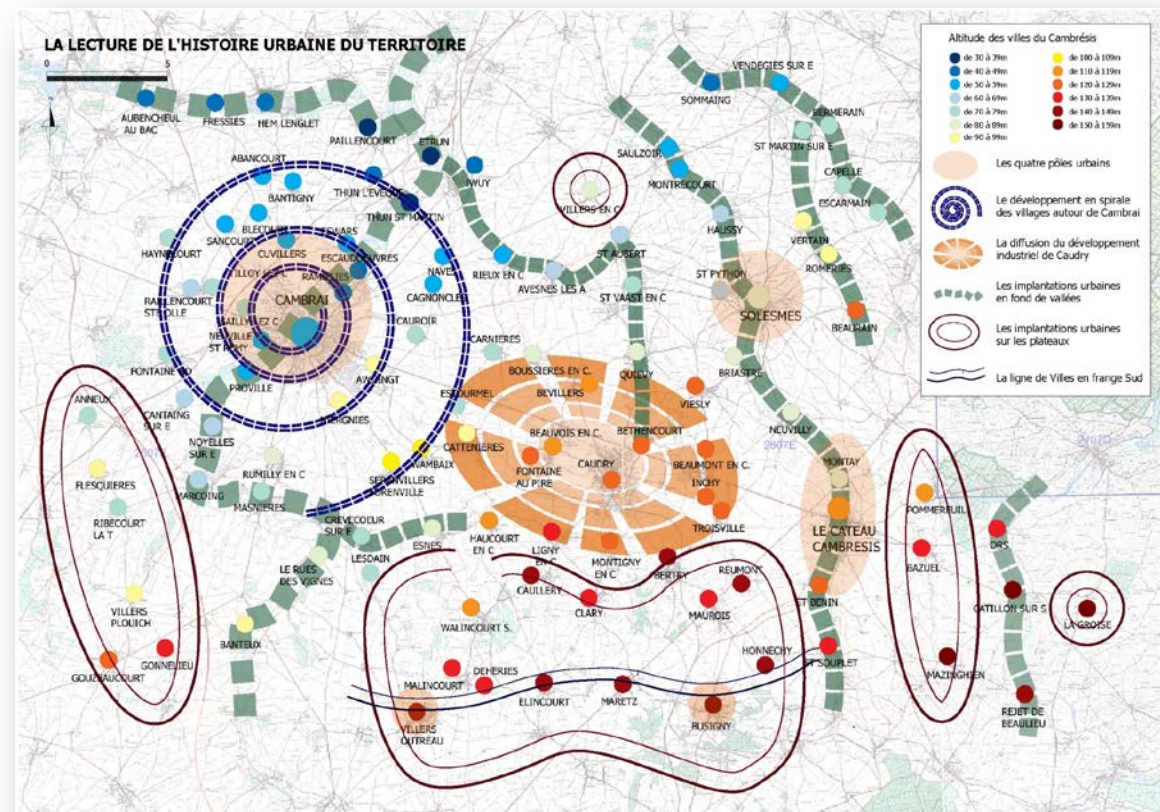
La ville du Cateau-Cambrésis connaît au XIXème siècle un essor agricole puis industriel important. Aujourd'hui son développement urbain reste faible.

A partir des années 1840-1850, les villes de Solesmes et de Caudry vont également bénéficier, dans une moindre mesure, du développement du textile. La croissance urbaine générée par le développement industriel s'organise à l'époque entre la route reliant Cambrai au Cateau, et la gare implantée plus au Sud. Pourtant ce développement urbain reste limité, au profit d'une véritable diffusion dans tous les villages du secteur.

Autour de ces villes marchandes et industrielles, de véritables « réseaux de villages » se sont organisés essentiellement en fond de vallées. Tous très concentrés, ils semblent répartis géométriquement, à équidistance les uns des autres. Ils dessinent à une échelle locale, un développement en étoile se reliant aux villages voisins par un réseau dense de voies de tous types. Cette

densité relative est largement compensée par la taille résolument modeste des communes :

- ✓ 92% des communes comptent moins de 3000 habitants,
- ✓ 86% des communes comptent moins de 2000 habitants,
- ✓ 68% des communes comptent moins de 1000 habitants.



2. Analyse et prévisions démographiques

Depuis 30-40 ans, le Cambrésis connaît une perte importante de population (-8% soit 15 495 depuis les 1968). Néanmoins, le territoire a presque atteint une stabilisation entre 1999 et 2006 (-0,23%). Pour autant, il faut prendre en compte le fait que le Cambrésis vieillit plus vite que la moyenne régionale. Il est d'ailleurs l'arrondissement le plus âgé du Nord en 2006 même s'il reste au dessus de la moyenne nationale. En cela l'enjeu de garder et d'attirer des populations jeunes apparaît comme primordial pour les années à venir.

2.1. Une population quasi stabilisée...

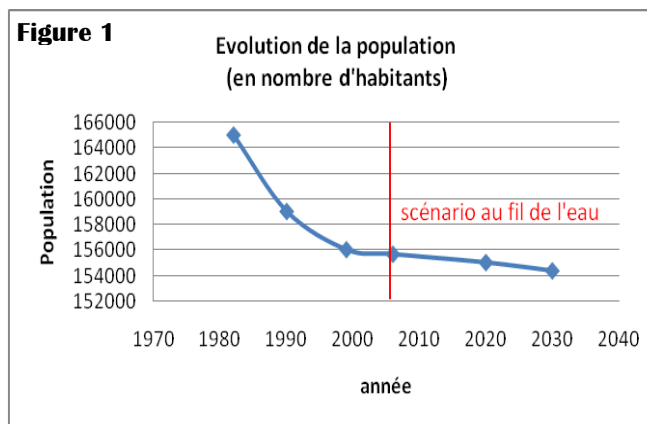
La population du Cambrésis compte 155 669 habitants en 2006 contre 156 026 en 1999. La baisse de population connaît un rythme de - 0,23% entre les deux derniers recensements, ce taux est plus faible que les rythmes des recensements précédents (-1,88% entre 1990 et 1999 ; -3,63% entre 1982 et 1990). La projection au fil de l'eau met en évidence une lente décroissance de la population.³

L'évolution de la population entre 1999 et 2006 montre une perte de population importante sur l'aire urbaine de Cambrai en faveur de sa périphérie (-1579 hab.), notamment pour les communes situées au Nord⁴.

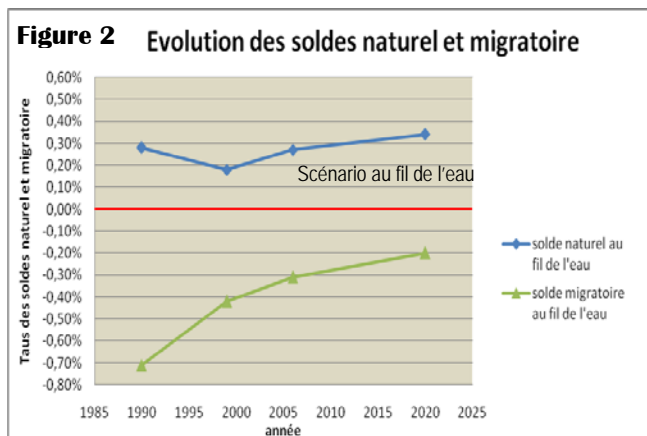
La plupart des unités urbaines subissent ce même phénomène de perte de population en faveur des communes alentours. A l'inverse, seules, l'aire urbaine de Caudry et l'unité urbaine d'Avesnes-les-Aubert connaissent une hausse notable de sa population.

³ Cf. figure 1

⁴ Cf. carte n°4 page suivante



Source : INSEE RGP 1999,2006 ; réalisation SM Pays du Cambrésis



Source : INSEE RGP 1999,2006 ; réalisation SM Pays du Cambrésis

Globalement, les communes rurales connaissent une hausse de leur population (+2,05% entre 1999 et 2006). Cette hausse est plus marquée sur le Nord Ouest de Cambrai (+4,75%), sur le Sud de Caudry ou sur certaines communes du Solesmois. Un phénomène important de périurbanisation est donc constaté.

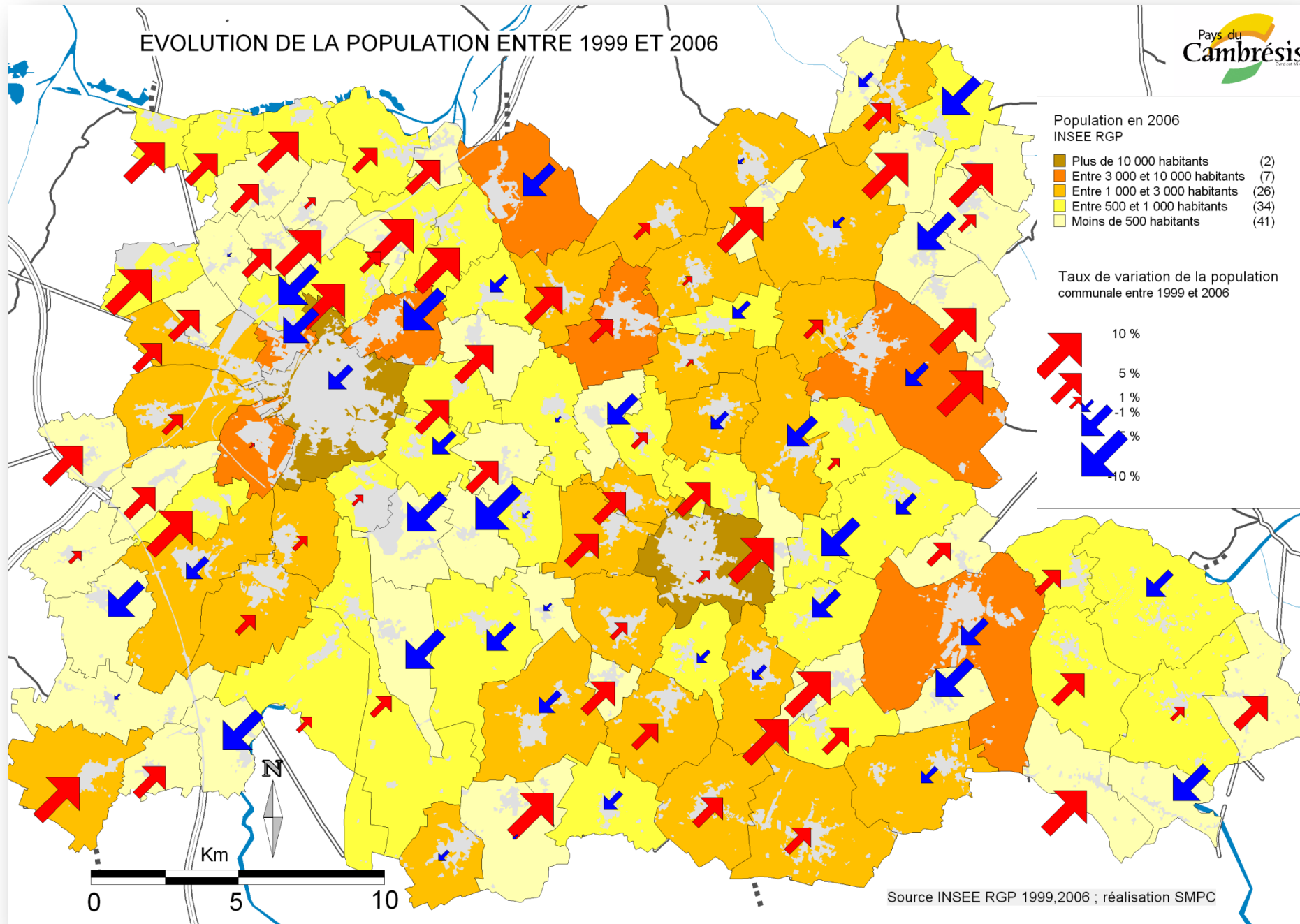
Cette baisse de population résulte de la conjonction de deux phénomènes induisant un taux de variation négatif : le solde naturel et le solde migratoire.

Le solde naturel est positif (+2974 habitants entre 1999 et 2006), il y a plus de naissances que de décès sur le territoire du Pays. La variation entre les deux recensements est également positive : 0,27%. En 2006, le solde naturel est reparti à la hausse.

Le taux de migration n'a pas cessé de diminuer depuis le recensement 1990 mais il reste néanmoins négatif (-3341 habitants entre 1999 et 2006). La variation entre 1999 et 2006 est de - 0,31%. Il y a donc une fuite des populations vers d'autres territoires.⁵

La projection au fil de l'eau permet de voir que ces taux vont continuer à augmenter, jusqu'à se stabiliser. Enfin, à la vue de ces deux indicateurs, il apparaît primordial de mener une politique d'attractivité du territoire, afin d'attirer de nouveaux ménages et de limiter la fuite des populations.

⁵ Cf. figure 2



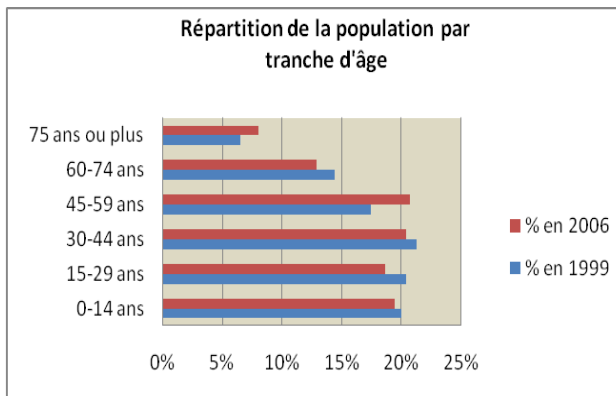
2.2. ...mais vieillissante.

L'observation de la pyramide des âges permet d'identifier qu'entre les deux recensements la part des jeunes de 0 à 14 ans et de 15 à 29 ans diminue respectivement de -2,86% et de -8,98%. Il en est de même pour les 30-40 ans (-4,33%).

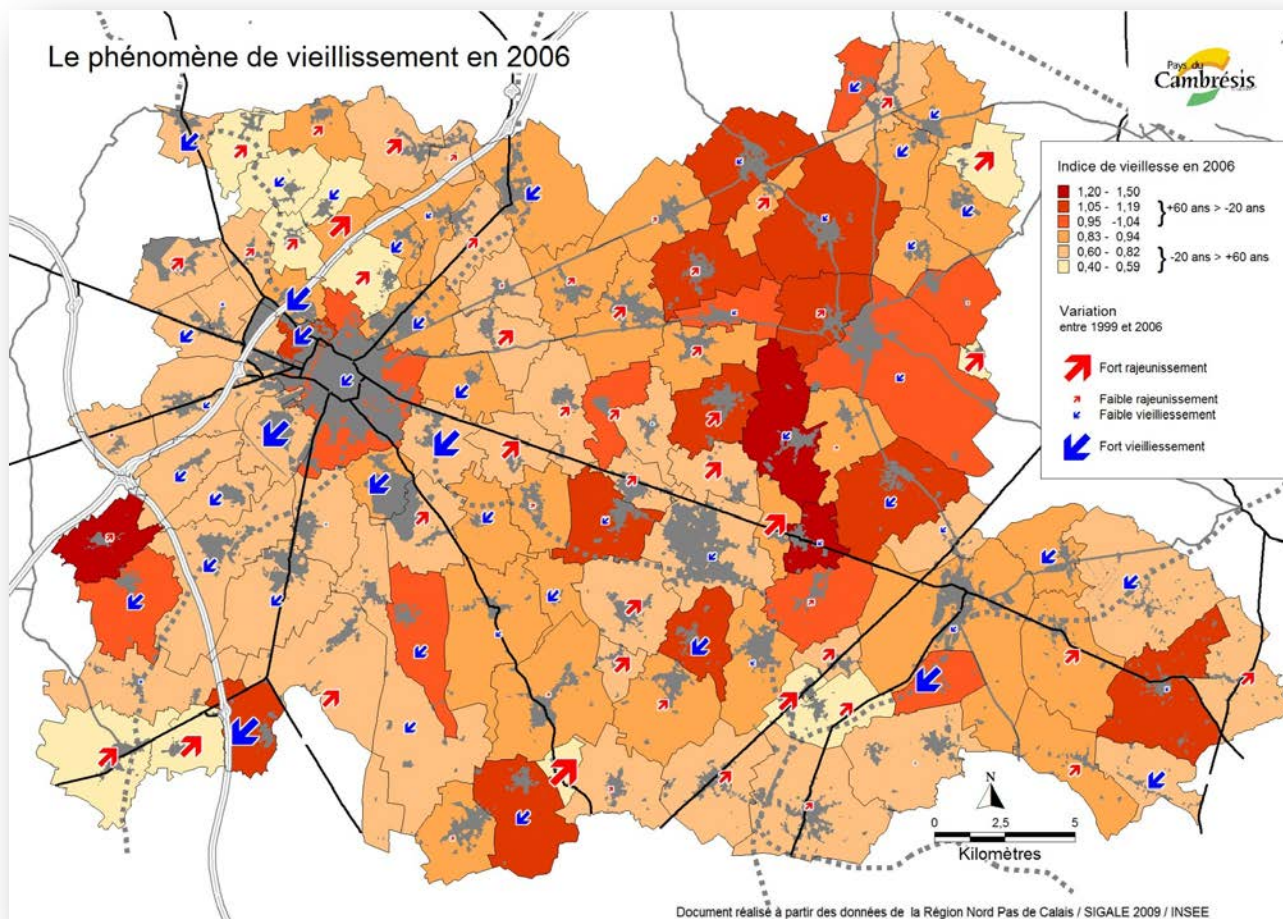
De plus, la part des populations âgées de 45 à 59 ans et celle des 75 ans ou plus augmente fortement. En effet, une augmentation de 18,11% et de 22,85% de ces deux tranches d'âge est constatée⁶.

Cela indique un vieillissement de la population mais également une perte d'attractivité du territoire pour les jeunes ménages. Ce phénomène n'est pas propre au Cambrésis, néanmoins, c'est un élément important dans la compréhension de l'évolution de la population pour les années à venir.

Sur le Cambrésis, les communes ayant un indice de vieillissement important (supérieur à 1,05) sont principalement situées dans le Solesmois. Par contre la dynamique de vieillissement se fait surtout ressentir autour de l'unité urbaine de Cambrai. Généralement les communes qui ont perdu des habitants entre les deux derniers recensements, sont également ceux qui vieillissent plus rapidement.



Source : INSEE RGP 1990, 1999, 2006 ; réalisation SM Pays du Cambrésis



⁶ INSEE RGP 2006

2.3. Un phénomène de décohabitation assez avancé.

Depuis le début des années 1970, le **nombre de personnes par logement diminue**. Ce phénomène dit de « décohabitation » (ou de desserrement) n'est pas propre au Cambrésis, et correspond à une évolution assez profonde des modes de vie (divorces, vieillissement, ...).

Avec 2,46 personnes par logement, le Cambrésis se situe légèrement en dessous de la moyenne régionale (2,5 personnes par logement). Au sein de l'arrondissement, le **phénomène de décohabitation est plus prononcé dans les communes urbaines**.

Dans le Cambrésis, 28% des ménages sont désormais composés d'une personne contre 26% en 1999. Ce **nombre des ménages d'une personne a progressé** de 17,7% entre 1990 et 1999 et de 14,7% entre 1999 et 2006. De plus, les cellules monoparentales se banalisent et augmentent également de près de 9,35% entre 1999 et 2006.

Ces phénomènes induisent une conséquence directe, avec l'augmentation du nombre des ménages et donc l'émergence de nouveaux besoins en offre et en typologie de logement.



*« 2.46 personnes
par ménage
en moyenne
en 2006
dans le Cambrésis
contre 2.5 dans la
Région Nord Pas de
Calais »*

Source INSEE

2.4. Des migrations résidentielles tournées vers le Nord.

La carte des flux migratoires⁷ montre les échanges de population entre 1999 et 2006. Ces migrations résidentielles indiquent deux phénomènes distincts :

D'une part les migrations internes au territoire montrent un **déséquilibre entre l'Ouest et l'Est du Pays**, et un **déséquilibre entre les pôles et leurs périphéries**. En effet, la carte nous indique un solde migratoire positif sur toute la partie Ouest du Territoire (à l'exception de l'agglomération de Cambrai) tandis que sur le territoire du Caudrésis-Catésis et du Solesmois observe un solde migratoire négatif.

De plus, les pôles urbains de Cambrai et de Caudry perdent leur population en faveur de leur périphérie : Cambrai perd 1700 habitants et Caudry 152 habitants ; alors que l'ouest du Cambrésis gagne 1086 habitants et le Caudrésis 154 habitants. Cela montre un phénomène de périurbanisation autour de des aires urbaines principales.

Figure 2 : Total des échanges migratoires entre le Cambrésis et les territoires voisins.

	Départ du Cambrésis	Arrivée vers le Cambrésis
Arras	454	351
Avesnois	804	848
Douai	701	1149
Lille	1811	1312
Marquion / Bertincourt	98	502
Picardie	487	510
Saint-Quentin	666	491
Thiérache	258	249
Valenciennes	1574	2447
Autres destinations	5795	3514
TOTAL	12648	11373

Source : INSEE, RGP 2006 ; réalisation SM Pays du Cambrésis

D'autre part, si globalement le territoire continue de perdre plus de population qu'il n'en attire, les migrations externes se font particulièrement vers le Nord du territoire, notamment vers le Valenciennois, la métropole lilloise, le Douaisis et dans une moindre mesure vers Marquion et vers Arras. Les échanges de population sont mêmes en faveur du Cambrésis pour certaines destinations. A titre d'exemple, 2 500 valenciennois sont venus habiter sur le Cambrésis contre 1 500 Cambrésiens vers le Valenciennois entre 2000 et 2006.

Cependant le taux de migration résidentielle externe au territoire est négatif (perte de population) vers l'Arrageois, la métropole lilloise, le Saint-Quentinois et la Thiérache dans une moindre mesure.

⁷ Cf. carte n°5

Enjeux démographiques

Les tendances au fil de l'eau permettent de comprendre que la relative **stabilisation de la population est liée au solde naturel positif**

Cependant, l'autre élément essentiel de l'évolution d'une population, le solde migratoire, est négatif, même s'il est en constante amélioration. Celui-ci dépend de deux facteurs que sont l'attractivité du territoire et les possibilités effectives d'offre en logement. Ces deux facteurs constituent deux enjeux fondamentaux du SCoT. En effet, les orientations choisies auront un impact sur l'image du territoire et une influence sur le solde migratoire ce qui modifiera l'évolution de la population totale. En fonction des orientations retenues, le SCoT pourra ainsi formuler une hypothèse de croissance réaliste de la population.

Outre ces variations quantitatives, la structure de la population se modifie : **la part des personnes âgées augmente ainsi que le nombre de ménage**. Les projections du SCoT au fil de l'eau montrent que le nombre de ménage augmenterait du fait de la tendance à la réduction de la taille des ménages (familles monoparentales et personnes âgées). Cela exige par conséquent la construction d'un grand nombre de résidences principales. De plus, ces constructions devront correspondre aux nouveaux besoins des ménages en termes de typologie. Enfin, cette augmentation du nombre de logement devra être réglementée de manière à freiner l'étalement urbain.

Finalement les enjeux démographiques du Pays du Cambrésis peuvent se résumer en 3 axes :

- ✓ *Répondre aux besoins liés au vieillissement de la population*
- ✓ *Rendre le Cambrésis plus attractif aux jeunes ménages avec une politique du logement adaptée aux diverses situations ;*
- ✓ *Renforcer l'attractivité des villes pôles afin de limiter le phénomène de périurbanisation.*

3. Analyse et prévisions socio-économiques

3.1. Une mutation progressive du marché de l'emploi

Une baisse du nombre d'emplois salariés dans l'industrie

En 2007, selon la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (enjeux de l'industrie NPDC 2009), **l'industrie reste encore l'un des premiers employeurs** du Cambrésis avec une part de 28,3% des effectifs salariés. **L'évolution de l'emploi de 2000 à 2007 a été négative**, à contre-courant de la région : - 2,1% contre + 4,5%. Ce résultat global s'explique par des pertes dans l'industrie : - 2 100 postes de travail, pour 2/3 dans l'industrie textile non compensées par les créations dans la construction (+ 621) et le tertiaire (+ 580).

Malgré les mutations engagées, **les traditions agricoles et textiles dominent encore l'image du Cambrésis**. En effet, l'activité textile représente 25% des effectifs de l'industrie notamment dans les secteurs de la broderie (+ de 80% de la production française) et de la dentelle (50% de la production française).



Effectif et poids des secteurs d'activité.

Nomenclature d'activité en 36 postes	Effectif 2007	Evolution des effectifs de 2000 à 2007		Spécificité	Poids du secteur sur le territoire
		En valeur	En %		
B0 Industries agricoles et alimentaires	1 156	175	13,10%	109,9	3,30%
C1 Habillement, cuir	180	-110	-37,90%	111,7	0,50%
C2 Édition, imprimerie, reproduction	288	-77	-25,20%	64,3	0,70%
C3 Pharmacie, parfumerie et entretien	788	28	3,70%	262,1	2,30%
C4 Industries des équipements du foyer	475	207	30,40%	151	1,40%
D0 Industrie automobile	213	60	39,20%	40	0,60%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0	-11	-100%	0	0,00%
F2 Industries des équipements mécaniques	1230	-195	-13,70%	144,9	3,60%
E3 Industries des équipements électriques et électronique	88	-45	-33,80%	20,8	30,00%
F1 Industries des produits minéraux	674	-228	-25,30%	214,3	2,00%
F2 Industrie textile	2458	-1330	-55,10%	1664,2	7,10%
F3 Industries du bois et du papier	413	35	9,30%	138,4	1,20%
F4 Chimie, caoutchouc, plastiques	1076	397	58,50%	167,5	3,10%
F5 Métallurgie, transformation des métaux	709	-106	-13%	85,9	2,10%
F6 Industrie des composants électriques et électroniques	22	-51	-69,90%	6,1	10,00%
H0 Construction	3647	621	20,50%	120,5	10,60%
K0 Transports	1676	118	7,60%	90,2	4,90%
N2 Conseils et assistance	1215	152	14,30%	40,3	3,50%
N3 Services opérationnels	2799	-754	-21,20%	77,2	8,10%
ZZ Autres activités	15475	1127	7,90%	95,8	44,80%
TOTAL	34522	-751	-2,10%		100,00%

Source : ASSEDIC au 31/12/2007

Une tertiarisation progressive du territoire

Plus de 50% des emplois du Cambrésis appartiennent au domaine des commerces et des services marchands, des transports, de la santé et des administrations publiques. Néanmoins ce taux reste inférieur à la moyenne régionale de 70%.

Selon l'INSEE (RGP 2006), le territoire représente 4,1% de l'emploi total régional avec une forte proportion des non-salariés (10%). D'après les sources DRIRE, la zone d'emploi du Cambrésis compte **35 874 emplois salariés en 2007** contre 36 013 en 2005 (36 770 en 2000). Après une période de hausse constante jusqu'en 2003, **le nombre d'emplois est en baisse de 2,4% par rapport à 2000**. Indépendamment de ces fluctuations, l'industrie perd des emplois (-17,8%), l'agriculture également (-2%) au profit des autres secteurs comme la construction (+23,9%) et le tertiaire (+2,8%).

Activités	Effectifs 2000	Effectifs 2007	Evolution en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 611	1 586	-2%
Industrie	11 808	9 710	-18%
Energie	107	52	-51,40%
Construction	2 943	3 647	23,90%
Tertiaire	20 301	20 879	2,80%
dont services aux entreprises	4 617	4 028	-12,80%
TOTAL	36 770	35 874	-2,40%

Source : ASSEDIC & MSA 2007

3.2. Une augmentation du nombre d'actifs et des emplois qualifiés.

Selon le recensement général de population de l'INSEE en 2006, le **nombre d'actifs occupés⁸ a augmenté de 6,9% entre 1999 et 2006⁹**. Parallèlement le nombre d'inactifs¹⁰ connaît une baisse importante de -8,13%. Seule la part des retraités augmente de 3,55%.

Les emplois du territoire sont de plus en plus qualifiés. En effet, l'augmentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures est de 18,10%, celle des professions intermédiaires de 16,96% et 9,78% pour les employés. A l'inverse, les effectifs des agriculteurs/ exploitants, des artisans/ commerçants/ chefs d'entreprises et des ouvriers diminuent respectivement de -22,06%, -18,17% et -3,76%. Cependant, le Cambrésis connaît une **surreprésentation des ouvriers qui représentent 36% des actifs** de plus de 15 ans.¹¹

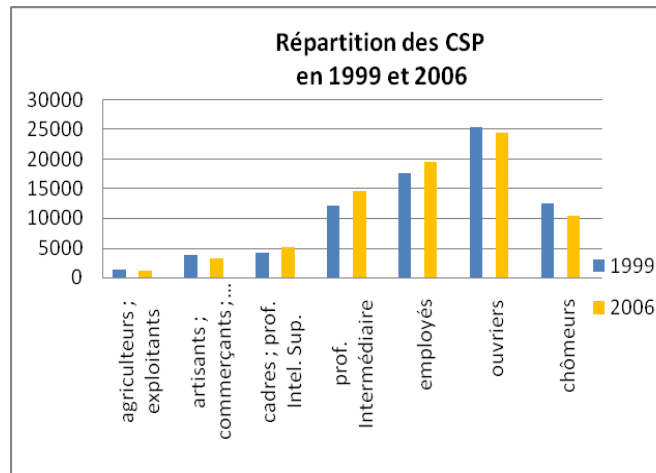
Enfin, le territoire présente un **déficit entre sa population active et sa population active travaillant sur son territoire de -8,3%**, ce qui signifie qu'un certain nombre d'actifs doivent se déplacer vers d'autres territoires pour travailler.

⁸ Actif occupé selon INSEE : regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi

⁹ Cf. tableau page suivante

¹⁰ L'INSEE définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 14 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler,...

¹¹ Source : Base SIGALE – Région-Nord Pas de Calais



Source : INSEE RGP 1999,2006 ; réalisation SM Pays du Cambrésis

En effet, selon la DRIRE (2009), **un tiers des résidents ayant un emploi quittent quotidiennement le territoire du Cambrésis** (6ème rang sur 15) en revanche les migrations entrantes sont réduites. Moins de 2 emplois locaux sur 10 sont occupés par des non résidents (10ème rang sur 15). La principale destination de travail est la zone d'emploi de Valenciennes (10%) et 7% quittent la région. Les entrées proviennent du Valenciennois (4%) et d'autres régions (4%).

Figure 3 : Variation des CSP entre 1999 et 2006

	1999	2006	var 99-06	
Nombre d'actifs (= actifs occupés + chômeurs)	67084	69069	2,87%	
Nombre d'actifs occupés	54503	58541	6,90%	
Nombre d'inactifs	32770	30307	élèves;étudiants ; stagiaires non rémunéré	-22,20%
			pré-retraités et retraités	3,55%
			autres inactifs	-4,66%
agriculteurs ; exploitants	1328	1088	-22,06%	
artisans ; commerçants ; chefs d'entreprise	3870	3275	-18,17%	
cadres ; prof. Intel. Sup.	4221	5154	18,10%	
prof. Intermédiaire	12097	14567	16,96%	
employés	17634	19546	9,78%	
ouvriers	25417	24497	-3,76%	

Source : INSEE RGP 2006 ; réalisation SMPC

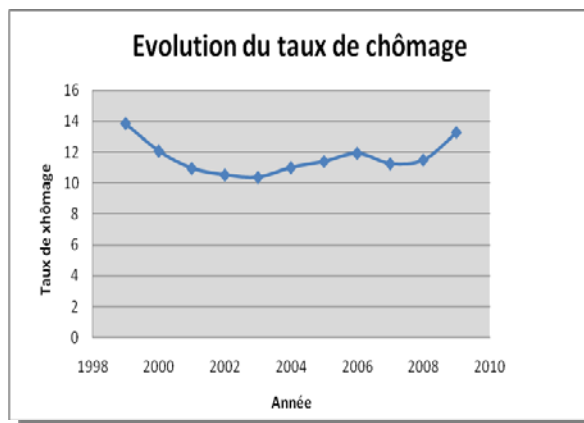
3.3. Un taux de chômage élevé et relativement stable

Le taux de chômage est le 7ème de la région Nord Pas de Calais et 15ème plus haut taux national. Il s'établit au 4ème trimestre 2009 à 13,9 % ce qui correspond à 9 048 demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi sont, un peu plus fréquemment qu'en région, des femmes et des seniors. **Le risque de chômage de longue durée est un peu plus prononcé qu'en région.** En 2008, la dégradation du marché du travail a plus touché les hommes et les jeunes de moins de 26 ans.

La faible visibilité des acteurs économiques entraîne un **recul des offres d'emploi** déposées à Pôle emploi au plan régional. Le Cambrésis ne fait pas exception : la baisse par rapport à l'année 2007 est plus prononcée qu'en région, - 13,3% contre - 7,5 %. Toutes les offres d'emploi sont concernées quelle que soit la durée mais plus particulièrement les contrats à durée déterminée longs et l'intérim.

Le taux de chômage actuel est quasiment égal à celui de 1999. Pourtant celui-ci avait diminué entre 2000 et 2005. Cependant **depuis 2008 le taux augmente de manière progressive.** La variation entre 2008 et 2009 est marquée par **une hausse importante de + 2,3 points, soit 1 036 personnes.**



Source : Insee avril 2010 - Séries de 1999-T1 à 2009-T4



Source : SM Pays de Cambrésis – Lycée HOE de Caudry

3.4. Un contraste territorial marqué par les niveaux de formation

Le niveau de formation marque une disparité territoriale entre les villes, notamment pour le Sud Est du Pays. En effet, le **Sud Est du territoire est marqué par une présence forte de sans diplômés** et donc un faible taux de diplômés.¹²

Pour l'année scolaire 2003-2004, la formation dans le Cambrésis concerne 4 454 personnes, tous types de formations confondus. **Les scolaires représentent moins de la moitié de l'effectif total en formation avec 48,6%.** L'apprentissage reste particulièrement faible avec moins de 100 personnes (2%).

Concernant **l'enseignement supérieur, les effectifs sont en baisse de près de 10% entre les années universitaires 2003-2004 et 2004-2005.** Avec 1 659 étudiants pour l'année 2005-2006, **la part des universitaires ne représente plus que 0,6% de l'effectif régional,** alors que la population du Cambrésis représente plus de 4,3% de la population régionale. Le Cambrésis ne compte que **deux sites d'enseignement supérieur, un pôle universitaire majeur à Cambrai et un pôle de techniciens supérieurs basé au Cateau-Cambrésis.**

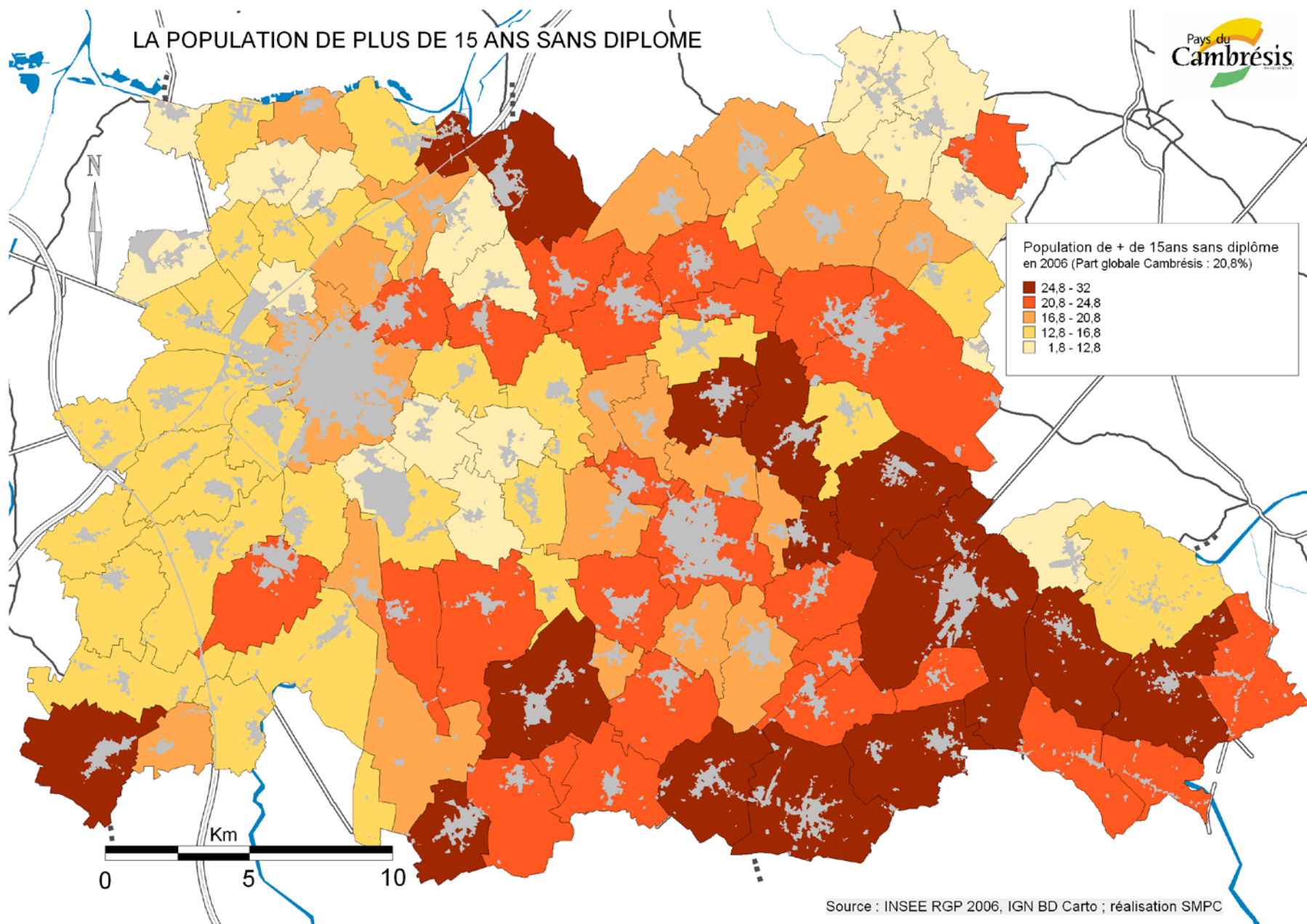
A savoir...

- ✓ 20,8% de la population du Pays du Cambrésis n'a pas de diplôme
- ✓ 18,3% pour la région Nord-Pas-de-Calais

¹² Cf. carte n°7



LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS SANS DIPLOME



3.5. Une surmortalité préoccupante.

En termes de santé, le territoire est marqué par une **mortalité élevée** par rapport à la région et à la France¹³. En effet, entre 2004 et 2007, 6 352 décès ont été comptabilisés (toutes causes confondues et pour les deux sexes), cela classe le **Pays du Cambrésis en dernière position de l'ensemble des Pays (368^{ème} /368)**. L'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) est de 134,5 c'est-à-dire qu'il décrit une mortalité supérieure de 30 % à celle de la France métropolitaine. Ce phénomène se retrouve également chez les moins de 65 ans.

L'arrondissement est, comme la région, particulièrement **marqué par la mortalité alcoolique, les mortalités par cancer et par pathologies cardiovasculaires**. Il connaît le **plus fort taux de suicide du département**. Les professionnels rapportent parallèlement une forte expression du mal-être surtout chez les jeunes et le public précaire.

Par ailleurs, une faible densité médicale est constatée pour l'ensemble du territoire. En effet, le nombre de médecins et de praticiens est insuffisant pour la population et cela d'autant plus pour les médecins spécialistes. Le phénomène est aggravé par une **offre de soin en spécialistes concentrée essentiellement sur Cambrai**. Environ 8% des mortalités prématurées auraient pu être évitées par des actions sur les facteurs de risques individuels. Cependant, selon les professionnels, le **comportement des habitants vis-à-vis du système de santé se caractérise plutôt par un faible recours aux soins ou un recours tardif**.

¹³ Les données proviennent de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Nord-Pas-de-Calais.

3.6. Un niveau de pauvreté qui reste globalement dans la moyenne régionale

Concernant la pauvreté de la population du Territoire, 5,8% des moins de 65 ans reçoivent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), 1,4% prétendent à l'Allocation Parent Isolé (API) et 3,4% perçoivent l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). **Ces taux sont en dessous des moyennes régionales hormis pour l'AAH** avec respectivement 7,1%, 1,8% et 2,9%.

La part des ménages fiscaux imposable dans la Cambrésis est inférieure à la moyenne régionale avec 50,6% (52,5% pour la région) et la part de population âgée de moins de 65 ans dite à « bas revenus » est de 19,1% (20,4% en région). Pour les populations de moins de 16 ans cette part est encore plus importante avec 28,4% (28,9% en région).

3.7. Un développement humain contrasté entre l'Est et l'Ouest du territoire.

L'indice de développement humain (IDH-4)¹⁴ établit à l'échelle régionale est de 0,509. Cet indice prend en compte trois indicateurs relatifs au développement de l'Homme :

- ✓ la santé,
- ✓ l'éducation
- ✓ et le niveau de vie.

¹⁴ Cf. Note D2PE n°29, Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord Pas-de-Calais, nov.2009

La carte de l'IDH-4 du Cambrésis (cf. carte n°6) montre une **disparité territoriale importante entre l'Ouest et l'Est du Pays**. En effet, l'IDH-4 est inférieur à 0,501 à l'Est, à l'exception de la frange Nord en direction de Valenciennes. A l'inverse à l'Ouest les communes ont un IDH-4 élevé (> à 0,501).

Cependant, globalement le Pays du Cambrésis se révèle être un territoire où le **développement humain est proche de la moyenne régionale** (IDH-4 du Pays = 0,501). L'IDH-4 est considéré comme un enjeu important à redynamiser quand il est inférieur à 0,3 or toutes les communes sont supérieures à ce taux.

De plus, **62 communes** sur 110 se situent à un **niveau égal ou supérieur de la moyenne régionale (0,509)**. Finalement cela se traduit par un accès aux soins, un niveau de revenu et un niveau d'éducation plus faible à l'Est qu'à l'Ouest du territoire.

Aide à la compréhension :

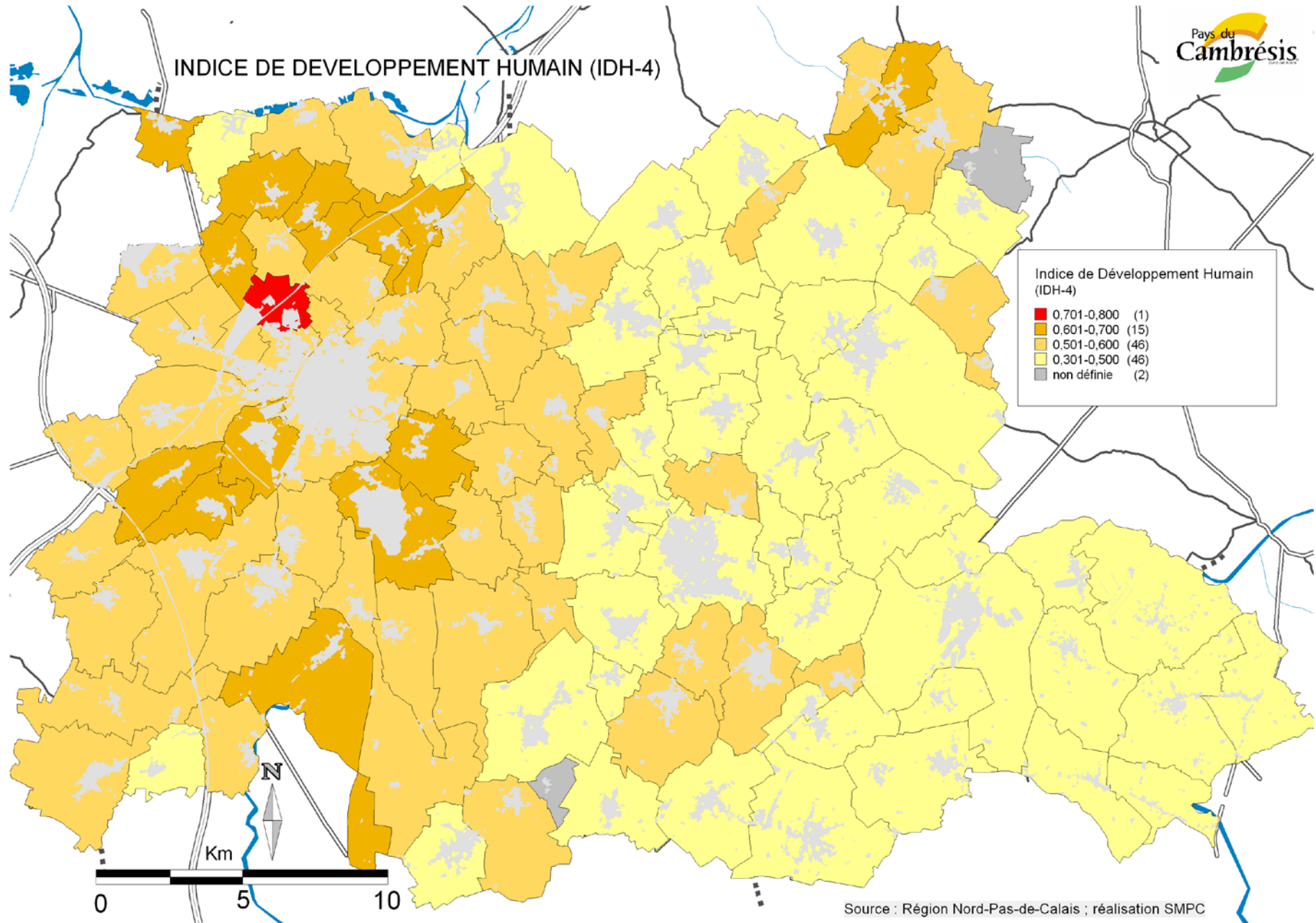
L'indice de développement humain (IDH) est compris entre 0 et 1 : quand le taux est égal à 0 alors le développement humain du territoire est dit « exécrable », à l'inverse quand il est égal à 1 alors le développement humain est considéré comme « excellent ».

Echelle de l'indice :

0 - 0,300 : IDH très faible
 0,301-0,500 : IDH faible
 0,501-0,600 : IDH moyen
 0,601-0,700 : IDH moyen
 0,701-0,800 : IDH élevé
 0,801-1 : IDH très élevé



INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH-4)



Enjeux socio-économiques

L'analyse socio-économique met en évidence les forces et faiblesses du territoire aussi bien au niveau de l'emploi que du développement humain.

L'analyse montre une spécialisation historique industrielle du territoire, et globalement une faible tertiarisation des emplois. Cependant ceci s'atténue de plus en plus au fil du temps. En outre, il est également observé une baisse significative du nombre d'emplois corrélée à une hausse du nombre d'actifs ainsi que du nombre d'actifs travaillant sur un des territoires voisins. Ce phénomène est caractéristique des territoires qui se « péri-urbanisent », c'est-à-dire, où les populations ont tendance à venir habiter mais n'y travaillent pas forcément. Ce phénomène pervers, augmente les déplacements, a un faible impact sur le taux de chômage, encourage les développements urbains périphériques (commerciaux, équipements...), et donc la perte de vitalité des cœurs de villes et villages, et peut être facteur de fragilisation du lien social entre habitants initiaux et nouveaux habitants. Ce modèle est peu compatible avec un modèle de développement durable pour un territoire à dominance rurale.

Les enjeux sociaux du territoire sont importants. L'indice de développement humain et le taux de mortalité du territoire sont des indicateurs de cette santé sociale territoriale. Elle est marquée par une forte disparité territoriale entre l'Est et l'Ouest du Pays. Il s'agit donc d'un enjeu majeur de rééquilibrage.

Quatre axes peuvent résumer ces enjeux socio-économiques :

- ✓ *Accompagner la mutation économique en cours pour augmenter le nombre d'emplois, notamment qualifiés*
- ✓ *Renforcer le niveau de formation, notamment à l'Est dans le domaine de la formation continue*
- ✓ *Améliorer le recours aux soins de santé, avec une offre plus spatialisée et plus spécialisée*
- ✓ *Améliorer la mobilité des habitants pour un accès au soin, à la formation et à l'emploi facilité*

4. Activités économiques

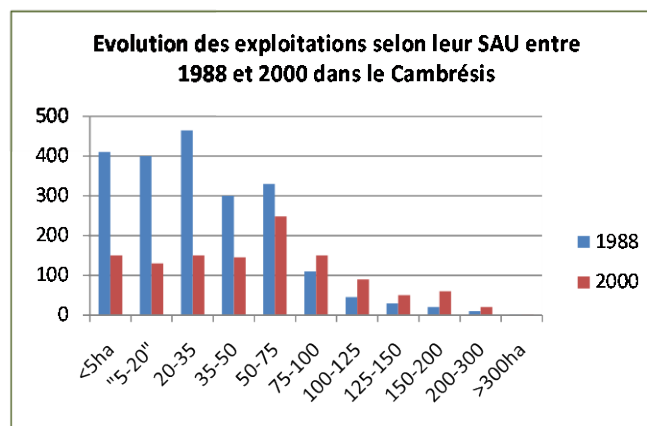
4.1. L'agriculture, une activité toujours en mutation.

Des exploitations toujours moins nombreuses et toujours plus grandes

En 1951, l'agronome René Dumont, natif de Cambrai écrivait¹⁵ : « Venant du Cambrésis (où règnent en maîtresses incontestées la betterave et la sucrerie, accompagnées du blé, puis au second plan, de l'avoine et de la luzerne), vous dépassez Le Cateau et remontez de l'autre côté de la vallée de la Selle, par la route de Landrecies : en quelques centaines de mètres, le paysage change totalement. Aux champs ouverts succèdent les petites haies soigneusement tondues, clôturant désormais le décor quasi exclusif de la Thiérache bocagère ». Rédigé, il y a de cela plus de 50 ans, le paysage agricole du Cambrésis a globalement peu évolué. Néanmoins cette vision globale cache la mutation importante de l'agriculture depuis cette époque.

Aux derniers recensements agricoles (RGA 1988 et 2000) les UTA¹⁶ sont passées de 3 567 à 2 001, ce qui représente une diminution de 44%. Les recensements INSEE de 1990 et 1999 indiquent pour leur part une baisse de 31% des emplois agricoles. **La part de l'agriculture est passée de 9% à 6,3% des emplois de la zone d'emploi du Cambrésis entre 1990 et 1999.** Cette baisse de l'emploi agricole n'est pas spécifique au Cambrésis. Toutefois au regard du dernier recensement

INSEE cette décroissance tend à se stabiliser. En effet, l'emploi agricole, représente en 2006, 5,2% des emplois.



Cette diminution de l'emploi agricole est étroitement liée à l'évolution du nombre d'exploitations agricoles qui a baissé de 43,8% entre 1988 et 2000.

Bien que le mouvement de concentration des exploitations soit ancien dans le Cambrésis, il s'est accéléré. Les exploitations de plus de 80 ha représentaient 4,7% en 1979, 8,4% en 1988 et 28,2% des exploitations cambrésiennes en 2000. **L'arrondissement compte aujourd'hui le plus grand nombre de grandes et très grandes exploitations de la Région.**

Enfin, le profil des exploitants a également changé. La part des chefs d'exploitations de plus de 55 ans a été divisée par 2 entre 1988 et 2000, ceci au profit des 40-55 ans. Néanmoins, ce rajeunissement constaté lors du dernier recensement agricole ne bénéficie pas au moins

de 40 ans qui en nombre absolu ont diminué de 38,2%. Quant aux jeunes agriculteurs, ils n'étaient qu'une cinquantaine en 2000.

Le mouvement de concentration ne bénéficiait pas aux jeunes en 2000 et à l'aube du prochain recensement agricole 2010, les statistiques départementales les plus récentes (2007) renforcent ce constat. En effet, les moins de 40 ans ne représentent plus que 25% des chefs d'exploitation tandis que les 50-59 ans représentent 36% des chefs d'exploitations.

L'installation et la reprise d'exploitations par de nouveaux jeunes agriculteurs restent problématiques sur le Cambrésis et cette situation s'est même aggravée durant la décennie.

Une agriculture en perpétuelle évolution qui modifie le paysage

Malgré de profondes évolutions, **l'agriculture façonne encore 80% du territoire.** Deux grandes « ambiances agricoles » caractérisent ce paysage, plus ouvert à l'Ouest et au Centre du territoire avec les grandes cultures et plus bocagère à l'Est en continuité de l'Avesnois.

La richesse des sols a toujours permis d'adapter la production agricole aux fluctuations du contexte économique. Le territoire privilégie de plus en plus la culture, avec 84% de terres labourables, contre 15% de surfaces toujours en herbe.

Deux facteurs paraissent prépondérants dans l'évolution récente de ces paysages agricoles :

- ✓ **la régression des prairies** en relation avec la diminution des cheptels bovins et l'intensification de l'élevage ; la surface toujours en herbe a diminué de 23% dans l'arrondissement entre

¹⁵ "Voyages en France d'un agronome" (extrait rapporté dans: Nord Patrimoine Editions: Cambrésis 1900 - 2002, son industrie et son commerce, Maurice Leclercq, juillet 2002)

¹⁶ Unité de Travail Annuel: Equivaut à la quantité de travail d'une personne à plein temps.

1988 et 2000¹⁷. Cette diminution est maximale là où la part de surface toujours en herbe était déjà assez faible, accentuant encore les contrastes Est-Ouest ;

- ✓ **les remembrements successifs** : Toutes les communes du Cambrésis (sauf Caudry, Ors, La Groise, Maurois et Mazinghien) ont fait l'objet d'au moins un remembrement parcellaire. Dans les cantons de Marcoing et de Cambrai Ouest, les parcelles ont généralement été remembrées 2 voire 3 fois (Cantaing, Anneux). En 2004, des remembrements étaient encore en cours à Cambrai et dans les communes voisines. Enfin, les grands projets du territoire (plateforme multimodale, canal Seine-Nord, contournements routiers...), débouchant sur une réduction non négligeable des surfaces agricoles, engendrent également des remembrements.



Une diversité agricole recoupant avec la diversité géographique

Au-delà de l'opposition Ouest (grandes cultures) et Est (herbages) avec, entre deux, une zone intermédiaire, il est distingué 4 groupes de cantons :

- ✓ un canton orienté vers l'élevage : Le Cateau-Cambrésis qui présente un nombre très élevé de bovins (148 pour 100ha) et un très fort pourcentage de surface toujours en herbe (39%),
- ✓ un canton plus mixte, celui de Solesmes mais où l'élevage et les herbages sont encore présents,
- ✓ un groupe où les labours sont majoritaires mais qui est encore marqué par l'élevage et l'herbage correspondant au centre du Cambrésis,
- ✓ les cantons consacrés quasi exclusivement aux labours : les cantons de Marcoing, Cambrai, et Cambrai Ouest.

Une faible articulation avec l'industrie agroalimentaire

Le Cambrésis est marqué par l'empreinte de l'agriculture industrielle et des grandes exploitations. Pourtant l'articulation de cette agriculture avec les industries agricoles et alimentaires reste assez faible. L'arrondissement dispose de peu d'industries de transformation de ses produits, si ce n'est la sucrerie d'Escaudoevres pour les betteraves, l'usine Sodial-Candia d'Awoingt pour les produits laitiers, l'usine de production d'aliments du bétail Prévital, l'abattoir du Cateau-Cambrésis et la charcuterie industrielle Euro-boyaux à Caudry.

Il existe aujourd'hui un réel besoin et une réelle attente des producteurs de développer la filière agroalimentaire. Cependant, le pôle d'excellence régional agroalimentaire situé entre Cambrai et Arras devrait

pallier cela en permettant la mise en synergie des différents acteurs.

Vers une agriculture raisonnée

Si le territoire a connu un mouvement fort d'intensification de son système agricole entre les recensements agricoles de 1998 et 2000, aujourd'hui, il existe une véritable volonté de nombreux exploitants d'aller dans le sens d'une agriculture raisonnée. Cela se traduit par la mise en œuvre de démarche qualité visant à valoriser les métiers et les produits, une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles, et un début de diversification des exploitations.

L'IGP « Volailles de la Champagne » présent sur les 110 communes et l'AOC « Maroilles » présents sur les communes de Bazuel, Rejet de Beaulieu, Catillon sur Sambre, Ors, Pommereuil et La Groise participent à cette recherche de qualité et de valorisation de l'identité agricole du territoire.

En 2009, sur le Cambrésis, 7 exploitations agricoles sont certifiées en Agriculture Biologique. Elles représentent 0,2 % de la SAU, taux bien inférieur à celui de la région Nord – Pas-de-Calais (1%) et de la France (2,24 %). Ce taux est très éloigné des objectifs nationaux fixés pour 2012, à 6% de la SAU totale en production biologique et 20 % en 2020. Ces fermes pratiquant l'agriculture biologique ne sont pas concentrées sur un même secteur : elles sont situées sur les communes de Cambrai, Rieux-en-Cambrésis, plus au Nord dans les communes de Sommaing et Bermerain, au Sud-est du Pays sur la commune de Rejet de Beaulieu et à l'Ouest du Pays sur la commune de Flesquières.

¹⁷ Source : Profil environnemental - BCEOM

4.2. L'évolution des entreprises industrielles et tertiaires du territoire est marquée par...

...une concentration des grandes entreprises dans les pôles urbains.

Au XIX^{ème} siècle, le développement économique du territoire était lié aux activités du textile, de la métallurgie et de la céramique, qui aujourd'hui ont en partie disparu. Cependant, le Cambrésis a connu un rebond économique. Une réelle dynamique de développement a permis de nombreuses implantations industrielles de PME/PMI et de grands groupes, ainsi que des extensions de sites existants.

Le réseau de PME aujourd'hui est dense. Il faut également noter un nombre important de TPE (- de 10 salariés) au sein du territoire qui rassemble 8 500 emplois.¹⁸ **Ces entreprises se concentrent principalement dans les pôles urbains du territoire** et leur périphérie. La commune de Cambrai en rassemble plus de 1000, suivis des communes de Caudry, du Cateau-Cambrésis et Solesmes avec 350 TPE. **Toutes les communes possèdent au moins une entreprise.**

Le Cambrésis se distingue donc par le poids relatif des établissements appartenant à des entreprises de taille artisanale. Ces établissements se caractérisent par un enracinement local important. Malgré ce tissu dense de PME, quelques grands groupes sont implantés sur le territoire et emploient plus de 100 salariés.¹⁹ Elles représentent 5 935 emplois et se situent

essentiellement dans les unités urbaines principales : sur l'agglomération de Cambrai, sur le pôle de Caudry-Bertry, sur les communes de Masnières, de Gouzeaucourt, des Rues des Vignes, du Cateau et de Solesmes.

Il est également à noter l'importance de l'association des Papillons Blancs qui regroupe aujourd'hui 17 établissements et services dans le Cambrésis.

Les principaux employeurs privés du Cambrésis

Etablissement	Ville	Effectif	Activité
Sicos et Cie	Caudry	602	Fabrication de produits cosmétiques
Verreries de Masnières	Masnieres	474	Fabrication de verre creux (flaconnage)
Trémois	Le Cateau-Cambrésis	299	Fabrication de tapis pour l'automobile
Grupo Antolin Cambrai (ex.Tanis)	Raillencourt	290	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques pour l'automobile
CMD Cie Engrenages Réducteurs	Cambrai	282	Fabrication d'organes mécaniques de transmission
Soc Application Silicones	Le Cateau-Cambrésis	279	Fabrication de supports de cuisson anti-adhérents pour boulangeries, industrie agroalimentaire
Candia (Cedilac)	Awoingt	239	Transformation et conditionnement du lait
3M France	Tilloy-lez-Cambrai	196	Fabrication de colles et adhésifs, microbilles de verre, bandes de marquage au sol
Teinturerie Blanchisserie	Fontaine-Notre-Dame	193	Nouvelles T.B.N
Cardon SAS	Cambrai	171	Fabrication de linge de maison et d'ameublement
Royal Canin	Les Rues-des-Vignes	166	Fabrication d'alimentation du bétail
SAS Clotures Saniez	Solesmes	144	Fabrication et vente de clotures et serrureries
SAS Laboratoire PROD HYODALL	Bertry	108	Fabrication et vente de produits d'hygiène et d'entretien

Source : URSSAF 2008 et DREAL 2009 ; réalisation SM Pays du Cambrésis

...une diversité des branches d'activité

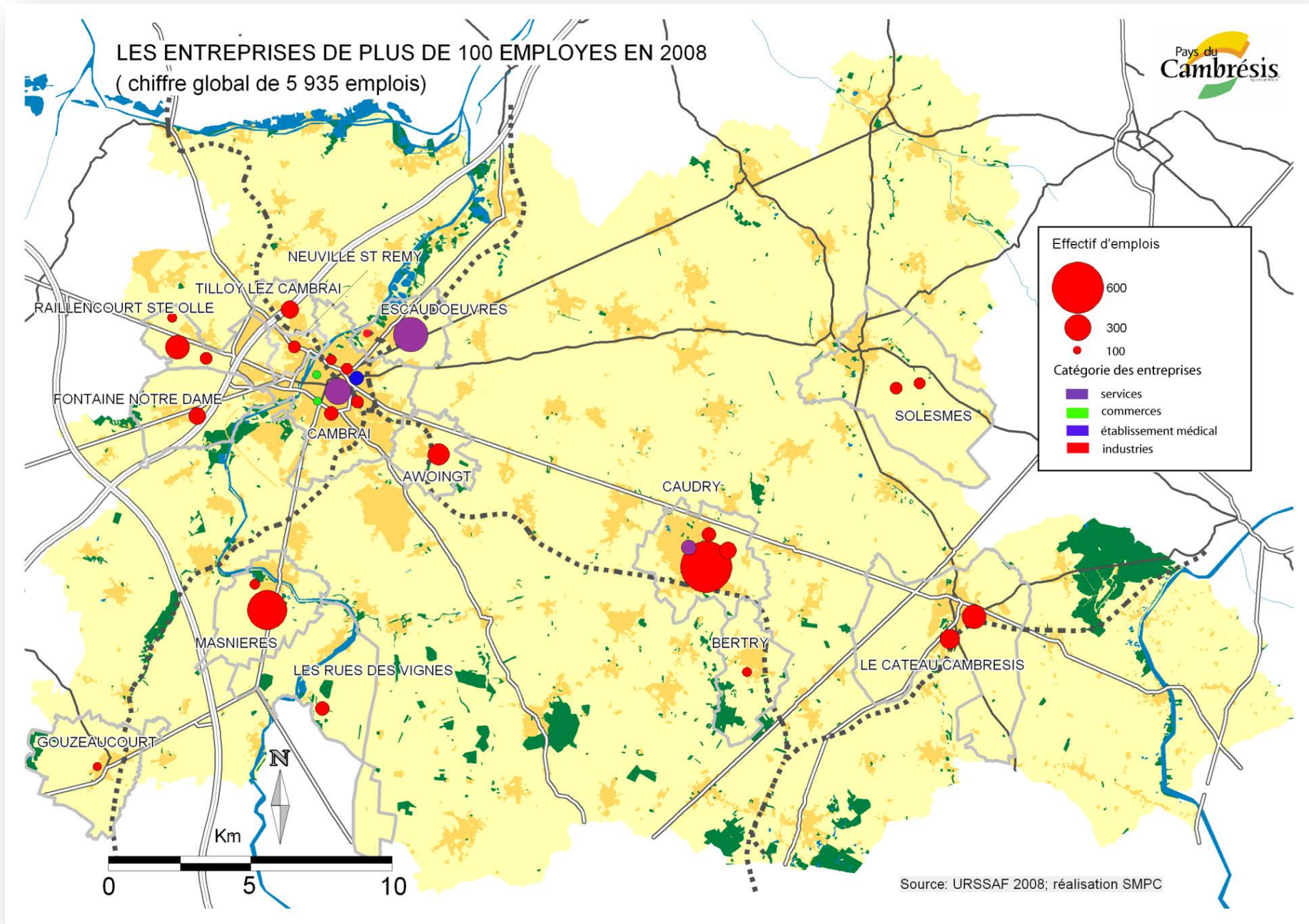
Bien que le textile soit encore représentatif du développement industriel du territoire, celui-ci accueille de nombreuses industries de différentes branches d'activité.

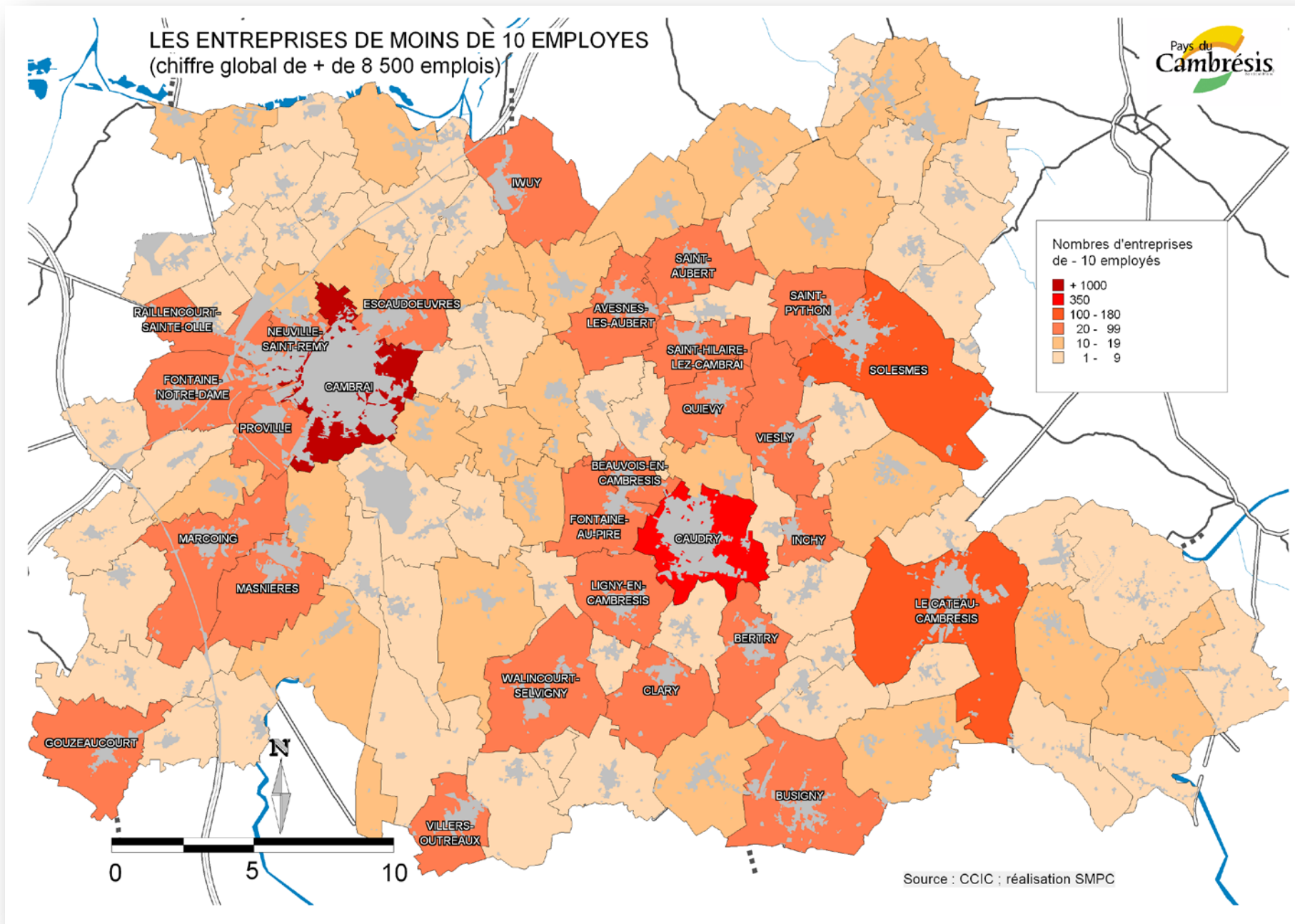
La diversité industrielle est présente sur le territoire à travers des industries d'équipements mécaniques, l'industrie du minéral (verrière de Masnières), l'industrie pharmaceutique (cosmétique du groupe L'Oréal à Caudry), la métallurgie et la transformation des métaux (notamment à Solesmes), les industries d'équipement du foyer qui recouvrent une très grande diversité de productions, le secteur de la chimie, caoutchouc, et plastiques, l'industrie du bois et du papier, et le secteur de l'édition, imprimerie et reproduction. L'industrie agro-alimentaire joue un rôle important dans cette diversification de l'activité.

Cette diversité des activités est importante. Cependant, il est à noter la faible présence de l'industrie automobile hormis quelques sous-traitants (Antolin, Tremois, Sofedit, Wimetal...) malgré la présence proche de grandes entreprises : SEVELNORD à Lieu-Saint-Amand, l'usine Renault de Lambres-lez-Douai, et de l'usine Toyota à Onnaing.

18 Cf. Carte n°8

19 Cf. Carte n°9.





4.3. De la fermeture de la BA 103 au canal Seine Nord Europe, une nouvelle attractivité se dessine

La fermeture de la Base Aérienne 103, programmée pour 2012 est facteur d'incertitudes notamment face au départ des militaires et des emplois directs et indirects qui seront touchés par ce départ. Le parc de logements sera également plus ou moins affecté par cette fermeture. Au regard de la carte ci-contre, ce départ pourrait avoir des répercussions principalement au sein de l'unité urbaine de Cambrai.

Pour palier à ces incertitudes, la reconversion de du site s'organise. Un Contrat de Redynamisation Site Défense (CRSD) prévoit 10 à 12 M€ d'investissement. L'installation programmée du Centre de liquidation des factures à Cambrai à l'horizon 2013 et l'instauration d'une Zone de Restructuration Défense allouant des aides pour l'investissement sur la zone d'emploi de Cambrai sont autant de mesures qui permettent de réduire au minimum les effets négatifs causés par la fermeture de la base.

La Base Aérienne 103 va offrir au territoire un potentiel de 354 ha à reconvertir, dont environ 120 se trouvent sur le territoire. Situé au cœur des axes routiers et à 400m du futur canal Seine Nord Europe et de la plateforme multimodale de Marquion, la BA. 103 bénéficie d'une position stratégique. Elle constitue un levier pour introduire une nouvelle dynamique économique en faveur des filières émergentes en lien avec les activités du futur canal. Dans un premier temps, la BA 103 a la possibilité de devenir la base de vie du chantier CSNE. Les équipements, l'hébergement, les bureaux permettront de faire la transition du site pour le développement économique.

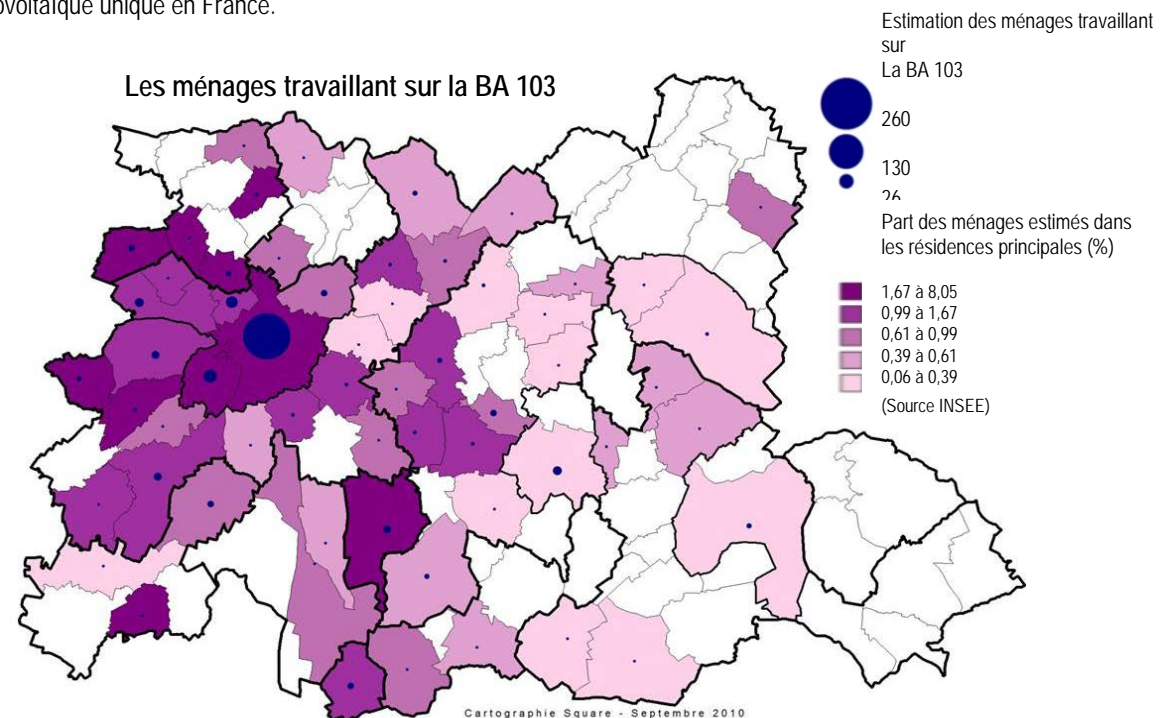
De plus, la réalisation d'un des plus grands projets d'Europe à deux pas du Cambrésis avec la construction du Canal Seine Nord Europe devrait bénéficier également au territoire notamment par la réalisation d'une plateforme multimodale (port fluvial) qui permettra la création de nombreux emplois (1500 emplois projetés). Avec un projet de terminal de marchandises qui pourrait atteindre les 75 000 conteneurs EVP à long terme et un terminal agricole et agroindustriel, la plateforme multimodale de Marquion aura sans nul doute un impact positif sur l'attractivité du Cambrésis.

De même, la base aérienne de Niergnies, située à 4 km au sud de Cambrai, présente 300 ha à restructurer. La Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), porteuse du projet d'aménagement, a défini une vocation tournée vers les loisirs et l'accueil d'un parc photovoltaïque unique en France.

Qui plus est, le Pays voit émerger des pôles d'excellence et de compétitivité au sein de son territoire :

- ✓ un pôle textile qui constitue un enjeu majeur pour le Cambrésis avec une mise en synergie à l'échelle régionale voire extra régionale des compétences ;
- ✓ un pôle agro-alimentaire en partenariat avec l'Arrageois doté d'une filière de formation adaptée ;
- ✓ et un pôle rural dans le Solesmois afin de soutenir des projets innovants et créateurs d'emploi en milieu rural.

Ces opportunités vont accélérer la mutation économique du territoire.



4.4. Une offre commerciale et de services polarisée²⁰

Une offre commerciale de plus de 300 m² assez importante

Sur le territoire du Pays, l'offre commerciale de plus de 300 m² représente plus de 150 000 m² de surface totale. L'agglomération de Cambrai concentre plus de 60% de l'offre commerciale de plus de 300 m², à elle seule. L'offre proposée est principalement composée de produits alimentaires et d'équipement de la maison.

Avec près de 40 000 m² de surface commerciale, Caudry est le second pôle du territoire. Son offre de plus de 300 m² est exclusivement composée de grandes surfaces alimentaires et surtout de grandes surfaces spécialisées en équipement de la maison qui représentent plus de 75% de la surface totale.

Des pôles « relais » concentrant essentiellement des produits alimentaires et d'équipement de la maison se retrouvent dans les communes de Solesmes et du Cateau-Cambrésis.

L'offre commerciale de moins de 300 m² se répartit dans les principaux pôles

L'offre commerciale et de services polarisés se concentre principalement sur les quatre principaux pôles de : Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Solesmes.

Cambrai représente 1/3 de l'offre commerciale et de services avec plus de 500 activités polarisées. Le centre-ville de Caudry, avec environ 150 activités est le

second pôle du territoire, suivi de près par le centre-ville du Cateau-Cambrésis (environ 130 activités).

La répartition entre commerces et services est favorable aux commerces sur Cambrai (43% contre 34%) alors que pour Caudry et pour le Cateau-Cambrésis, la proportion des services est plus importante (avec respectivement 35% contre 39% et 28% contre 35%). Ces trois pôles s'inscrivent dans une logique de desserte de proximité.

Au sud de Caudry, il existe une petite concentration de pôles commerciaux, avec plusieurs communes disposant d'au moins 10 commerces (Clary, Bertry, Maretz, Busigny, Walincourt-Selvigny, Ligny en Cambrésis et Villers-Outréaux).

A noter une absence d'offre commerciale de proximité autour de Cambrai en particulier sur la partie Est.



Le phénomène des supermarchés Discount progresse considérablement et se diffuse au sein même des territoires les plus ruraux.

Le phénomène des friches commerciales commence à apparaître avec une capacité de reconversion de ces « hangars basiques », souvent plus complexe que l'héritage patrimonial de l'industrie ou de l'agriculture.

L'attractivité commerciale des principaux pôles.

L'attractivité commerciale des principaux pôles du territoire est une donnée intéressante à analyser pour mieux comprendre les enjeux liés aux pratiques de consommation des habitants du Cambrésis.

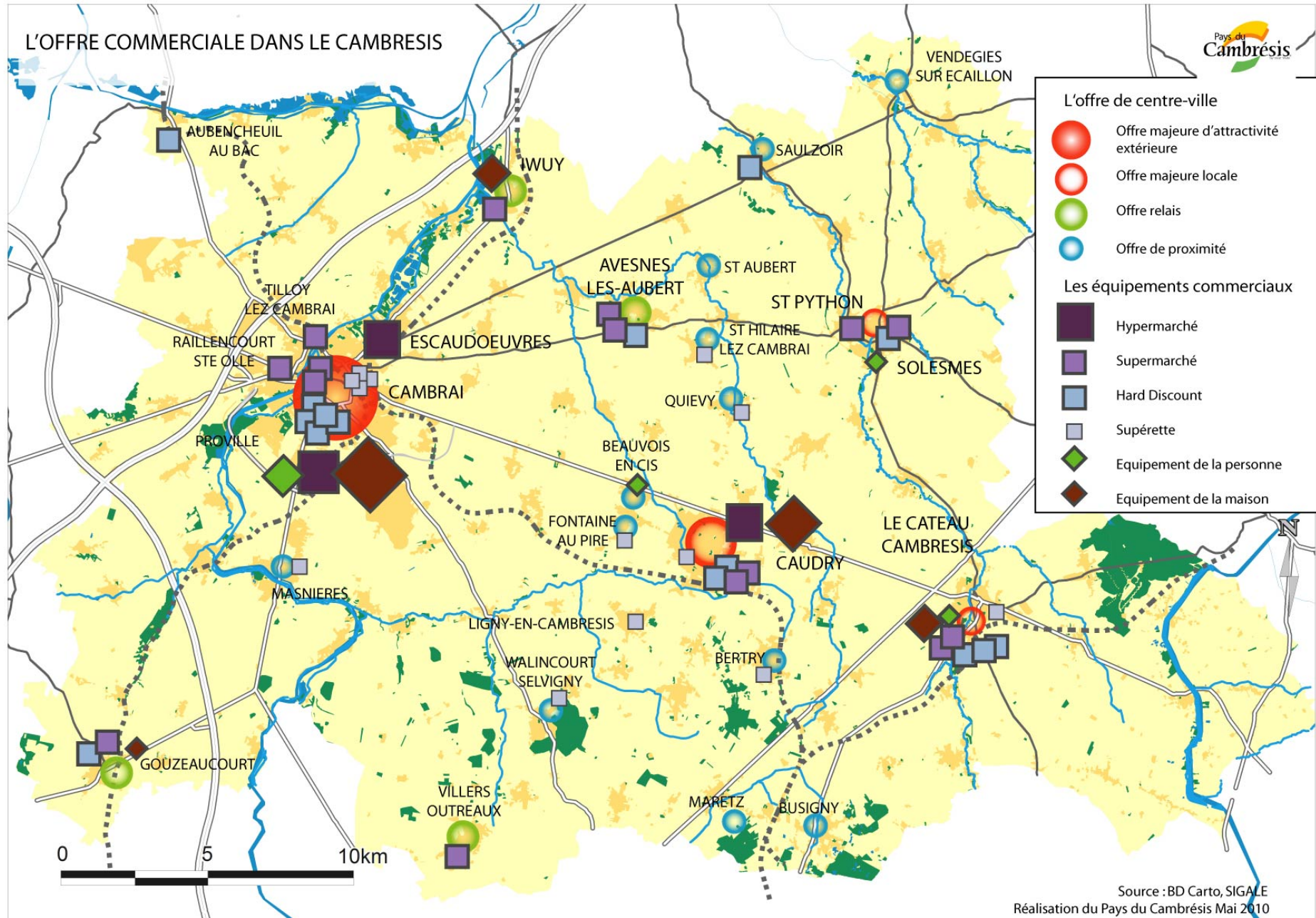
Le territoire possède 4 principaux pôles. Leur zone de chalandise varie fortement d'un pôle à un autre.

Le pôle de Cambrai est un pôle majeur de part son impact en termes de chalandise. Sur l'alimentaire, son aire d'influence se concentre sur l'Ouest de l'arrondissement principalement. Sur le non alimentaire, son aire est étendue l'ensemble du territoire de la zone d'emploi.

Le pôle de Caudry, second pôle du territoire, possède une aire d'influence bien moins importante que sa voisine de l'Ouest. En effet, sur l'alimentaire et sur le non alimentaire, la zone de chalandise se concentre essentiellement sur la commune même et sur le canton de Clary. Dans une moindre mesure, ce pôle déborde sur les cantons voisins de l'Est mais ne présente pas d'influence significative vis-à-vis de Cambrai et de ses cantons voisins.

Le pôle de Le Cateau et celui de Solesmes ont une influence qui se concentre sur leur canton sans dépasser ces limites.

²⁰ Source : *Analyse et perspective de développement de l'appareil commercial du Cambrésis*, diagnostic, CCI du Cambrésis, décembre 2009

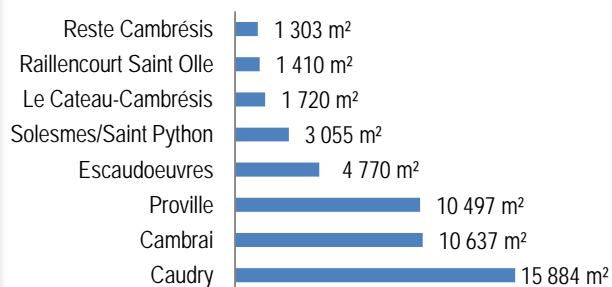


Les autorisations commerciales délivrées en CDAC/CDEC depuis 2005.

En France, l'implantation commerciale des surfaces de plus de 300 m² est réglementée. Cette règle a été modifiée en 2008 par la loi de modernisation de l'économie qui est venue augmenter les seuils des implantations sujettes à autorisation préalable. Ce seuil est passé à 1000 m². Pour juger de l'opportunité de l'implantation de ces grandes surfaces commerciales alimentaires ou non alimentaire, une commission composée d'élus territoriaux et de représentants départementaux ainsi que d'experts est mandatée pour octroyer des autorisations d'implantations commerciales. Cette commission s'appelle la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Depuis 2005, l'offre commerciale du Cambrésis s'est renforcée de 49 000m² de surface commerciale autorisée par la CDAC. Même si la majeure partie de ce chiffre se concentre sur le pôle de Cambrai (avec Proville, Escaudoevres et Raillencourt Saint Olle), il est important de noter le fort développement du pôle de Caudry qui a bénéficié d'une augmentation de l'offre

Répartition géographique des surfaces autorisées de 2005 à 2009



significative.

L'alimentaire (26%) et l'équipement de la maison (34%) sont les principaux secteurs qui ont bénéficié d'autorisation de la commission départementale d'équipement commercial.

Une évasion commerciale relativement faible.

L'évasion commerciale représente la part des dépenses des habitants d'un secteur géographique réalisée en dehors de ce secteur. Elle permet de déterminer le niveau de satisfaction de la clientèle par rapport à l'offre locale.

Cette évasion est globalement faible avec 9% sur l'alimentaire et 21% de la dépense commercialisable sur le non alimentaire. Néanmoins, cette évasion est légèrement plus importante sur l'équipement de la maison et de la personne.

Cette évasion se concentre principalement sur le département du Nord et sur la vente à distance notamment dans l'équipement de la personne ou l'offre culture/loisirs.

Un commerce de proximité en perte de vitesse

En dehors des centres villes qui résistent plutôt bien, le commerce traditionnel implanté au sein des villages ne perdure quasiment pas.

En 1998 13 communes²¹, ne possédaient plus aucun des trois commerces principaux, que sont la boulangerie, le café et l'alimentation générale. En 2007 c'est 29 communes²² qui ne conservent plus l'un de ces trois lieux de vie et de lien social, soit une augmentation de 123%.

En 2007, dans les villages de moins de 2000 habitants, représentant 86% des communes du Pays :

- ✓ 31% ne possèdent plus aucun de ces trois familles de commerces,
- ✓ 36% possèdent l'une des trois familles de commerces,
- ✓ 20% possèdent deux des trois familles de commerces,
- ✓ 13% possèdent les trois familles de commerces.

Dans ces communes, l'évolution entre 1998 et 2007 des trois familles de commerces est négative : -1,5 boulangerie par an, -11 cafés par an et -1,2 commerce alimentaire par an.

²¹ Source : Inventaire communale de l'INSEE, 1998

²² Source : Site de la CCI Cambrai

4.5. L'implantation des zones d'activités.

Le Cambrésis compte plus une vingtaine de zones d'activités à vocation principalement artisanale ou industrielle et trois zones à vocation principalement commerciale.

La première création de zone dans le Cambrésis remonte au début des années soixante avec le parc **Cambrai-Cantimpré**. Ensuite suivirent deux opérations à Caudry et au Cateau Cambrésis dans les années soixante-dix.

Par la suite 11 nouvelles zones ont vu le jour dont les zones commerciales de Cambrai sud - Proville - Rumilly et d'Escaudoevres. Les autres zones de taille plus réduites sont principalement vouées à accueillir des activités artisanales. La zone Actipôle apparue dans les années 90 fut agrandie plusieurs années plus tard. En somme, les parcs d'activités dans le Cambrésis sont de tailles plutôt modestes, inférieures à 100 hectares.

Principales zones d'activités économiques existantes à vocation commerciale disponibles

	Surface utile (ha)	Taux de remplissage au 01/06/11 (%)	Surface disponible (ha)
Cambrai Sud - Proville - Rumilly	90	39	55
Caudry Zone Est	30	85	5
Escaudoevres	15	33	10
Total	135	48	70

Au début des années 2000, les zones d'activités employaient plus de 15% de la population active mais le

développement d'Actipôle, des zones commerciales ont fait progresser ce chiffre.

Le développement des parcs d'activités ont eu plusieurs effets sur le développement du territoire :

- Attirer de nouvelles entreprises extérieures au territoire, mais également de déplacer certains artisans ou industriels qui ont souhaité restructurer leur activité ou améliorer leur appareil de production.
- Déplacer et concentrer l'activité à l'extérieur des villes, ce qui a permis notamment d'éloigner les nuisances et les risques liés à certaines activités.
- Apparaître des friches ou des locaux vacants à vocation d'activité dans les cœurs urbains.

Sur les 534 hectares de surfaces utiles qu'offrent aujourd'hui les zones d'activités dans le Cambrésis, il reste **163 hectares**.

La priorité à l'horizon 2020 est de combler ces zones mais des besoins se font déjà ressentir.

La zone d'Actipôle arrivant bientôt à son terme, il est important que le Cambrésis puisse bénéficier de l'attractivité de l'A2 pour attirer de nouveaux investisseurs extérieurs. C'est pourquoi le secteur d'Iwuy a été choisi pour développer une nouvelle zone d'activité d'attractivité supra régionale.

Il est important également de maintenir un développement équilibré entre l'ouest et l'est du territoire. La zone de Solesmes est complète, celles de Bertry, Beauvois, le Cateau et Walincourt seront complètes à plus ou moins court termes. La vallée d'Hérie est la dernière grande opportunité foncière pour l'Est du territoire à court terme. C'est pourquoi, un certain nombre d'extension sont à prévoir.

Zones d'activités économiques existantes à vocation artisanale ou industrielle disponibles

	Surface utile (ha)	Taux de remplissage au 01/06/11 (%)	Surface disponible (ha)
Cambrai Actipôle	170	86	23
Caudry Zone Sud	78	98	2
Cambrai Cantimpré	75	92	6
Caudry La Vallée Hérie	38	5	36
Iwuy Val Calvigny	25	90	3
Iwuy Ouest	19	0	19
Marcoing Le Trou à loups	22	20	18
Escaudoevres Lapin noir	16	0	16
Gouzeaucourt	15	27	11
Tilloy	14	58	6
Masnières Les hauts de Masnières	11	37	7
Le Cateau Pont à Capelle	10	70	3
Le Cateau ZA Est	29	90	4
Bertry	5	40	3
Beauvois La Ruche	5	20	4
Walincourt-Selvigny	2	10	2
Total	534	71	163

Enjeux du développement économique

Les enjeux d'un développement économique pour le territoire sont multiples. Tout d'abord, il convient de prendre en compte la mutation progressive de l'activité agricole pour accompagner son développement futur.

Ensuite, le développement de l'offre en petites et grandes entreprises doit s'intégrer dans une vision de complémentarité entre l'offre de l'Ouest et l'offre de l'Est du territoire afin que chaque territoire puisse profiter des fruits de l'attractivité de l'Ouest du territoire où les opportunités futures en termes d'attractivité se concentrent.

Enfin, il apparaît important de s'interroger sur le développement de l'offre commerciale notamment afin de préserver l'offre de centre-ville tout en offrant aux habitants une évolution de l'offre.

Les enjeux liés au développement économique peuvent se résumer en 5 axes que sont :

- ✓ *Accompagner le développement économique des exploitations agricoles*
- ✓ *Profiter des opportunités offertes notamment par le canal Seine Nord et la reconversion de la BA 103*
- ✓ *Limiter l'extension urbaine sur les surfaces agricoles*
- ✓ *Renforcer spatialement l'offre d'accueil d'entreprises dans une vision de complémentarité Ouest/Est et afin de profiter des opportunités futures*
- ✓ *Renforcer l'offre commerciale et de services tout en visant la préservation de l'offre de centre-ville*

5. Les équipements et les services

5.1. Un niveau de services sanitaires à améliorer

Au sein de l'arrondissement, la **santé ancre son organisation sur deux pôles** : celui de **Cambrai** avec 5 établissements (un centre hospitalier, une polyclinique et 3 cliniques) et celui du **Cateau-Cambrésis** avec 2 établissements (un centre hospitalier et une clinique). Ces établissements comptent 800 lits au total, cela place le **Cambrésis en dessous de la moyenne régionale**, notamment en médecine (142 lits/100 000 habitants contre 171 lits en région), en chirurgie (122 lits/100 000 habitants contre 145 lits en région) et en psychiatrie (65 lits/100 000 habitants contre 80 lits en région). De même, les **établissements spécialisés dans les soins de longue durée restent sous-représentés**.

La médecine générale présente un effectif moyen de 151 médecins pour 100 000 habitants. La répartition de ces médecins se fait au détriment du centre et de l'Est du territoire. En effet, l'Ouest concentre 174 médecins pour 100 000 habitants et 272 pour la seule ville de Cambrai. De même les **spécialistes restent sous-représentés** (84 pour 100 000 habitants) et ils **se concentrent à près de 85% sur Cambrai** contre 10% au Cateau-Cambrésis et 3% à Caudry.

Enfin, l'offre en **hébergement pour les personnes âgées** représente un peu plus de 1200 places, réparties à 82% en maisons de retraites et 18% en logements foyers. **Malgré une augmentation du nombre de place, le taux d'équipement diminue en raison d'une augmentation plus rapide du nombre de personnes**

âgées que de places créées. Parallèlement, le nombre de personnes de plus de 75 ans vivant à leur domicile atteint près de 95% et se situe légèrement au dessus de la moyenne régionale. Conséquence directe de ce maintien à domicile, le **nombre de personnes de 60 ans et plus bénéficiant de l'allocation personnes âgées d'autonomie est parmi les plus élevés du département**, avec 8,1% pour une moyenne départementale à 6,6%.

5.2. Une offre hôtelière en croissance

En 2009, l'offre hôtelière du Cambrésis compte 509 chambres dans les hôtels classés et non classés et de 222 emplacements dans les campings classés.²³ Cette offre a augmenté depuis 2005 de 8,25% pour les chambres d'hôtel et de 9% pour les emplacements de campings. Sur cette même période (2005-2009) l'offre hôtelière de la Région a légèrement augmenté pour les chambres dans les hôtels (+1,92%) et a diminué pour les emplacements dans les campings (-1,2%). **Le territoire développe donc, de manière plus importante que la Région, son offre hôtelière.**

En outre, le **taux d'occupation des chambres d'hôtel** est passé de 59,3% en 2005 à 56% en 2009, soit **une baisse de 5,89%**. A l'inverse en Région, on constate une augmentation du taux d'occupation de 2,24% (61,1% en 2005 et 62,5% en 2009). Cependant, **le taux d'occupation des emplacements dans les campings a lui augmenté de 44,57%** au sein du territoire du SCoT (taux d'occupation de 10,2% en 2005 et de 18,4% en 2009). Or, malgré cette augmentation importante, **le taux d'occupation des emplacements de campings reste inférieur à celui de la région** (23,1% en 2009).

²³ Source : Insee, Direction du Tourisme - Enquête hôtellerie, Fréquentation touristique

5.3. Un potentiel touristique lié au patrimoine à valoriser

Le **potentiel touristique du Cambrésis est lié à son patrimoine riche et diversifié**. Le territoire recense un **patrimoine religieux** (églises médiévales, baroques et classiques, chapelles,...), un **patrimoine civil** (Hôtel de ville, Beffrois, habitat traditionnel, jardins et kiosques), un **patrimoine militaire** (châteaux, fortifications, vestiges des deux guerres mondiales), un **patrimoine rural** (fermes, moulins, pigeonniers, lavoirs) et un **patrimoine industriel** (brasseries, usines, écluses) important.

En outre, la **ville de Cambrai a reçu en 1992 le label « Ville d'art et d'histoire »** pour son patrimoine bâti et urbain remarquable. La **ville de Caudry** conjugue le charme rural aux richesses d'une ville d'histoire et de tradition. Elle est connue pour ses **dentelles et ses broderies** (notamment à travers son musée de la dentelle) qui sont une richesse du patrimoine industriel caudrésien. Enfin la **ville du Cateau-Cambrésis** connue par d'illustres personnages Henri Matisse, Fénélon.

Les **canaux de St Quentin, de l'Escaut, de la Sambre** et l'Escaut Rivière ont un potentiel touristique important qu'il convient de valoriser.



5.4. Des équipements sportifs et de loisirs de niveau local

Le territoire possède un ensemble d'équipements sportifs de niveau local, (96 terrains de football homologués, 42 salles de sports et 6 piscines); seul le hockey sur gazon constitue un potentiel de niveau régional.

Néanmoins, les rénovations récentes ou en cours des piscines du territoire viennent améliorer l'offre. La communauté de communes du Caudrésis Catésis va ainsi prochainement se doter de deux centres aquatiques à Caudry et au Cateau.

Les équipements de loisirs et de détente présents sur le territoire du Pays (parcs de Cambrai ou du Cateau- Cambrésis, base de loisirs de Caudry, centre de loisirs de Bois l'Evêque,..) répondent aux besoins du territoire, sans influence plus large.

Malgré cela, des grands événements sportifs se déroulent sur le territoire (Cambrai ville départ du tour de France 2010, Iron man (triathlon)..)

5.5. Des équipements culturels de niveau local hormis le musée Matisse

En termes d'équipement régional, le rayonnement du Cambrésis se limite au musée Matisse. En 2003, ce musée situé au Cateau-Cambrésis figure parmi les cinq premiers équipements culturels les plus visités dans la Région, avec 113 600 visiteurs. En 2008, le musée Matisse se stabilise à environ 70 000 visiteurs (-1% par rapport à 2007) et descend à la 8^{ème} place régionale.

L'offre muséale du territoire est complétée par l'Abbaye de Vaucelles (40 000 visiteurs), le musée des beaux arts de Cambrai (30 000 visiteurs), le musée de la dentelle de Caudry (10 000 visiteurs) et l'Archéo'site des Rues des Vignes (10 000 visiteurs) (données 2003).

Les « scènes mitoyennes » de Cambrai et de Caudry répondent en complémentarité aux besoins locaux. Le Syndicat intercommunal Scènes Mitoyennes reçoit l'adhésion des villes de Cambrai, Caudry, Escaudoeuvres et Neuville Saint Rémy. Par ailleurs le Syndicat conventionne ponctuellement avec certaines communes recevant un spectacle décentralisé. Parmi celles ci on peut citer: Bertry, Saint Hilaire, Esnes, Clary, Tilloy les Cambrai...cette liste n'étant pas limitative. Elles rassemblent chaque année **25 000 spectateurs et 1500 abonnés**. Le rayonnement de cette structure dépasse les frontières de l'arrondissement puisque le public est originaire de plus de 300 communes. Il en est de même pour les scènes du Haut Escaut de Marcoing et le théâtre du Cateau-Cambrésis. Le Pays est également doté de **trois cinémas** : un à Cambrai qui fait aussi cinéma d'art et essai, un à Caudry et un au Cateau-Cambrésis.



Source : SM Pays du Cambrésis – Musée Matisse

Le territoire possède **62 bibliothèques**. Le Conseil Général du Nord met en réseau, à travers sa politique de lecture publique, 55 bibliothèques du territoire. Sur ces 55 bibliothèques, 16 sont municipales, 20 sont des bibliothèques relais et 19 sont des points lectures. A ce réseau du Conseil général, s'ajoute **la médiathèque de Cambrai, la bibliothèque municipale de Caudry, de Cattenières, de Blécourt, de Hem-Lenglet et de Naves** ainsi que **la bibliothèque associative de Quiévy**.

Le Cambrésis dispose de deux conservatoires de musique à Cambrai et à Solesmes et de plusieurs écoles de musique municipales à Caudry, au Cateau, Iwuy... ainsi qu'un certain nombre d'harmonies.

Par ailleurs, des projets émergent sur le territoire avec notamment un projet de médiathèque à Cambrai dans l'ancien collège des Jésuites ainsi qu'un projet appelé 4M à Caudry comprenant une salle pour les musiques actuelles, une extension du musée de la Dentelle, un marché couvert et une médiathèque en cœur de ville en reconversion.

Les enjeux sur les équipements et les services.

L'enjeu d'attractivité du territoire est également lié à la présence d'équipements et de services. Or, le diagnostic des équipements et de services situés au sein du territoire du Pays, met en évidence plusieurs faiblesses.

Tout d'abord une **offre de soin relativement faible et trop spatialisée** qui marque des disparités intra territoriales. A cela s'ajoute, un **taux d'équipement spécifique aux personnes âgées faible au regard de l'évolution de la population** qui dénote une insuffisance de l'offre.

En outre, **l'offre culturelle et sportive du territoire pourrait être améliorée** afin de mieux **diffuser** l'offre culturelle notamment à l'Est, dans les domaines concernant les musiques actuelles et les grands événements sportifs.

Enfin, le potentiel touristique du territoire constitue une opportunité de développement pour les années futures.

Finalement 4 enjeux liés aux équipements se démarquent :

- ✓ **Rendre les équipements sportifs et culturels plus attractifs à l'échelle régionale**
- ✓ **Améliorer l'offre de soin du territoire notamment en confortant les deux pôles sanitaires**
- ✓ **Augmenter le rythme de production de l'offre en hébergement pour les personnes âgées**
- ✓ **Conforter le dynamisme du développement touristique**

6. Analyse de l'évolution de l'occupation des sols de 1970 à 2010

6.1. Une urbanisation progressive depuis 1970 pour une population en baisse.

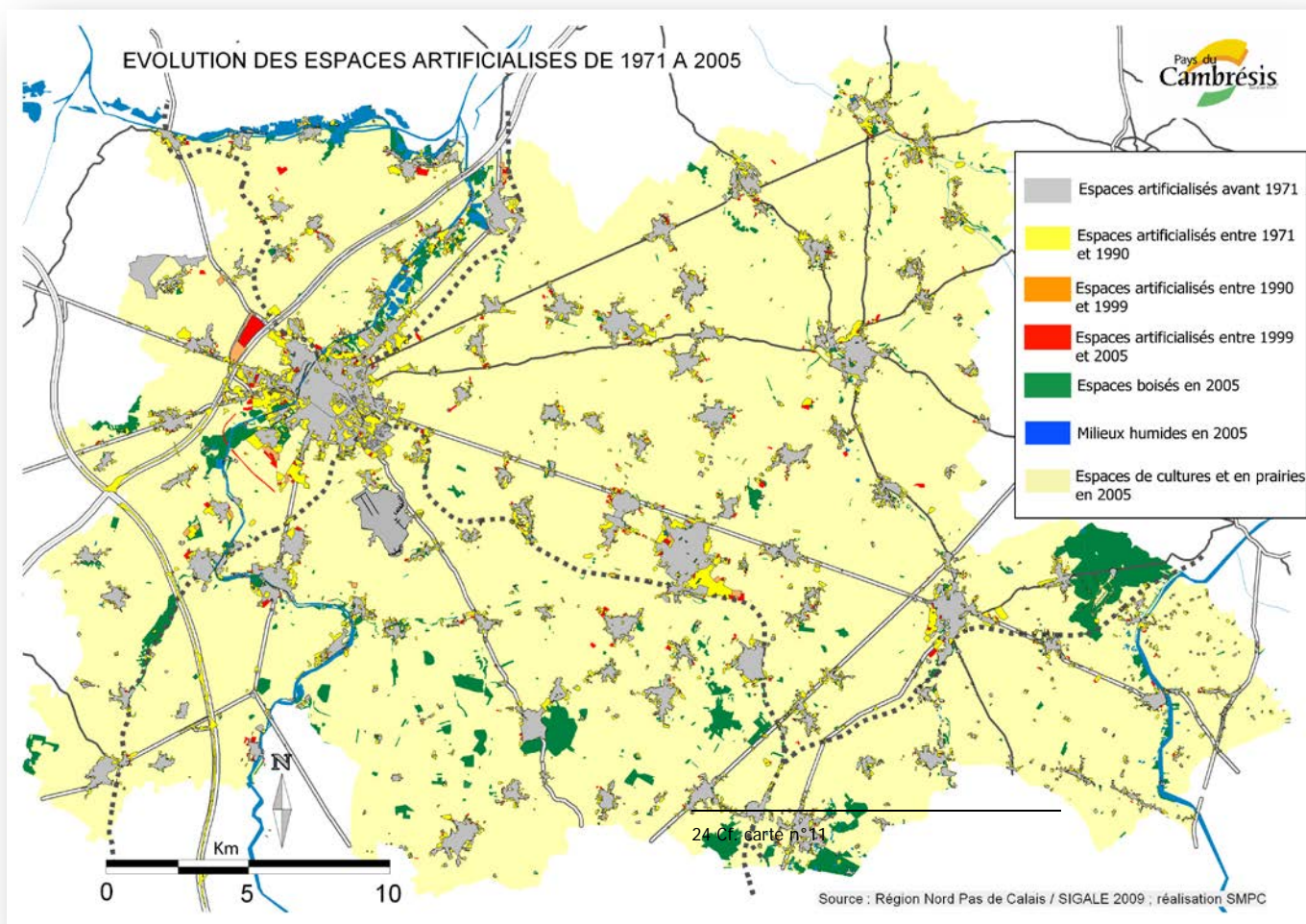
Entre 1971 et 2005, la surface urbanisée (artificialisée) a presque doublé.

En effet, cette surface représentait 6000 ha en 1971 et 10 000 ha en 2005. L'étalement urbain s'est essentiellement développé en périphérie des communes centres et le long des voies fluviales, en fond de vallée.²⁴

Ce phénomène s'est réalisé aux dépens des prairies puisque dans le même temps, la surface agricole utile a stagné.

Cependant sur la même période, la population du Pays a diminué d'environ 8% (soit environ 15 000 habitants de moins).

Le phénomène d'étalement urbain et l'activité agricole sont les deux principaux facteurs de la réduction des prairies et des espaces naturels (-7 000 hectares en 30 ans) sur le territoire.



Ce phénomène n'est pas unique au territoire du Pays. Aujourd'hui, à l'heure du développement durable, les politiques urbaines misent sur la densification et limitent l'étalement, afin de préserver les espaces naturels.



6.2. L'occupation des sols depuis 1990

En 2005, le Cambrésis possède une superficie de 84 877 ha répartie comme suit :

Occupation du sol en 2005	Hectares
Zones Urbanisées	7 300
Zones Industrielles, commerciales	1 000
Equipements hospitaliers, scolaires, sportifs	200
Autres espaces artificialisés (Voies communication, friches, chantiers...)	1 500
Surfaces artificialisées	9 900
Terre Arables	60 000
Prairies	11 300
Surfaces agricoles	71 000
Forêts	3 160
Marais, zones humides	140
Etendues d'eau (cours d'eau, étangs,...)	400
Surfaces naturelles	3 700

Source : OCS NPdC 2005, SIGALE

L'évolution de l'occupation des sols depuis 1990 met en évidence une constante augmentation des espaces artificialisés (plus de 600 ha en 15 ans). Cette augmentation s'est accélérée entre 1998 et 2005 (+ 4,57%).

Entre 2006 et 2010, l'urbanisation s'est développée de manière conséquente. Les données sur les permis de construire (logements commencés) laissent apparaître une hausse significative de la production de

logements sur le territoire. Ce qui laisse à penser que la consommation foncière à vocation d'habitat pourrait être supérieure à 36 hectares par an (soit à minima 180 hectares consommés).

En parallèle, la consommation foncière à vocation économique a été également soutenue sur cette période avec notamment les extensions de la zone d'activité Actipôle, la zone commerciale de Caudry, de Cambrai Sud/Proville (shopping valley...), la zone d'activité de la Vallée d'Hérie. De ce fait, le rythme n'a pas fléchi sur cette période ce qui laisse à penser que la consommation foncière à vocation économique s'est élevée à au moins 22 hectares par an soit à minima de 110 hectares en 5 ans.

Au final, si l'on reporte la tendance observée entre 1998 et 2005 sur la période 2006-2010, le chiffre atteint les 325 hectares consommés à minima.

Les espaces en cultures (en nombre d'hectares) ont légèrement diminué entre 1990 et 1998. Sur la période 1998-2005, le nombre d'hectares réservés à ces espaces a connu une augmentation notamment au détriment des espaces de prairies. Cependant, sur l'ensemble des deux périodes, l'occupation du sol par les cultures a diminué (-0,13%).

	Evolution de l'occupation générale du sol			
	Entre 1990 et 1998		Entre 1998 et 2005	
	Var. 90/98 (en hect)	Var. 90/98	Var. 98/05 (en hect)	Var. 98/05
Espaces Artificialisés	141,55	1,49%	441,8	4,57%
Cultures	-248,05	-0,38%	162,2	0,25%
Prairies	-39,81	-0,33%	-754,5	-6,21%
Espaces boisés	149,33	4,82%	128,05	3,95%
Zones humides	-2,96	-0,50%	21,9	3,70%

Répartition des espaces artificialisés entre 1990-1998 et 1998-2005

	Entre 90 et 98	
	Globale	Annuelle
Habitat	36,13 hect	4,52 hect
Economique	58,54 hect	7,32 hect
Equipement	53,31 hect	6,66 hect
	147,98 hect	18,50 hect

	Entre 98 et 05	
	Globale	Annuelle
Habitat	256,80 hect	36,69 hect
Economique	153,28 hect	21,90 hect
Equipement	44,37 hect	6,34 hect
	454,45 hect	64,92 hect

Total	602,43 hect	40,16 hect
--------------	--------------------	-------------------

Les superficies boisées sont également de plus en plus importantes sur le territoire du Pays. En effet, depuis 1990, le nombre d'hectares qui leur est dédié ne cesse d'augmenter (+ 8,96 points entre 1990 et 2005).

A l'inverse les analyses montrent une baisse importante des surfaces réservées aux prairies, notamment sur la période 1998 -2005 (-6,21%). Le rythme de réduction de ces surfaces s'est fortement accéléré depuis 1998. (-754,5 hectares en 7 ans). Ce phénomène de régression des prairies est notamment dû à l'urbanisation en extension des communes et aux remembrements des surfaces agricoles.

« L'artificialisation des sols atteint plus de 900 hectares ces 20 dernières années »

6.3. Analyse foncière des documents d'urbanisme locaux : des zonages surdimensionnés.

Les communes du Pays ne sont pas aujourd'hui couvertes totalement en documents d'urbanisme (voir carte page suivante).

Néanmoins, le territoire se couvre petit à petit de documents d'urbanisme. En 2010 :

- ✓ 32 communes sont dotées d'un POS et 19 d'entre elles ont lancé l'élaboration d'un PLU.
- ✓ 24 communes disposent d'un PLU, 3 sont en cours de révision.
- ✓ 6 communes ont une carte communale, 1 d'entre elles est en cours de révision et 1 a engagé l'élaboration d'un PLU.
- ✓ 48 communes sont soumises au RNU mais 11 d'entre elles élaborent un PLU et 10 une carte communale.

Sur les 110 communes du Pays, 62 disposent d'un document d'urbanisme, dont 24 sont en cours de révision et 21 en cours d'élaboration. A court terme, le territoire possèdera 83 communes dotées d'un document d'urbanisme.

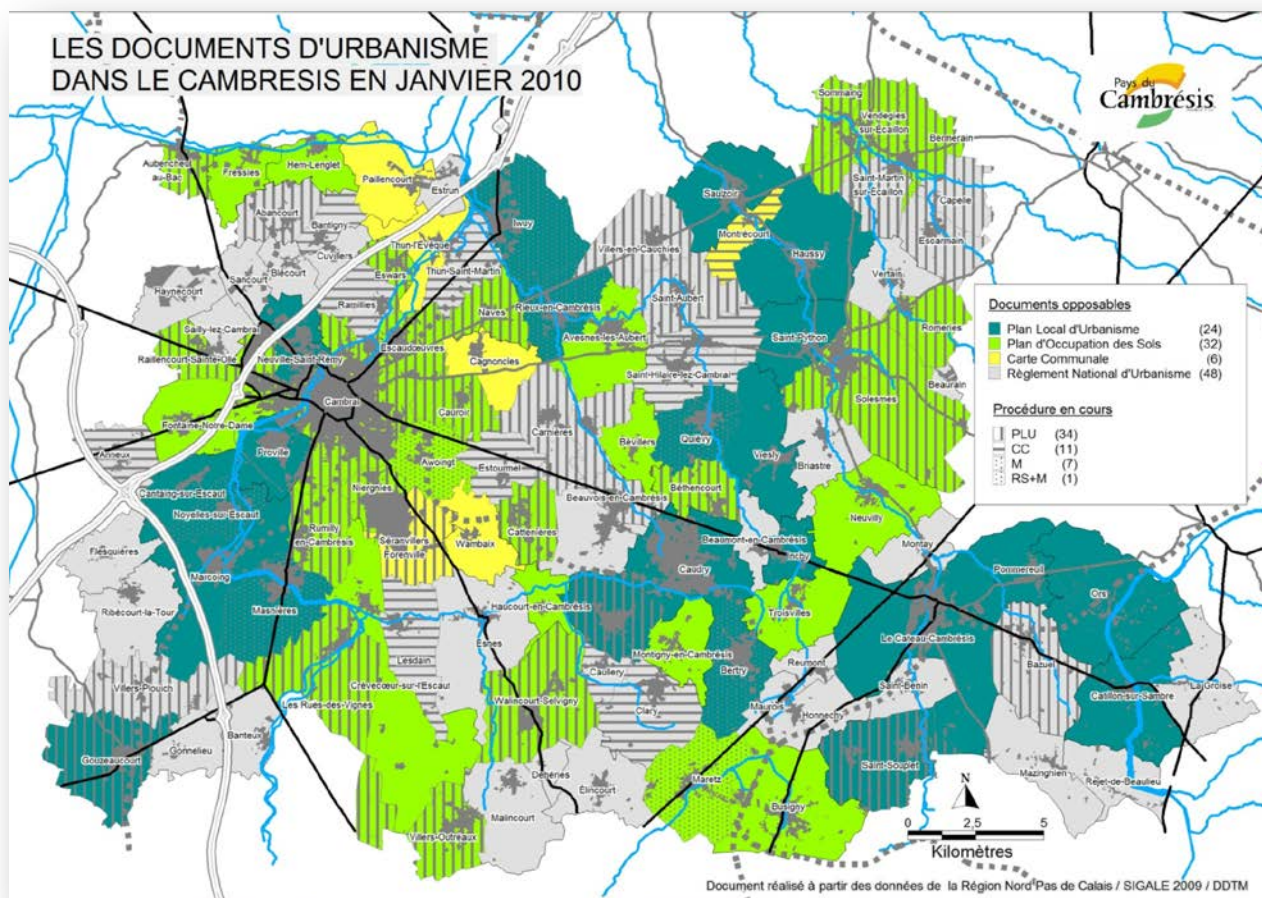
Si l'on s'intéresse maintenant aux 24 PLU opposables et récents. Ces documents témoignent d'une importante ambition de développement. Ces 24 communes prévoient déjà plus de 900 ha d'extension, dont 468.21 ha à vocation d'habitat ou mixte et 441.38 ha à vocation d'activités.

En reportant le rythme d'urbanisation actuel constaté de 65 ha par an, les 10 prochaines années nécessiteraient a priori 650 ha pour une baisse de population de -0.36%. Les zones AU (à urbaniser) de ces 24 communes couvrent à elles seules, plus que les

besoins en croissance urbaine de tout le territoire pour les 10 ans à venir.

Stock d'hectares inscrits dans des zones 1AU et 2AU dans les 24 PLU opposables
(source DDTM 2009)

Type de Zone	Nombre d'ha	Définition de la zone
1AUa	324,92 ha	Zone à vocation d'habitat ou mixte à court terme
1AUb	332,92 ha	Zone à vocation d'activités à court terme
2AUa	143,29 ha	Zone à vocation d'habitat ou mixte à long terme
2AUb	108,46 ha	Zone à vocation d'activités à long terme
Total habitat	468.21 ha	Zone à vocation d'habitat ou mixte
Total activités	441.38 ha	Zone à vocation d'activités



Les enjeux du développement urbain.

L'enjeu du foncier est un des enjeux majeurs du projet de SCOT. Sa gestion économe permettra d'atteindre des objectifs démographiques et économiques ambitieux tout en préservant au maximum les espaces naturels et agricoles du territoire.

Néanmoins, au regard de l'occupation générale du sol et de son évolution dans le temps, il apparaît que **l'artificialisation des sols s'est accélérée depuis 40 ans et d'autant plus ces 20 dernières années**. Il devient donc urgent d'agir pour les générations futures et pour la préservation du foncier agricole de grande valeur agronomique.

De plus, le diagnostic met en évidence **une faible maîtrise du foncier et une surévaluation des besoins de fonciers agricoles dans les documents d'urbanisme locaux**. Il est donc important d'évaluer ces besoins de manière juste et économe.

Finalement, 4 enjeux ressortent sur le développement urbain :

- ✓ **Maîtriser la consommation de foncier agricole et naturel**
- ✓ **Reconquérir les espaces urbanisés délaissés (friches) ou inutilisés (dents creuses) via une action volontariste en matière de renouvellement urbain.**
- ✓ **Produire plus de logements avec moins de foncier en intégrant une logique de densité dans les opérations d'aménagement**
- ✓ **Encourager la couverture du territoire en documents d'urbanisme**

7. L'habitat

7.1. Un rythme de constructions neuves en forte progression entre 2001 et 2009

Selon les données SITADEL, le nombre de demande de permis de construire augmente de 13% entre 1995 et 2000, de 63% entre 2000 et 2005 et s'accroît encore entre 2006 et 2009.

Sur les 110 communes du Pays, seules 7 réduisent leurs rythmes de construction, et 79 connaissent une faible augmentation.²⁵ Cependant, cette réduction n'est pas forcément synonyme d'arrêt de la construction, elle peut correspondre uniquement au ralentissement d'un rythme plus soutenu durant les années précédentes.

La carte indique également un phénomène de périurbanisation autour de Cambrai qui pénalise l'agglomération. En effet, malgré un nombre important de constructions neuves, la ville de Cambrai pâtit du phénomène de périurbanisation. A l'inverse autour de la ville de Caudry, la carte montre une évolution faible du nombre de logements malgré une augmentation de la population. Néanmoins, il existe également un phénomène de périurbanisation sur la première couronne de la ville de Caudry.

Le rythme de construction s'est caractérisé par le dynamisme des secteurs hors agglomération de Cambrai : sur 416 logements commencés par an entre 1999 et 2006, 223 se situaient hors Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC). Entre 2006 et 2009,

²⁵ Cf. Carte n°12



Source : SM Pays du Cambrésis - Cambrai

le rythme de construction s'est accentué avec 616 logements commencés par an dont 422 hors CAC. Ce qui donne un indice de 4,5 logements pour 1000 habitants.

Sur la même période la construction neuve a été plus importante à Beaurain (221 habitants en 2006), qu'à Solesmes (4 625 habitants) et qu'au Cateau-Cambrésis (7 156 habitants).

Enfin, il faut noter l'influence du Valenciennois sur la partie Nord du territoire, notamment sur la Vallée de l'Ecaillon.

7.2. Typologie des logements

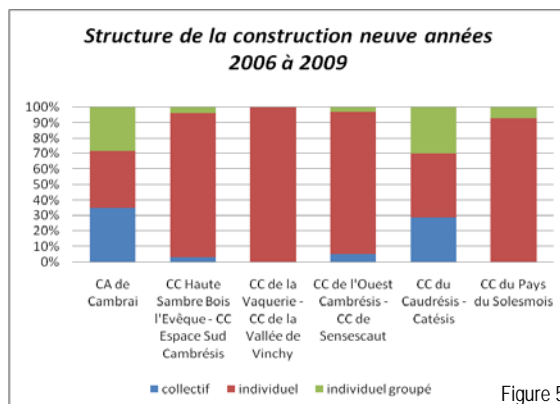
La structuration de la construction neuve met en évidence l'absence de mixité dans la production des logements neufs, hors CA de Cambrai et CC du Caudrésis-Catésis. Les logements construits sont majoritairement de l'individuel non groupé²⁶ ou pur.

Cette tendance à favoriser le logement individuel a pour conséquence une consommation de plus en plus rapide des disponibilités foncières.

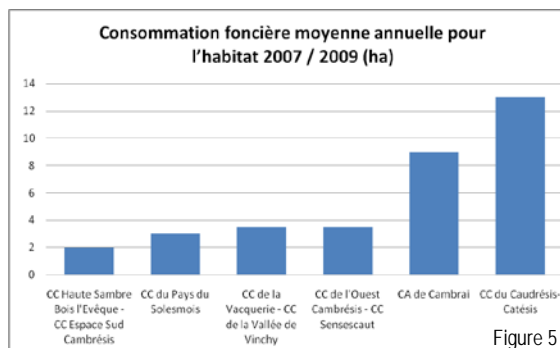
A l'inverse la CA de Cambrai et la CC du Caudrésis-Catésis, assurent une mixité relative dans la construction de logements neufs. Cependant ces deux intercommunalités représentent près de 72% de la consommation foncière.

La consommation foncière moyenne entre 1999 et 2006 était de 23 ha par an. Entre 2007 et 2009, cette consommation foncière est passée à 35 ha par an.

²⁶ Individuel non groupé :

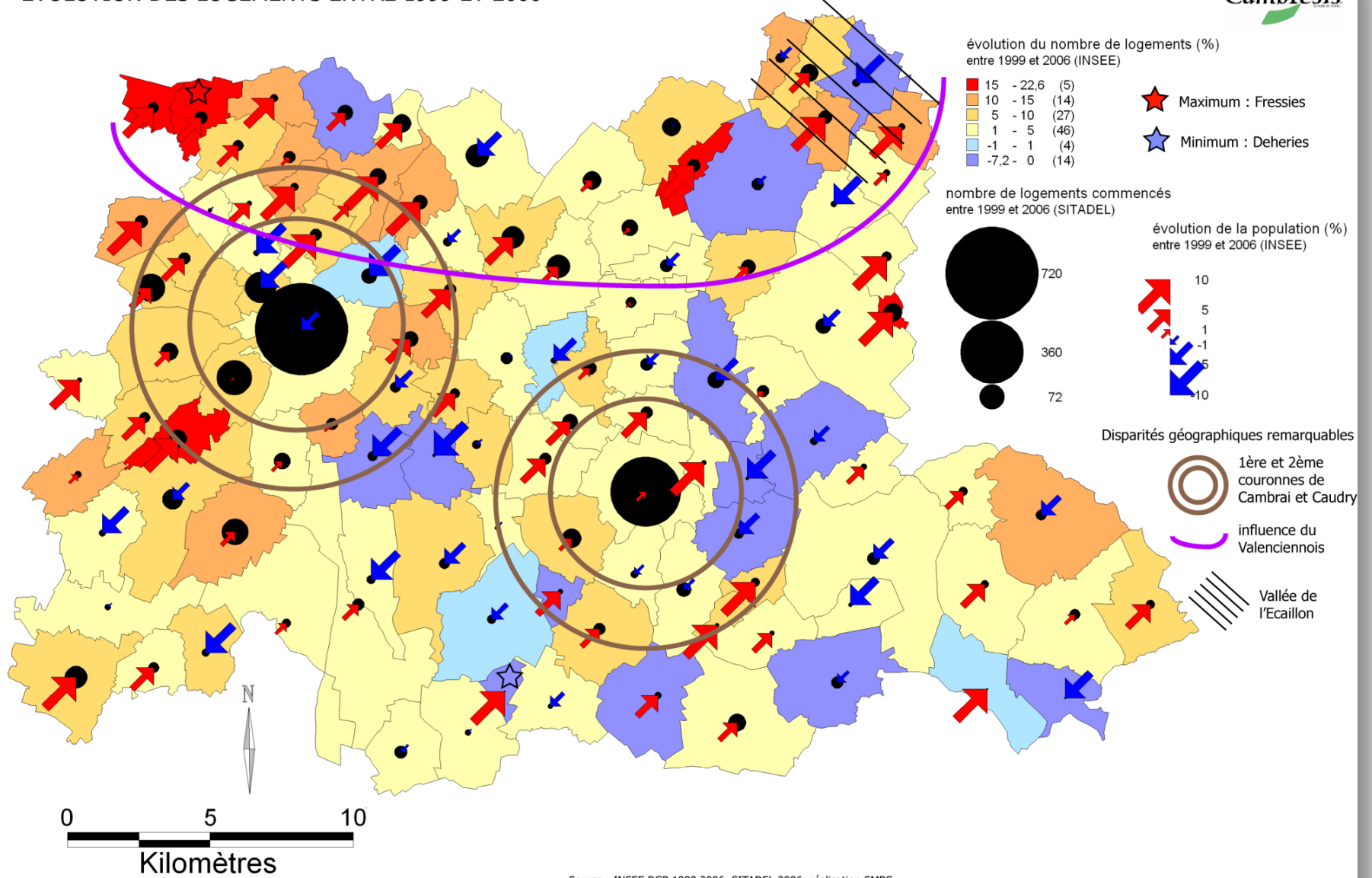


Source : Etude de cadrage PLH – diagnostic, Square



Source : Etude de cadrage PLH – diagnostic, Square, selon enquête communal

EVOLUTION DES LOGEMENTS ENTRE 1999 ET 2006



7.3. Une vacance des logements en baisse mais qui reste élevée

Le **taux de vacance** dans le Cambrésis avoisine les **7.2% en 2006** (taux d'équilibre : 4%). Ce taux élevé peut représenter un atout pour le territoire, permettant d'offrir une véritable alternative à la construction neuve.

Durant la période 90-99, les logements sortis de la vacance ont satisfait plus de 38% des besoins en résidences principales. La réhabilitation de ce bâti ancien, associée à la reconversion du patrimoine industriel et agricole **constituent une réserve immobilière non négligeable**, parfaitement compatible avec une gestion économe de l'espace. De même, entre 1999 et 2006, la faiblesse du rythme de construction neuve a été en partie compensée par une mobilisation du parc existant.

Néanmoins, ce taux a diminué entre 1999 et 2006 (7,6% en 1999). Cependant malgré cette baisse, le nombre de logements vacants reste stable (environ 5 000 logements). Au moins 700 logements seraient encore mobilisables.

En outre, il est constaté une disparité territoriale. En effet, le Sud du Pays est plus particulièrement touché par le phénomène de vacance.²⁷

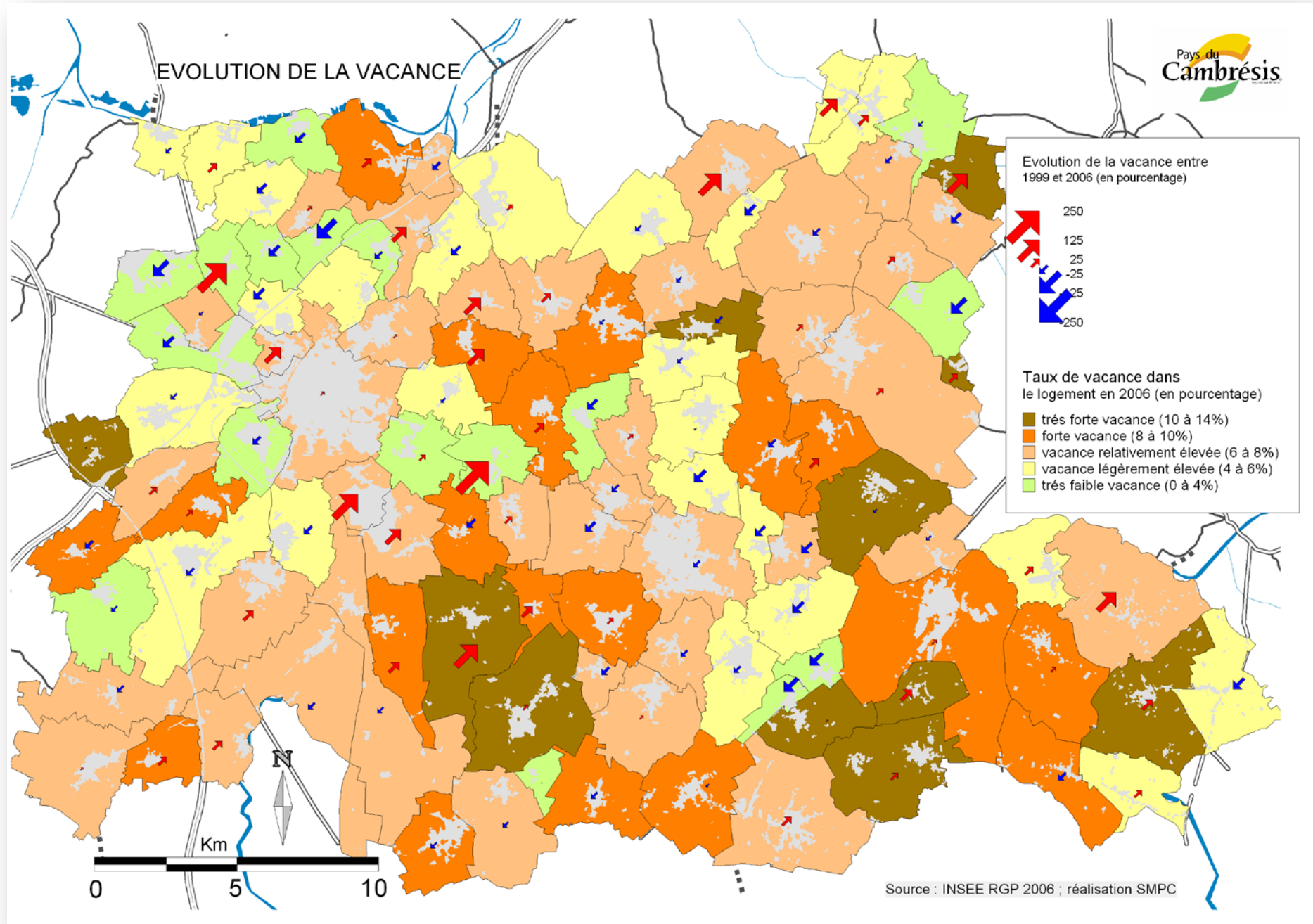
30 communes du Pays connaissent des taux de vacance supérieurs à 8% (jusqu'à 14% de logements vacants en 2006 pour certaines d'entre elles). La vacance constitue donc un enjeu fort pour ces communes.

Figure 6

	Nombre de logements vacants	Taux de logements vacants
CC de la Vallée de Vinchy	54	7,4%
CC Haute Sambre Bois l'Evêque	56	6,7%
CC Espace Sud Cambrésis	181	7,3%
CC de l'Ouest Cambrésis	78	4,2%
CC de la Vaquerie	152	7,2%
CC de Sensescaut	87	6,2%
CC du Caudrésis-Catésis	1907	8,0%
Caudry	449	7,3%
Le Cateau-Cambrésis	314	9,5%
CC du Pays du Solesmois	437	6,9%
Solesmes	150	7,3%
CA de Cambrai	1975	6,9%
Cambrai	1305	7,2%
SM Pays du Cambrésis	5020	7,2%

Source : INSEE, RGP 2006 ; réalisation Square (étude de cadrage PLH)

27 Cf. carte n°13



7.4. Une offre locative sociale faible²⁸

Avec 6 129 logements HLM début 2008 (source EPLS/DRE), dont 2495 hors CA de Cambrai, le territoire présente des **carences dans l'équilibre social de l'habitat. En effet, la production de logements locatifs aidés représente 9,7%** (16% au niveau national) du parc de résidences principales.

Durant ces dernières années, le rythme de construction des logements aidés a été de **65 logements par an, ce qui suffit tout juste à maintenir un taux déjà relativement faible.**

Pourtant, hors CA de Cambrai, **78% des ménages peuvent prétendre à un logement HLM** au regard de leur niveau de ressources. **La part des logements locatifs sociaux « très social » représente 10% du parc de logements aidés.**

La part des logements locatifs sociaux dans la production récente reste insuffisante pour rattraper le faible taux de locatifs abordables. Surtout que le parc récent utilise les derniers dispositifs d'aide financière (PLUS et PLAI) et s'avère donc plus cher en comparaison des produits des années précédentes. Ainsi, 36,7% des logements locatifs sociaux ont un loyer supérieur à 45 €/m²/an sur l'ensemble du Pays. Spatialement, **les communes urbaines concentrent plus de logements « très sociaux » que les communes rurales.**

La demande reste néanmoins supérieure à l'offre :

- ✓ 2 189 demandes en instance au 1er janvier 2009, dont 816 hors CA de Cambrai,
- ✓ 763 attributions de juillet 08 à juin 2009 dont 374 hors CA de Cambrai,

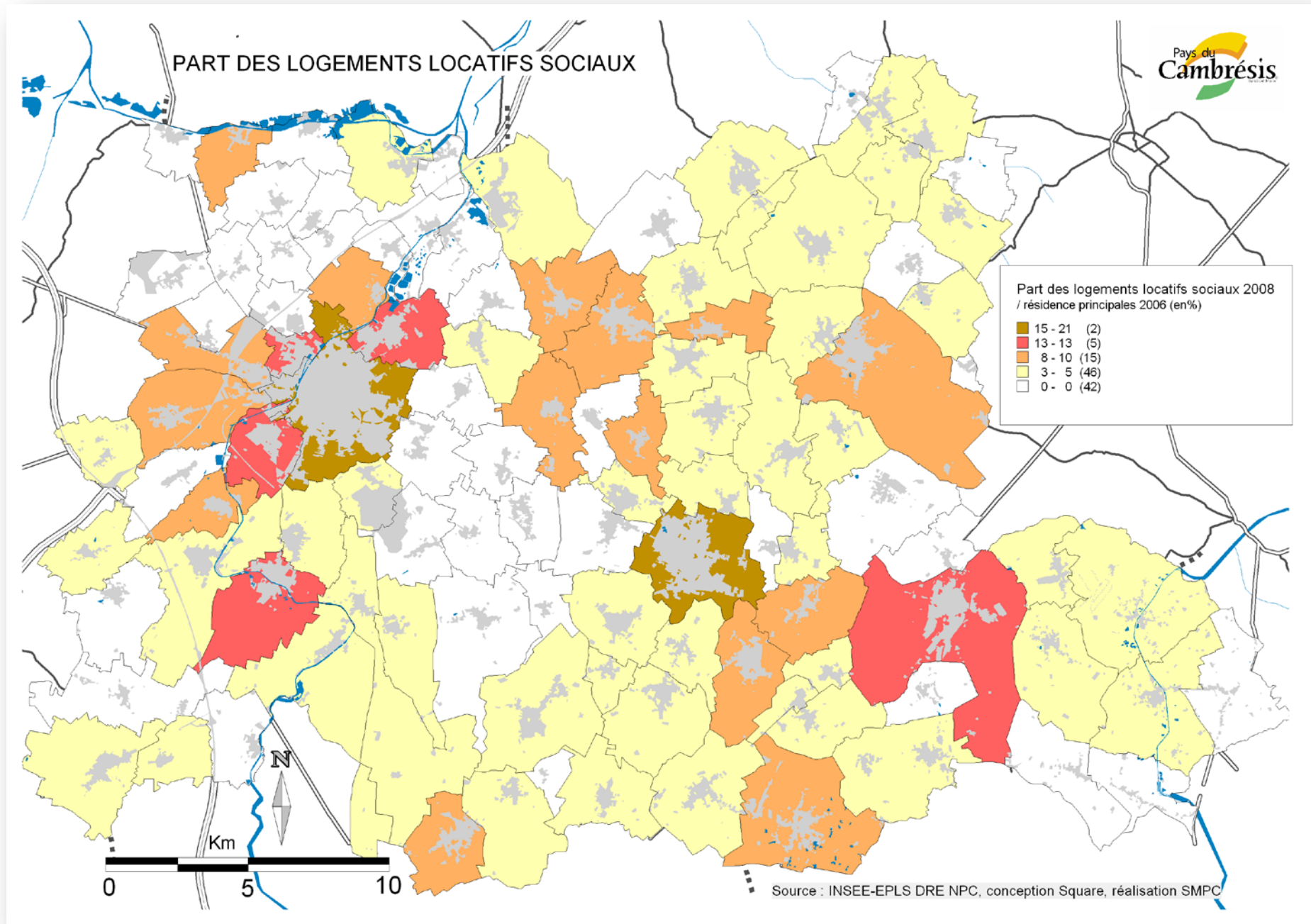
²⁸ Source : étude de cadrage PLH-diagnostic, Square

Soit : 3,5 demandes pour une offre sur la CA de Cambrai (3,9 en 2006) et 2,2 sur le reste du Pays (2,6 en 2006). ²⁹ Le marché est tendu sur certains secteurs et sur certaines typologies de logements (T1).

Enfin, avec 45% de T4 et plus, l'offre locative sociale est principalement dédiée aux familles. De plus, l'offre en petit logement est essentiellement concentrée sur les communes de Caudry, Le Cateau et Solesmes. Cela laisse donc peu de possibilité à la décohabitation des jeunes en dehors des centres urbains.



²⁹ N.B. : Un ratio de 2 à 2,5 est généralement considéré comme le signe d'un marché équilibré avec peu d'attente pour les demandeurs et peu de risque de vacance pour les bailleurs.



7.5. Un parc locatif privé plutôt bien développé mais particulièrement dégradé

Le taux de logements locatifs est de 22,1% en 2006 (soit près de 14 000 locataires du privé). Malgré des disparités géographiques, le parc locatif s'est bien développé (+7% entre 1999 et 2006), c'est un peu moins qu'au niveau national, mais au dessus de la moyenne départementale.

Cependant, il est observé une disparité territoriale. En effet, le secteur locatif privé s'est plus développé sur la partie Est du territoire pour pallier l'absence d'offre de locatif social.

En outre, les taux de résidences principales privées potentiellement indignes dans le parc locatif privé sont souvent très au dessus de la moyenne

départementale (22,3%). Tous les territoires hormis ceux de la Vallée de Vinchy, du Sensescaut et la CA de Cambrai sont au dessus de cette moyenne. On atteint plus de 33% sur la partie est de Caudrésis Catésis (ex Pays de Matisse) ou sur Espace sud Cambrésis, cela en raison de la forte présence de logements bon marché et des faibles niveaux de ressource des ménages. Sur l'ouest, leur présence est plus diluée.

7.6. Un parc de logements existant important et diversifié, mais encore sous exploité et fragile

Le territoire du Cambrésis présente un patrimoine architectural identitaire et très diversifié.

Malgré une très forte progression de la construction neuve, la proportion d'habitat ancien antérieur à 1949

reste supérieure à 50%. Cet équilibre participe très largement à l'ambiance généralement rurale des villages du Cambrésis, mais tend à se perdre notamment en entrée de village.

Ce patrimoine de qualité est fragilisé par la conjonction de deux phénomènes principaux :

- ✓ La faiblesse des moyens techniques et financiers facilitant la réhabilitation du bâti ancien, à l'exception de quelques actions concernant principalement les deux pôles de Cambrai et de Caudry (PLH à Cambrai, réhabilitation du quartier la forêt, OPAH RU et ANRU à Caudry).
- ✓ L'insuffisance du parc de logements aidés neufs, obligeant les locataires, souvent très modestes, à se rabattre vers le locatif privé.

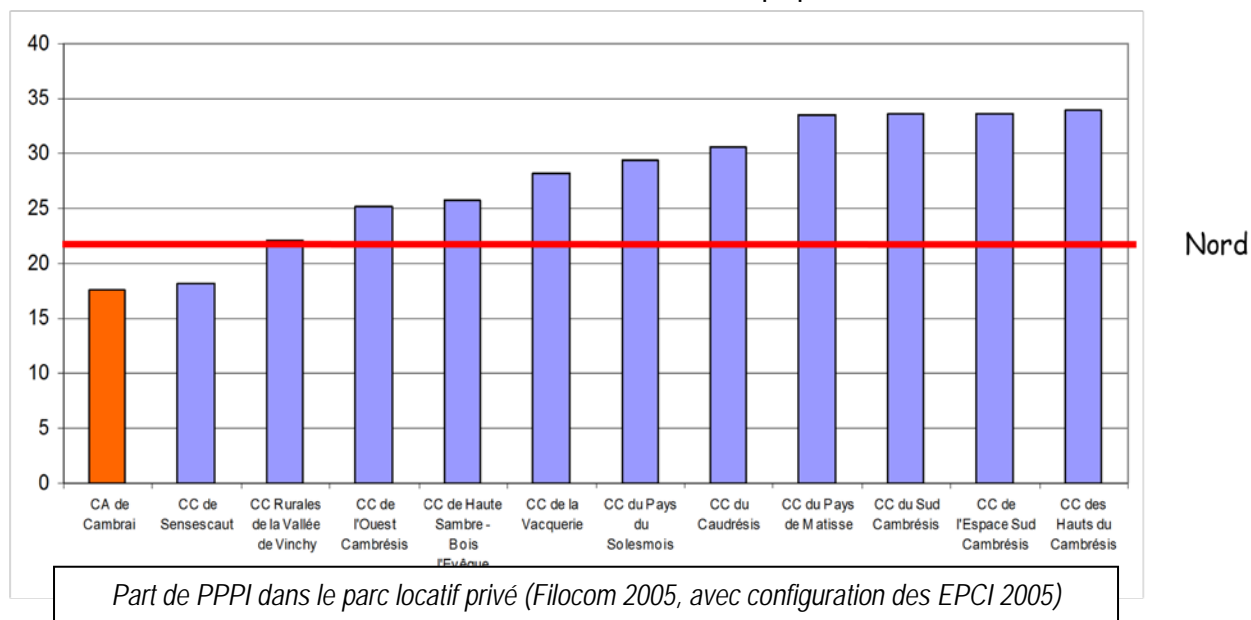
L'étude menée sur le logement en novembre 2005 à l'échelle du Pays, insiste sur plusieurs points :

- ✓ Des situations de sur-occupation majoritairement concentrées dans le parc locatif privé.
- ✓ Un rythme de réhabilitation en progression, mais encore trop faible.

Au sein de l'arrondissement, ces données restent assez constantes d'un territoire à l'autre, avec une situation sensiblement plus favorable pour l'Ouest du territoire.

En outre, le territoire compte une forte présence d'inconfort sanitaire au sein des logements de territoire. En effet, le taux de résidences principales sans salle de bains est encore deux fois plus élevé que la moyenne nationale (6,4%).

Enfin, selon l'enquête communale établie par Square parmi les 66 communes hors CAC ayant répondu, une sur deux déclare des familles en situation de mal logement, ce qui correspond à environ 300 ménages.



Sont d'autant plus touchées les personnes âgées qui sont propriétaires occupants. Cela pose le problème de la qualité des conditions de vie dans laquelle évoluent les séniors et celui de leur maintien à domicile. En effet, les logements dégradés ne permettent pas toujours la mise en place de dispositifs adaptés au vieillissement des personnes (inaccessibilité, conditions non requises pour l'intervention d'aidants...).



Source : SM Pays du Cambrésis
Cambrai, habitat dégradé

7.7. Une accession massive dans le parc existant

Le territoire, dédié traditionnellement aux propriétaires occupants, est en train d'opérer un rééquilibrage au profit du locatif privé en particulier hors agglomération de Cambrai.

En effet, le taux de propriétaires occupants n'a connu sur la période 1999 / 2006 qu'une assez faible augmentation passant de 66% à 66,8%. La part de propriétaires occupants étant ici de près de 10 points supérieure aux moyennes départementale, nationale et à celle des territoires de référence (Valenciennois, Douaisis et Avesnois) où le taux de propriétaires occupants a augmenté en moyenne de 1,4 point durant la même période.

Alors que la primo-accession en maîtrise d'ouvrage individuelle devient difficile étant donné le rapport prix / budget des candidats à cette accession. On assiste à un report des accédants les plus modestes sur le parc ancien.

D'une part, cette accession dans l'ancien est rendue possible grâce à la nette prédominance de ce parc dans l'ensemble de l'offre de logement. Avec une moyenne de 51,3% de logements d'avant 1949, le parc ancien est très présent sur le territoire (Nord 38,4%, France 30,3%). Il atteint presque 70% sur L'Espace Sud Cambrésis.

D'autre part, l'accession dans l'ancien est aussi facilitée par les niveaux de prix 2008-2009 qui se situaient plutôt dans les fourchettes basses par rapport aux territoires voisins.

Enfin, l'accession dans l'ancien est facilitée par la présence sur le marché d'un gisement important de biens modestes et parfois déqualifiés à des prix raisonnables (50 000 à 80 000 euros).

Plus globalement, des écarts se creusent entre le budget des candidats à l'accession qui n'augmente plus et des prix (pour des produits de bonne qualité) qui ne baissent pas beaucoup. En conséquence, la primo accession se réoriente et s'opère de plus en plus dans le parc modeste et un peu déqualifié, ou dans des logements situés plus loin que le secteur recherché à l'origine.

Parallèlement en construction neuve, les opérateurs font part de difficultés à monter et à commercialiser les produits d'accession sociale aidés et programmés (types PSLA, PASS foncier), du fait de l'offre concurrente disponible dans le parc existant dans ce segment de prix.

7.8. Les aires d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage fait l'objet d'une déclinaison territoriale mais pas en Cambrésis (sauf l'obligation réglementaire des communes de plus de 5000 habitants).

Il existe actuellement une aire d'accueil à Caudry (16 places répondant à l'obligation légale) et une aire au Cateau Cambrésis (32 places).

Actuellement la Communauté d'agglomération de Cambrai ne remplit pas son obligation légale de mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage, soit deux aires d'accueil sur la CAC. Cependant, cet objectif est aujourd'hui inscrit comme action au sein de son PLH.

Les enjeux de l'habitat et du logement.

Le diagnostic habitat du SCoT se base sur l'étude de cadrage PLH menée par le SM du Pays du Cambrésis en 2010. Cette étude montre que le SCoT doit faire face à différents enjeux.

Tout d'abord, il apparaît important de **continuer le rythme de constructions neuves** pour répondre aux besoins des ménages (desserrement) et pour assurer leurs parcours résidentiels. De même il est important de prendre en compte le **taux de vacance** du territoire qui permet de **réinvestir le tissu urbain existant**.

Ensuite, la **mixité en termes de typologie de logements doit être favorisée**, notamment dans les communes rurales (aussi bien en taille qu'en type d'habitat). Dans ce sens, il convient également de **favoriser la mixité sociale en augmentant la production de logements aidés**, notamment en dehors des centres urbains.

Enfin, il est primordial pour le SCoT de **remédier aux problèmes d'insalubrité des logements**. En effet, le taux de logements inconfortables, notamment au niveau sanitaire, est très élevé. Il paraît donc important d'améliorer la qualité du parc existant par des réhabilitations.

Finalement les enjeux en matière d'habitat et de logement peuvent se résumer en 5 axes :

- ✓ Favoriser la mixité sociale, notamment dans les communes rurales
- ✓ Comblent le déficit en logements sociaux
- ✓ Renforcer et améliorer le parc existant dégradé par la réhabilitation ou la rénovation
- ✓ Faire de la vacance une alternative à la construction neuve
- ✓ Améliorer et diversifier l'offre en typologie de logement (notamment en taille)

8. Transport et déplacements

8.1. Les déplacements quotidiens : domicile-travail

Les déplacements domicile-travail du Pays représente 57 413 flux quotidiens, dont près de 75% (43 144) sont internes au territoire.

Déplacements domicile-travail	Nombre de flux	Part des flux
Internes au Pays	43 144	75,15%
Externes au Pays	14 269	24,85%
TOTAL	57 413	100,00%

Ces déplacements internes pour motif de travail se font principalement en direction du pôle de Cambrai avec 19 128 flux par jour (soit 44% des flux internes et 33% des flux globaux). Le second pôle d'attractivité des travailleurs est celui de Caudry avec 15% des déplacements internes (soit 6 528 flux et 11% des flux globaux). Enfin le pôle du Cateau-Cambrésis attire plus de 6% des travailleurs internes (et environ 5% sur l'ensemble).

Il est à noter qu'environ 10% des flux se font dans les communes de résidence. Cela signifie qu'un actif sur 10 reste dans sa commune pour travailler. De la même manière, on peut constater qu'environ 10% des flux internes se font en direction des communes hors pôles.

A travers la lecture cartographique³⁰, il est à noter que l'attractivité du pôle d'emploi de Cambrai concerne

essentiellement la partie Ouest du territoire. Pour le pôle de Caudry l'attractivité est limitée aux communes périphériques à la ville de Caudry. Enfin les autres pôles ont une influence à petite échelle, les flux domicile-travail se concentrent essentiellement sur leur commune et les premières villes voisines.

La carte permet également d'analyser les relations avec les territoires extérieurs. Les communes franges au nord du Pays présentent une part importante de flux externes.

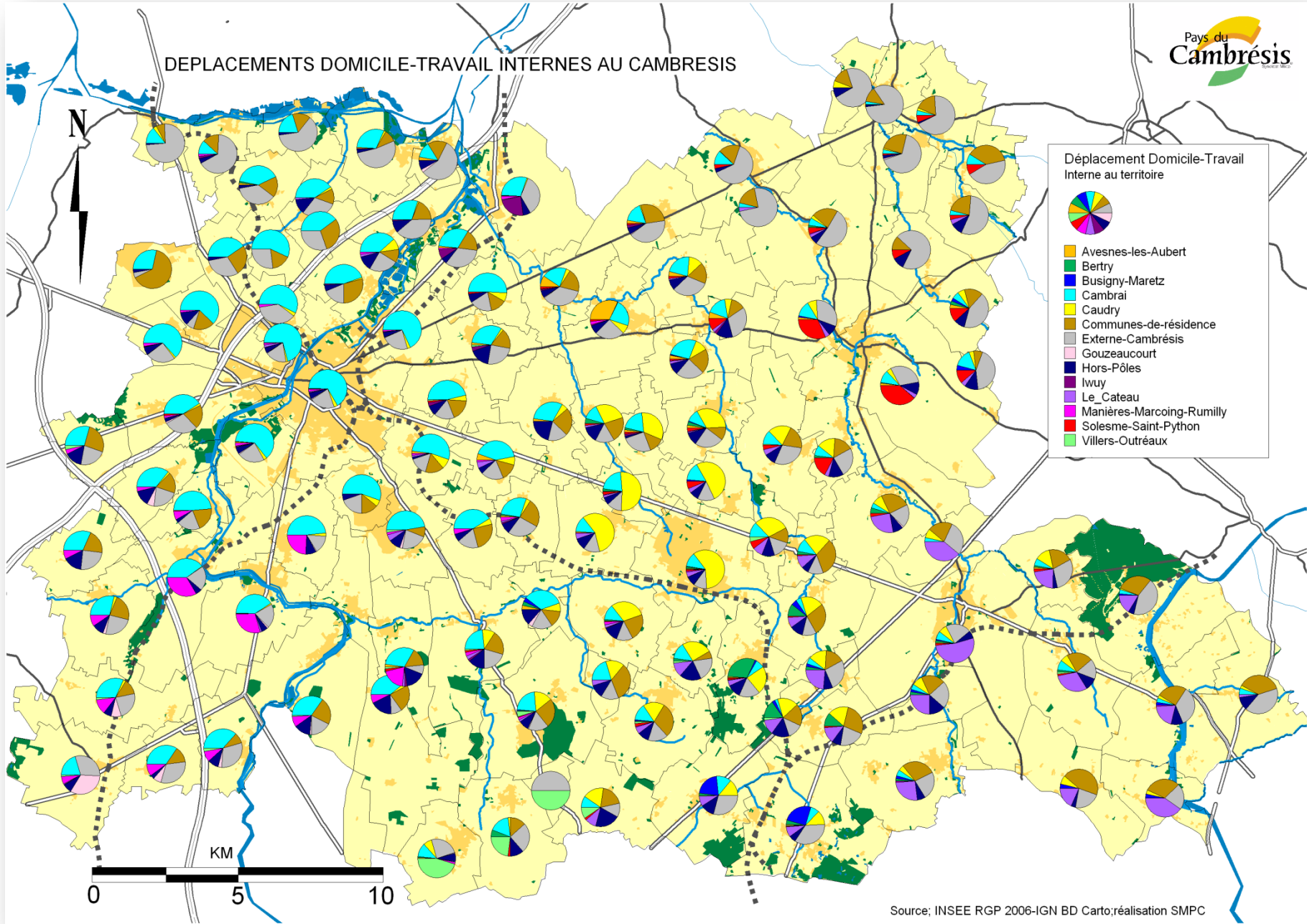
Nombre et part des flux internes domicile-travail par pôles

	Nombre de flux internes domicile-travail (2006)	Part des flux internes domicile-travail (2006)	Part des flux sur l'ensemble des déplacements
Avesnes-les-Aubert	785	1,82%	1,37%
Bertry	655	1,52%	1,14%
Busigny-Mareetz	434	1,01%	0,76%
Cambrai	19 128	44,34%	33,32%
Caudry	6 528	15,13%	11,37%
Commune de résidence	4 499	10,43%	7,84%
Gouzeaucourt	358	0,83%	0,62%
Iwuy	437	1,01%	0,76%
Le Cateau-Cambrésis	2 784	6,45%	4,85%
Marcoing-Manières-Rumilly	1 434	3,32%	2,50%
Solesmes-Saint-Python	1 352	3,13%	2,35%
Villers-Outréaux	627	1,45%	1,09%
Communes hors pôles	4 123	9,56%	7,18%
TOTAL	43 144	100,00%	75,15%

³⁰ Cf. carte n°15



DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL INTERNES AU CAMBRESIS



Les déplacements domicile-travail externes au territoire représente 14 269 trajets par jour, soit environ 25% de l'ensemble des flux. Cela signifie qu'un travailleur sur quatre quitte tous les jours le territoire du Pays pour aller travailler à l'extérieur.

Ces déplacements quotidiens se font essentiellement vers le Valenciennois, le Douaisis et la métropole lilloise avec respectivement 5 949 flux (soit 41% des flux externes), 1 495 flux (soit 10% des flux externes) et 1 407 flux (soit plus de 9% des flux externes).

Cependant à l'analyse des flux globaux (internes et externes), seule la commune de Valenciennes apparaît comme un pôle d'emploi pour la population cambrésienne. En effet, la part des flux est de plus de 10%.

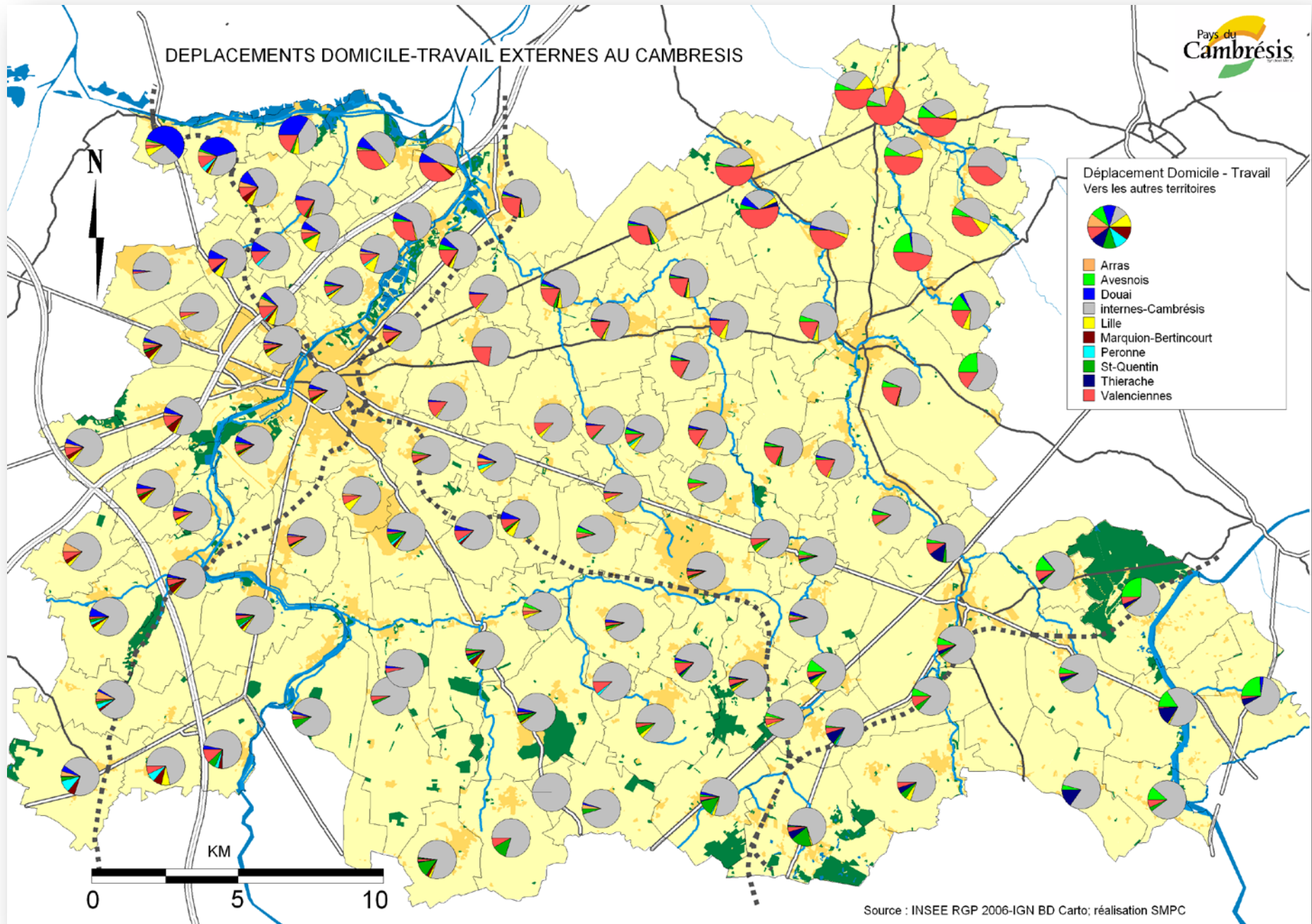
Enfin, l'analyse géographique³¹ permet de comprendre les relations du Pays avec les territoires voisins. Le Valenciennois attire les travailleurs du Solesmois, de l'agglomération de Cambrai, du Caudrésis et du Nord Ouest du Pays, cela revient finalement aux communes franges et celles situées près de l'autoroute. Le Douaisis attire essentiellement des travailleurs de la ville de Cambrai et du Nord Ouest du territoire. L'Avesnois est majoritairement en relation avec le Catésis et le Solesmois.

A l'inverse les populations extérieures venant travailler au sein du territoire sont essentiellement concentrées sur la commune de Cambrai. Cela représente plus de 50% des trajets externes entrants au sein du Pays.

Nombre et part des flux externes domicile-travail par bassins de vie

	Nombre de flux externes domicile-travail (2006)	Part des flux externes domicile-travail (2006)	Part des flux sur l'ensemble des déplacements
Arras	509	3,57%	0,89%
Avesnois	1 034	7,25%	1,80%
Douai	1 495	10,48%	2,60%
Lille	1 407	9,86%	2,45%
Marquion-Bertincourt	591	4,14%	1,03%
Péronne	216	1,51%	0,38%
Saint-Quentin	991	6,95%	1,73%
Thiérache	373	2,61%	0,65%
Valenciennes	5 949	41,69%	10,36%
Autres territoires	1 704	11,94%	2,97%
TOTAL	14 269	100,00%	24,85%

³¹ Cf. carte n°16



8.2. Un réseau routier dense et des routes à grande circulation qui irriguent le territoire.

Le Cambrésis est marqué par un réseau routier dense dont les principales routes partent de Cambrai. Elles sont classées par catégories selon le niveau de circulation par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation. Les routes concernées (en noir sur la carte page suivante) sont :

- ✓ La RD 643 sur la totalité de la traversée du Cambrésis d'Est en Ouest
- ✓ La RD 630 sur la totalité de la traversée du Cambrésis du Nord au Sud via les boulevards de Cambrai
- ✓ La RD 639 de Cambrai à Arras via Raillencourt Saint Olle
- ✓ La RD 1643 contournant la ville de Cambrai par l'Ouest
- ✓ La RD 644 et RD 917 reliant Cambrai à Saint Quentin.
- ✓ L'A 2 et l'A 26

Au-delà de ces axes à grande circulation, sont aussi présentes quelques routes dites principales :

- ✓ La RD 960 reliant Cambrai à Bohain en Vermandois
- ✓ La RD 932 dite chaussée Brunehaut reliant Bavay à Saint Quentin via le Cateau
- ✓ La RD 21 reliant le Cateau à Bohain
- ✓ La RD 934 reliant Landrecies à Guise

A cela s'ajoute un réseau secondaire composé de routes départementales.

8.3. Un réseau ferré réduit à trois lignes

Beaucoup plus dense dans les années 70, le réseau ferré du Cambrésis compte aujourd'hui :

- ✓ 2 lignes TER : **Ligne 20** Cambrai-Valenciennes-Lille et la **ligne 22** Paris-Reims-Cambrai-Lille
- ✓ 2 lignes Intercités : Cambrai-Paris et Maubeuge-Paris
- ✓ Les dessertes Corails du Cateau-Cambrésis vers Maubeuge et de Cambrai vers Valenciennes via Iwuy.



Dans la situation actuelle, Cambrai bénéficie d'une desserte acceptable à en moyenne 1h13 de Lille, 2h00 de Paris et 45 minutes de Valenciennes. Pourtant ces parcours, même s'ils offrent des fréquences régulières, **ne sont pas concurrentiels avec la voiture**. D'ailleurs, la fréquentation des TER est en baisse au sein de l'arrondissement.

Néanmoins ces quatre liaisons sont primordiales pour désenclaver le territoire tant vers le reste du Nord Pas de Calais que vers la région parisienne.

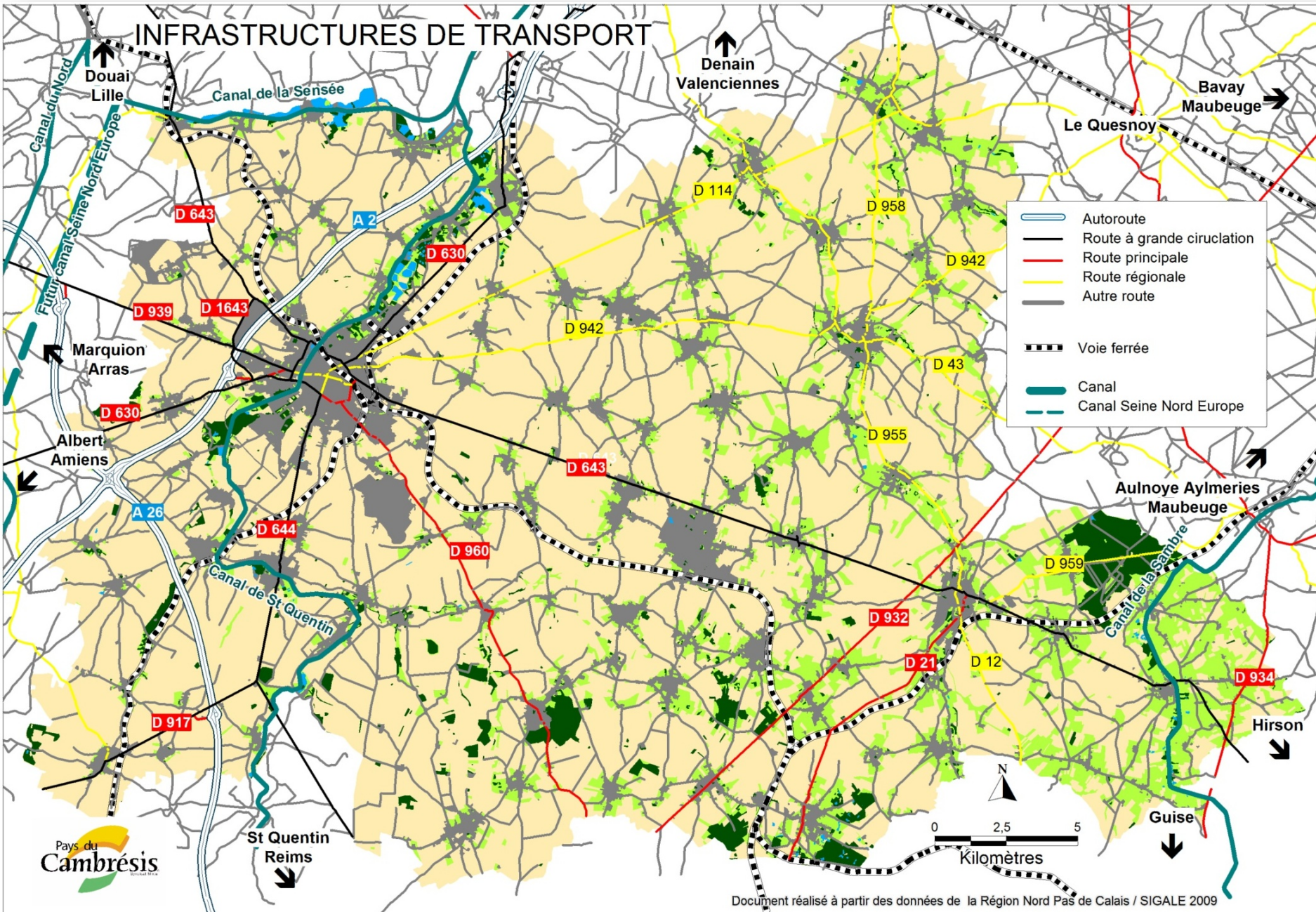
Concernant le fret, l'absence de plateforme multimodale rend inefficace toutes tentatives à l'échelle de l'arrondissement. Ni les zones d'activités de Cambrai ni celles de Caudry ne possèdent une desserte directe par voie ferrée, malgré une proximité immédiate notamment pour celle de Caudry.

8.4. Les voies navigables

Le territoire compte 3 canaux :

- ✓ Le canal de St Quentin – Escaut de classe I, limité aux bateaux de 250 à 400 tonnes. Il dessert la ville de Cambrai et les communes situées le long de l'Escaut,
- ✓ Le Canal de la Sensée de classe V, 1500 à 3000 tonnes, relié avec le canal de l'Escaut au niveau de d'Estrun/Paillencourt
- ✓ le canal de la Sambre, également de classe I, 250 à 400 tonnes.

La connexion entre le canal de la Sensée et le canal de St Quentin-Escaut s'opère par un ouvrage hydraulique de grande dimension et surtout de grande qualité appelé le Bassin Rond.



8.5. Une très forte dominance des déplacements routiers

Les déplacements motorisés de l'arrondissement restent importants puisqu'au minimum **70% des déplacements domicile-travail s'effectuent tout ou partie en voitures particulières**. En outre, selon l'enquête régionale ménage-déplacements (ERMD), les ménages du Pays possède en moyenne 1,5 voiture particulière.

L'offre autoroutière est attractive sur l'ouest du territoire (A 2 et A 26) et son trafic connaît une très forte progression (de + 12,8% à + 17% entre 1997 et 2001). La part du trafic poids lourds représente plus de 25%. Ces deux autoroutes représentent les axes les plus fréquentés allant de 17 600 véhicules/jour à 27 400 véhicules/jour.

Les flux se concentrent pour l'essentiel autour de l'agglomération de Cambrai et l'axe Est-Ouest de la RD 643. La RD 630 reliant Cambrai à Iwuy est également un axe majeur emprunté par plus de 10 000 véhicules/jour. La RD 955 reliant Le Cateau-Solesmes-Valenciennes qui comptabilise de 4 500 à 8 900 véhicules/jour est également un axe important

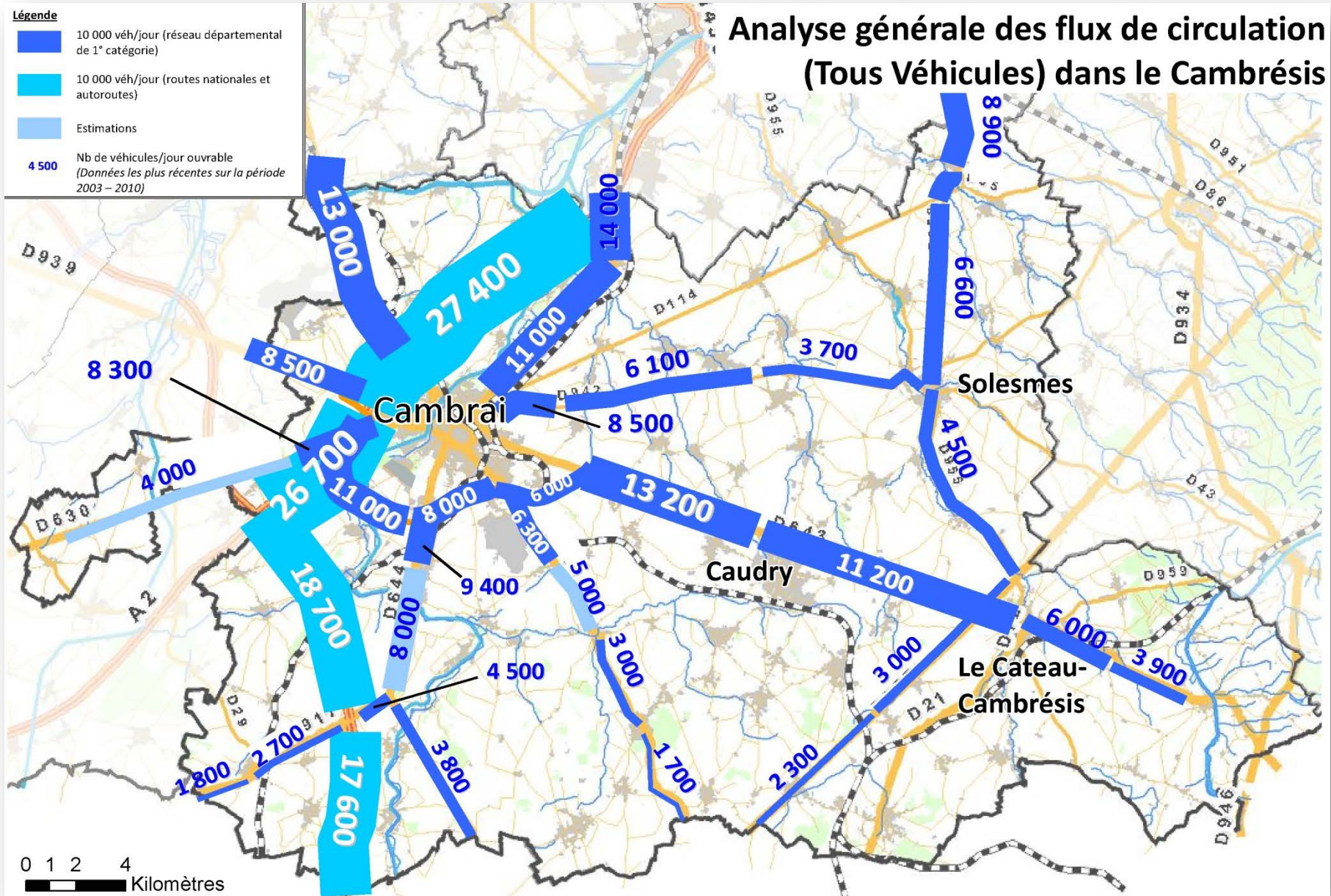
Au regard des évolutions récentes et des projets d'aménagements, il convient de maintenir la fluidité des axes principaux que sont la RD 639, la RD 630 et la RD 955.

Les futurs aménagements liés à la plateforme multimodale Cambrai-Marquion et à la reconversion de la BA 103 vont entraîner un regain de circulation sur la RD 939 entre Cambrai et Marquion ainsi que sur la RD 630 en direction de Douai. Une attention toute particulière devra être portée sur le nœud autoroutier

A 2/A 26. En effet, il ne permet pas actuellement aux véhicules circulant sur l'A 2 venant de Paris d'emprunter A 26 jusqu'à Marquion. Ceci oblige donc les véhicules à sortir à Cambrai et à rejoindre la future plateforme par la RD 939.

Concernant le stationnement, celui-ci est peu réglementé. En effet, dans le Cambrésis, l'espace public reste principalement occupé par l'automobile. Le centre ville de Cambrai réglemente la durée du stationnement par horodateurs, mais laisse la quasi-totalité des espaces ouverts au stationnement.





Source : conseil général du Nord DIR SANEF

8.6. Un réseau de transport collectif interurbain encore très ancré sur la desserte scolaire

Le réseau de transport interurbain du territoire est constitué des lignes du réseau de bus « Arc-en-ciel » mis notamment à disposition pour le transport scolaire par le Conseil Général du Nord.

A l'exception de Beaurain l'ensemble de l'arrondissement de Cambrai sont desservies toute l'année par les services interurbains. Ces lignes ont été fréquentées en 1999 par 400 000 voyageurs commerciaux. Cette fréquentation est en hausse de 10% sur les lignes du bassin 5 (Est du Cambrésis). Les lignes les plus fréquentées sont : la ligne 501 : Cambrai-Caudry-Le Cateau : ligne la plus fréquentée du département du Nord (100 000 voyageurs commerciaux en 1999), la ligne 510 : Cambrai Solesmes, les lignes 410, 411 ... (secteur Sud de Cambrai).

A noter enfin une baisse de 13% en deux ans du nombre de scolaires transportés sur ces lignes de l'arrondissement de Cambrai. Ce constat révèle les prémices d'une profonde mutation de la demande issue de l'évolution de la pyramide des âges du Cambrésis. La première cible du transport interurbain, à savoir les jeunes collégiens et lycéens, diminue au profit de personnes âgées beaucoup moins captives mais qui représentent pourtant un potentiel de développement particulièrement important.

A ce réseau de transport collectif s'ajoute un réseau de transport solidaire. Il existe des services de

covoiturage porté par l'association ACTION à Avesnes-les-Aubert et par la maison des associations de Caudry. La Communauté d'Agglomération de Cambrai a également mis en place un service de transports pour les personnes à mobilité réduite (PMR) (Mobi +). Enfin il existe un service de prêt de véhicule sans permis ou de mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur porté par l'association SMS-Solidarité Services aux Personnes à Cambrai. Ce service s'adresse aux demandeurs d'emploi qui doivent se déplacer pour des entretiens, des formations ou encore des démarches administratives.

8.7. Un réseau urbain comparable à un réseau interurbain

Le réseau de transport urbain de Communauté d'Agglomération de Cambrai compte 5 lignes et dessert les communes ou quartiers de la première couronne de Cambrai : Raillencourt, Neuville, Escaudoeuvres, Proville... Toutes les lignes convergent vers la gare de Cambrai, offrant des correspondances avec le réseau interurbain et le réseau ferré.

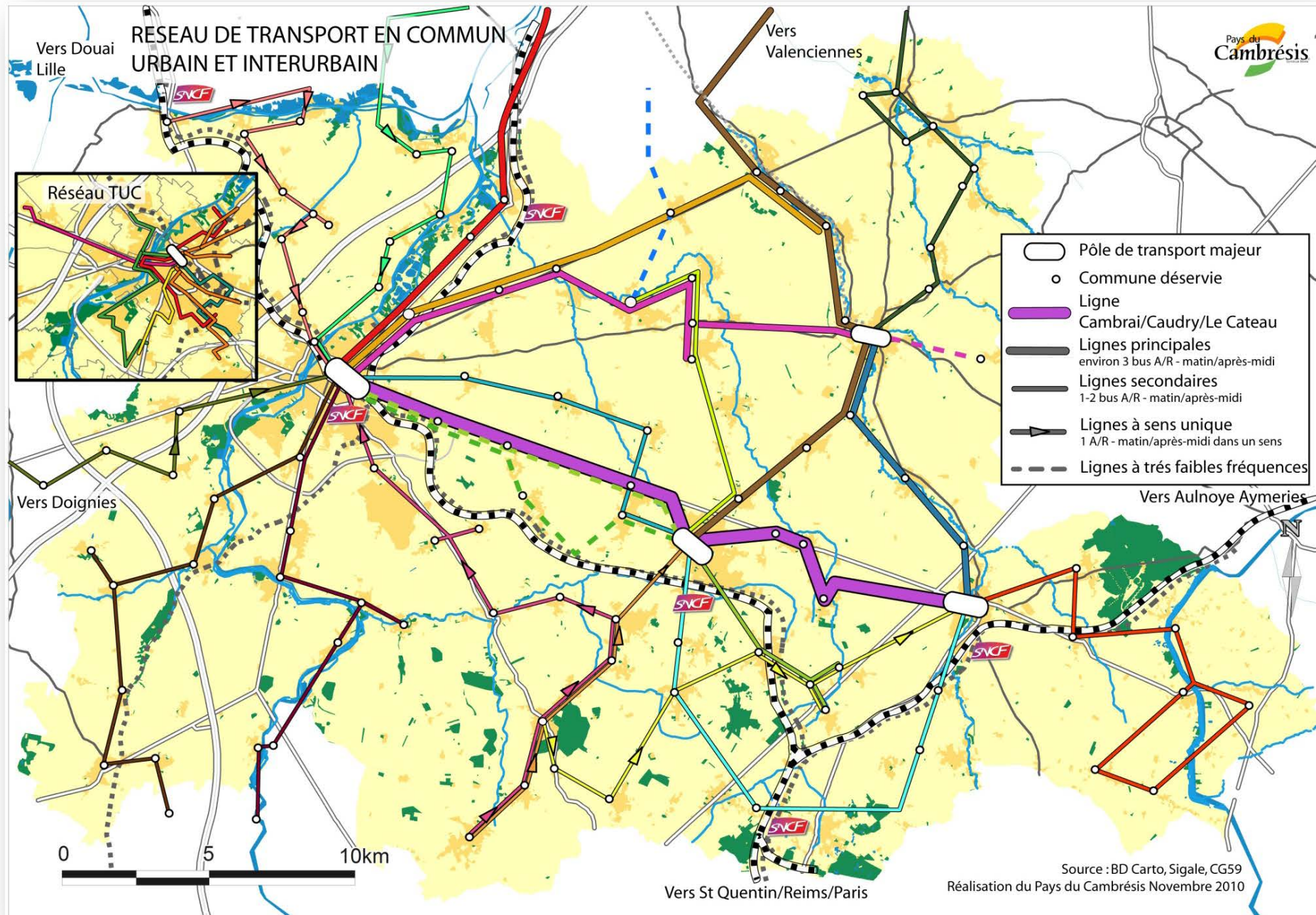
L'analyse de plusieurs critères (aménités, accessibilité, tissu économique, etc...) permet de distinguer 5 pôles gares : Cambrai, Caudry, Le Cateau, Iwuy et Busigny.

L'offre proposée actuellement est faible, d'où une fréquentation peu élevée. Le réseau est surtout adapté aux scolaires (70% des voyages). L'organisation des lignes n'est pas attractive pour une autre clientèle (arrêt de l'offre entre 9h et 11h et entre 14h et 16h). L'intermodalité est très peu développée et la tarification est à améliorer pour fidéliser la clientèle.

Le réseau est globalement plus proche d'un réseau interurbain que d'un réseau urbain. En outre, la création d'un réseau au niveau de la Communauté d'Agglomération est une opportunité pour proposer une offre en transport collectif plus attractive (permettant entre autre une bonne desserte de la gare de Cambrai).

Evolution des modes de déplacement pour motif de travail entre 1999 et 2006, et constat en 2010							
Actifs ayant un emploi (INSEE)	Mode de transport						
	1999		2006		variation 99-06		2010 (ERMD)
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Part
Pas de transport	3571	6,79%	3648	5,39%	77	0,51%	0%
Marche à pied	6089	11,57%	5729	8,47%	-360	-2,40%	18,91%
Deux roues	2902	5,52%	3232	4,78%	330	2,20%	2%
Voiture, camion, fourgonnette	38343	72,88%	52926	78,25%	14583	97,06%	75,66%
Transports en commun	1707	3,24%	2101	3,11%	394	2,62%	3,51%
Ensemble	52612	100,00%	67636	100,00%	15024	100,00%	100%

Source : INSEE RGP 2006. FRMD 2010 : réalisation SMPC.



8.8. Des liaisons douces à mailler pour offrir une alternative aux parcours automobiles de proximité

Les déplacements doux représentaient en 2006, plus de 13% des trajets Domicile-Travail, cependant leur part a diminué entre 1999 et 2006 d'environ 3 points.³²

La pratique de la marche à pied représente 8,47% des déplacements. Mais, ce mode est en baisse entre les deux recensements contrairement à l'usage du vélo et des transports en commun. De plus, l'usage des véhicules motorisés ne cesse d'augmenter, notamment pour les voitures, camions et fourgonnette (+ 97,06%). Cela met en évidence l'importance de mailler et de sécuriser (par des

aménagements adéquats) les modes alternatifs aux véhicules motorisés pour diminuer la part modale de ceux-ci, notamment sur les courts trajets. D'autant plus que l'Enquête Régionale Ménage Déplacement (ERMD) réalisée en 2010 sur près de 1500 ménages du Cambrésis indique que les ménages possèdent en moyenne plus de vélos que de voitures. En effet, on comptabilise en moyenne 1,8 vélo par ménage contre 1,5 voiture.

L'étude de la répartition modale de l'INSEE se base sur les actifs ayant un emploi, tandis que l'ERMD se base sur les ménages. Une étude comparative pour montrer l'évolution, n'est donc en l'état actuel pas envisageable. Cependant, il est intéressant de voir la répartition modale des ménages en 2010 pour tous motifs de déplacements (premier mode utilisé). En effet, on observe que la part de la marche à pied est beaucoup plus importante, et qu'inversement la part des véhicules particuliers est plus faible.



³² Cf. figure 22

Les enjeux des transports et déplacements.

Le territoire du Pays est aujourd'hui maillé par un réseau routier important. Ce réseau est notamment plus important à l'Ouest avec les deux autoroutes existantes. En outre, les projets de routes durables et de contournement vont renforcer ce maillage. Cependant, à l'heure du développement durable, il est important de **réduire le trafic routier**, afin de diminuer les nuisances qu'engendre ce mode de transport (pollution, bruit, ...). Pour cela il est important **d'optimiser et de renforcer le réseau de transports collectifs existant** qui aujourd'hui répond exclusivement à des demandes scolaires. Ce renforcement **permettrait aux TC d'être compétitifs face à l'automobile**.

Concernant **les modes doux**, l'enjeu est important au regard de l'évolution de ce moyen de transport de plus en plus utilisé. Il faut que ce mode soit **maillé et sécurisé** pour devenir une véritable alternative sur les trajets de courtes distances.

Enfin pour le transport de voyageurs, **les liaisons ferroviaires doivent être plus régulières et plus compétitive face à la route**. En outre, elles doivent aussi être en lien avec le réseau de TC ; en effet, cela permet de **créer des pôles d'intermodalité** près des gares.

Concernant le transport de fret, aujourd'hui, il est essentiellement fait par la route. Il s'avère donc important de **renforcer le transport de fret par les autres modes, notamment le ferroviaire**. En outre, l'implantation du **futur canal Seine Nord Europe, représente une véritable opportunité à saisir pour faire du transport de fret par voies fluviales**, offrant la possibilité de faire de la multimodalité avec le train (projet de plate-forme multimodale de Marquion).

Finalement cela se résume en 4 axes :

- ✓ Réduire le trafic routier
- ✓ Rendre les transports collectifs plus concurrentiels face à la voiture
- ✓ Prendre en compte le futur canal SNE et développer le fret fluvial et ferré
- ✓ Mailler et sécuriser les liaisons douces pour les courts trajets

Etat initial de l'environnement

1. Du relief au paysage

Le Cambrésis empiète à l'est, sur les vallées de l'Hennuyers qui marquent la transition avec le paysage bocager de l'Avesnois. Le relief s'accroît quelque peu pour culminer au Sud-est à 180 mètres au dessus de la mer. Plus à l'ouest, le territoire apparaît comme un vaste plateau crayeux légèrement ondulé. L'Escaut et ses affluents (l'Esnes, l'Erclin, la Selle, et l'Ecaillon) entaillent les plateaux pour créer trois entités bien distincts.

D'Ouest en Est, le plateau par delà l'Escaut se caractérise par une quasi-absence de vallées et de boisements (hormis le Bois de Bourlon). Le paysage est un paysage ouvert sur les grandes étendues agricoles. Sa caractéristique est aussi d'être traversée par de nombreuses routes, autoroutes ainsi que par le canal du Nord et prochainement le Canal Seine-Nord Europe qui entraînent des coupures souvent difficilement franchissables.

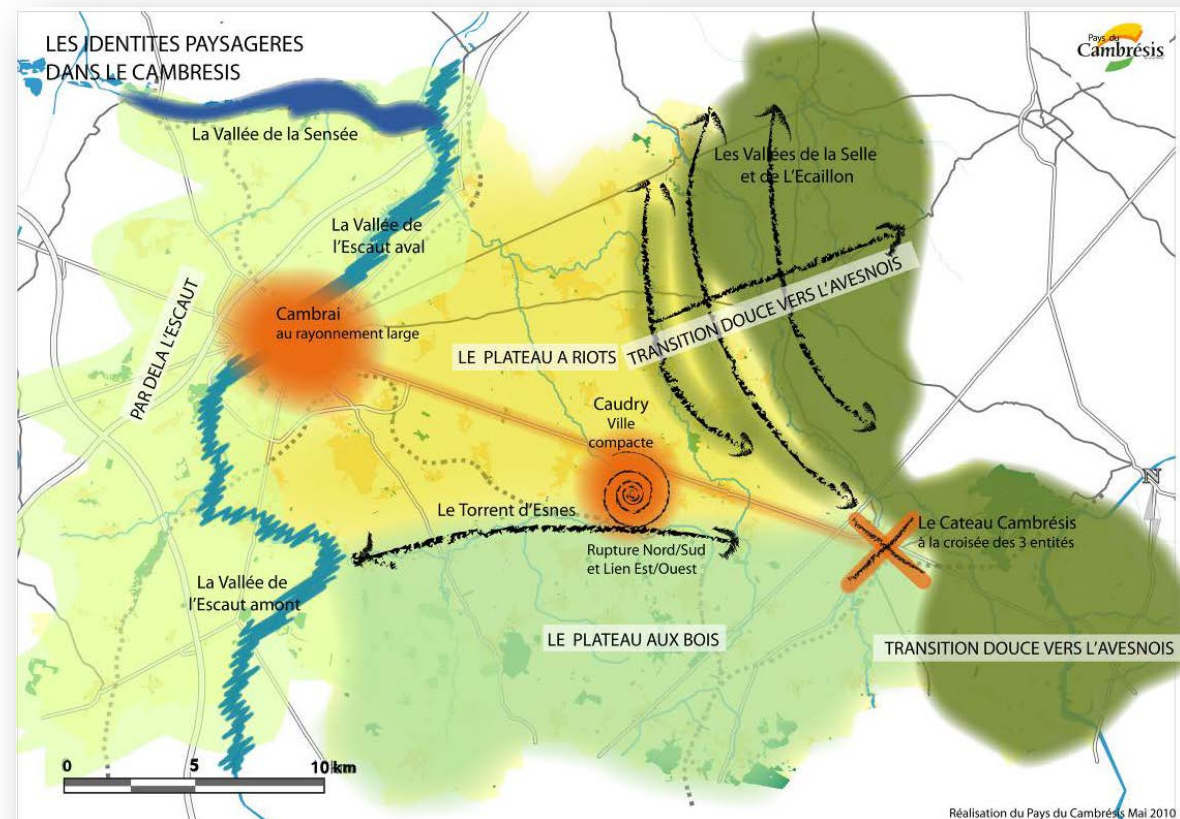


Le plateau à riots est également un paysage ouvert. Il est marqué par les petites vallées affluentes de l'Escaut (l'Erclin et la Selle). Ces creux appelées « riots »

accueillent des villages à peine perceptibles car mêlés à la végétation des bords de cours d'eau.

Le plateau aux bois, au sud du torrent d'Esnes se caractérise du plateau cambrésien ou du plateau à riots par la présence de petits bois

Ces entités se mêlent peu à peu vers l'Est aux

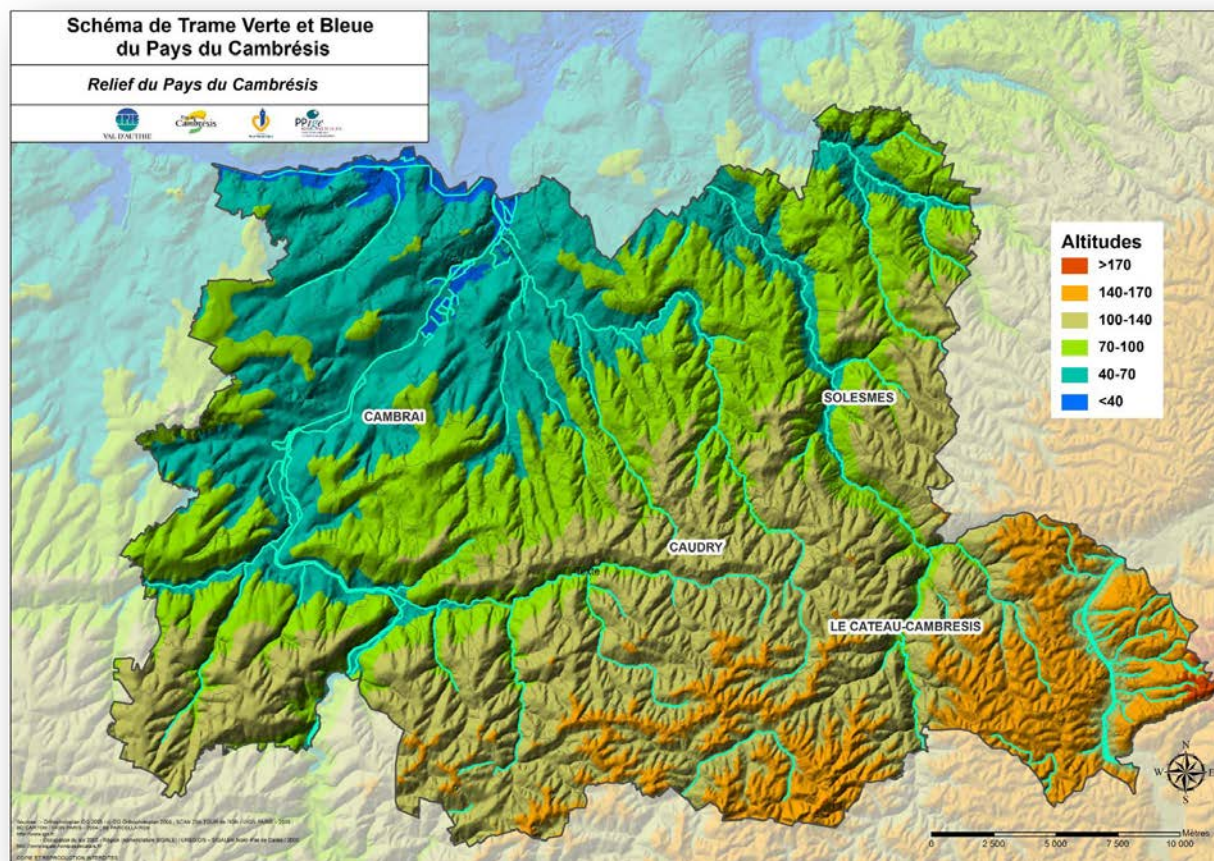


Réalisation du Pays du Cambrésis Mai 2010

paysages de bocage : c'est la **transition douce vers l'Avesnois**. Elle est marquée par un relief ondulé rythmé par les vallées. Le paysage naturel présente une diversité et une qualité des structures végétales : prairies pâturées, saules, têtards le long des rivières...

Plus nous allons vers l'Est, plus la trame bocagère se densifie. En outre, les espaces bâtis sont cloisonnés et regroupés à proximité des cours d'eau.

Les vallées limitent les entités paysagères. La vallée de la Sensée agit comme un cordon au nord de Cambrai. Cette vallée marécageuse faite de zones humides et d'étangs et depuis longtemps un lieu de loisirs pour les habitants en recherche de calme et de verdure. Les habitats légers de loisirs (HLL) développés sur cette vallée posent la question de la compatibilité de ce type de pratique avec la préservation des milieux naturels et doit être réglementé. La vallée de l'Escaut animée par le canal de St Quentin offre un cadre naturel de qualité. Le torrent d'Esnes correspond à une rupture physique sur le plateau. Enfin les vallées bucoliques de la Selle, de l'Ecaillon et de leurs affluents font la transition avec l'Avesnois.



2. Les milieux naturels remarquables

Le territoire du Cambrésis, façonné par l'agriculture laisse peu de place aux espaces naturels. On trouve **18 Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistiques et Floristiques** (14698 hectares de ZNIEFF), **un site inscrit** (573 hectares), et **une Réserve Naturelle Régionale** (284 hectares).

Naturellement ce sont les vallées humides notamment celles de la Sambre, de la Sensée et de l'Escaut, ainsi que les boisements qui constituent le noyau dur de ces espaces d'intérêt écologique.

2.1. Les zones humides

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, reprise par l'art L.211-1 du code de l'environnement définit les zones humides : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

En raison du faible relief du territoire, ainsi que de la nature géologique du sous-sol, le Cambrésis présente des **zones humides de grand intérêt**. Les roselières, tourbières alcalines, étangs et marais, saulaies, aulnaies-frênaies marécageuses et prairies humides constituent une mosaïque de milieux favorables à la diversité biologique. En effet, elles hébergent une faune et une flore très spécialisées et elles sont donc **indispensables pour la sauvegarde des espèces migratrices**.

En outre, ces milieux sont essentiels à la gestion qualitative et quantitative de l'eau. En période de crues, ils stockent d'importants volumes d'eau, limitant ainsi les

inondations en aval. Ils assurent également une dépollution naturelle de l'eau, la végétation faisant office de filtre biologique.

2.2. Les boisements

Les espaces boisés sont les seconds espaces naturels remarquables sur le Cambrésis. La superficie boisée du territoire représente environ 3 400 ha, soit 4% du territoire (2% si l'on considère seulement les espaces supérieurs à 4ha), ce qui fait du Cambrésis le territoire le plus faiblement boisé du département avec la Flandre maritime.

Ces boisements, bien que minimes, ont une grande importance. S'agissant essentiellement de peuplements de feuillus (chêne, hêtre, érable, frêne...), ils abritent une grande diversité de végétaux dont des espèces peu communes, voire rare. La valeur écologique de ces sites est également à mettre en lien avec les espaces agricoles périphériques avec lesquels ils entretiennent d'étroites interrelations.

Il est donc important de les sauvegarder car les boisements jouent un rôle important dans la protection des sols contre les risques d'érosion. De plus, ils constituent des espaces tampons et des espaces de loisirs et de détente indispensables au cadre de vie des habitants.

2.3. Les espèces animales et végétales à enjeu

Ces différents milieux naturels peuvent être caractérisés par des espèces végétales et animales inféodés à ces propres milieux. Par exemple, un milieu naturel pourra être considéré comme une zone humide

dés lors qu'il y a la présence d'habitats spécifiques des zones humides (aulnaies, tourbières, etc.) et la présence d'espèces hygrophiles, par exemple *Mentha aquatica*, *Caltha palustris*, *Viola palustris*, etc.

L'intérêt patrimonial, et donc de préservation, d'un site pourra être mesuré en fonction des espèces à enjeu qui seront présentes, notamment les espèces menacées et protégées (au niveau national et régional).

Ainsi pour les différents milieux présents sur le Cambrésis, il existe des espèces déterminantes de ces milieux qui sont menacées et protégées :

- **Milieux humides** : Pélodyte ponctué, Grenouille de Lesson, Triton crêté, Agrion nain, Cordulie métallique, Sympétrum jaune d'or, Calopteryx vierge, Canche aquatique, Cigué aquatique, Linaigrette à feuilles étroites, Trèfle d'eau, Grande Douve, Stellaire des marais, Utriculaire commune.
- **Milieux boisés et lisières** : Tabac d'Espagne, Grande tortue ou Vanesse de l'orme, Thècle du bouleau, Piéride de la moutarde, Buplèvre en faux, Céphalanthère blanche, Prêle des bois, Scille à deux feuilles, Dorine à feuilles alternes.
- **Milieux prairiaux** : Decticelle bariolée, Omocestus viridulus, Tetrix ceperoi, Collier-de-corail ou Argus brun, Azuré des nerpruns, Hespérie de la houque ou Bande noire...
 - Naturels secs : Orchis grenouille, Véronique d'Orsini, Mélampyre des champs, Orobanche pourprée...
 - Naturels humides : Renouée bistorte, Orchis incarnat, Orchis négligé...

2.4. Les haies et les formations linéaires

1 053 km de linéaires boisés ont été identifiés sur le Cambrésis. Ce recensement regroupe les alignements d'arbres, les haies arborées, les haies arbustives et les haies mixtes.

Par photo-interprétations entre 1971 et 2005, il est constaté la disparition de 45% du linéaire de haies. **L'agrandissement des parcelles de grandes cultures et la régression des surfaces en herbes** sont les facteurs de cette disparition. **Les 7 communes du Pays incluses** dans le périmètre du PNR de l'Avesnois concentrent à elles seules **56% du linéaire**.

Le bocage est d'un grand intérêt écologique pour la biodiversité et d'un grand intérêt agronomique pour la protection des cultures et du bétail ainsi que pour la lutte contre l'érosion.



2.5. Cœurs de nature, espaces naturels relais et corridors écologiques au sein d'une trame verte et bleue.

Une trame verte et bleue constitue un ensemble d'espaces naturels et agricoles plus ou moins connectés entre eux et permettant la diffusion des espèces animales et végétales favorisant une meilleure biodiversité. Cette trame est donc un tout composé d'espaces naturels remarquables, les cœurs de nature, d'espaces naturels permettant le lien entre ces cœurs de nature, les espaces naturels relais, et des « axes de déplacements », appelés corridors écologiques qui présentent des fonctionnalités plus ou moins affirmées qui nécessitent soit une reconstitution soit une préservation. La plupart des espaces naturels relais sont présents dans ces corridors écologiques qui relient les principaux cœurs de nature entre eux.

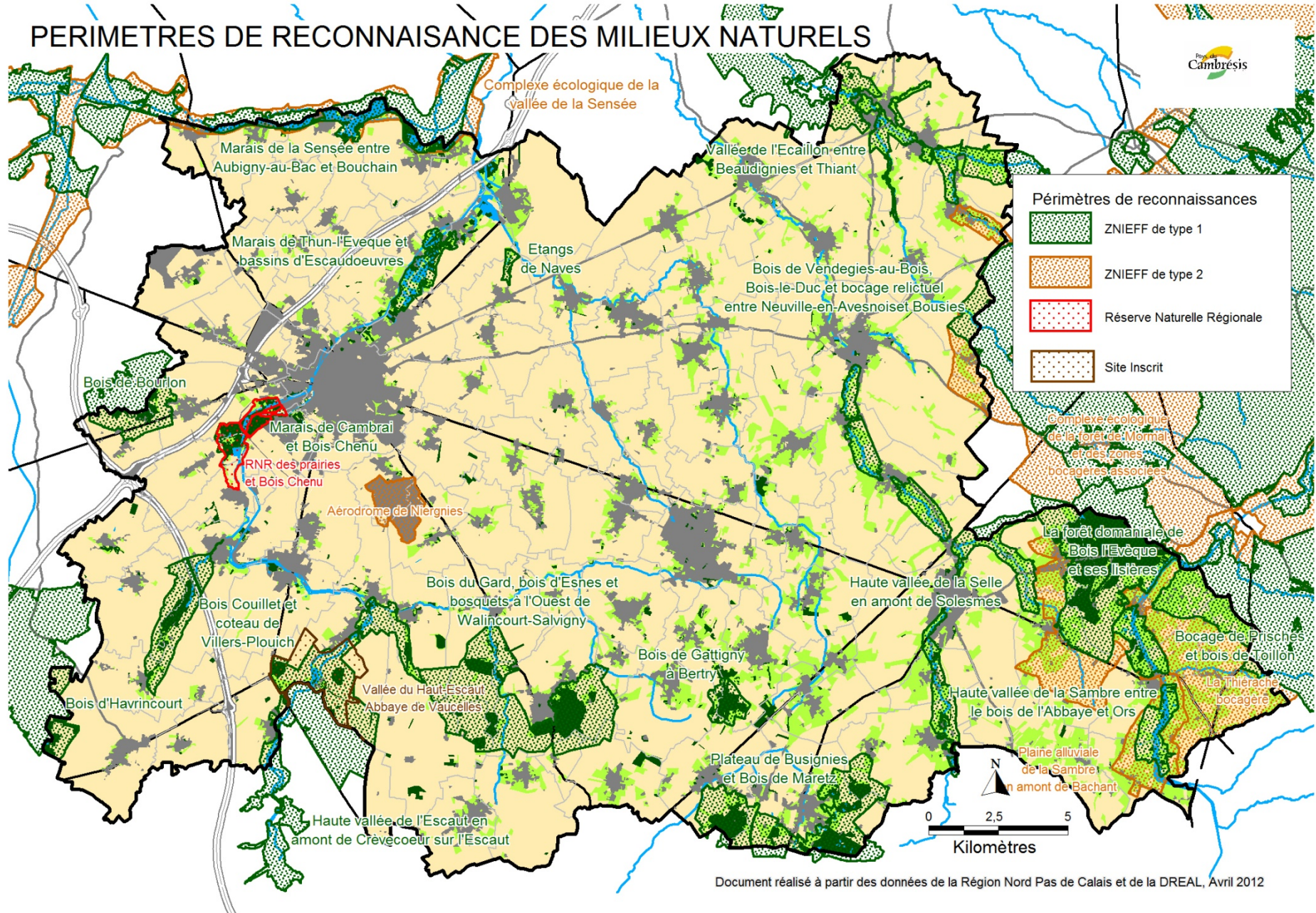
Les « Cœurs de nature » sont des espaces de biodiversité présentant des habitats, biotopes et espèces animales et végétales exceptionnels du point de vue des caractéristiques écologiques ou de la diversité biologique. Ils abritent des écosystèmes originaux en plus ou moins bon état. Ces cœurs de nature ont été identifiés par le schéma régional trame verte et bleue et sont notamment des secteurs spécifiques au sein des ZNIEFF de type 1. Ils bénéficient d'inventaires permettant d'identifier précisément les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale. Ils présentent donc un intérêt majeur de préservation. En outre, des « Cœurs de nature » sont à confirmer. Identifiés par le schéma régional trame verte et bleue ainsi que dans le cadre du schéma territorial de trame verte et bleue du Pays du Cambrésis, ces cœurs de nature à confirmer sont des espaces naturels qui présentent des caractéristiques biologiques et écologiques intéressantes, en particulier pour la faune et

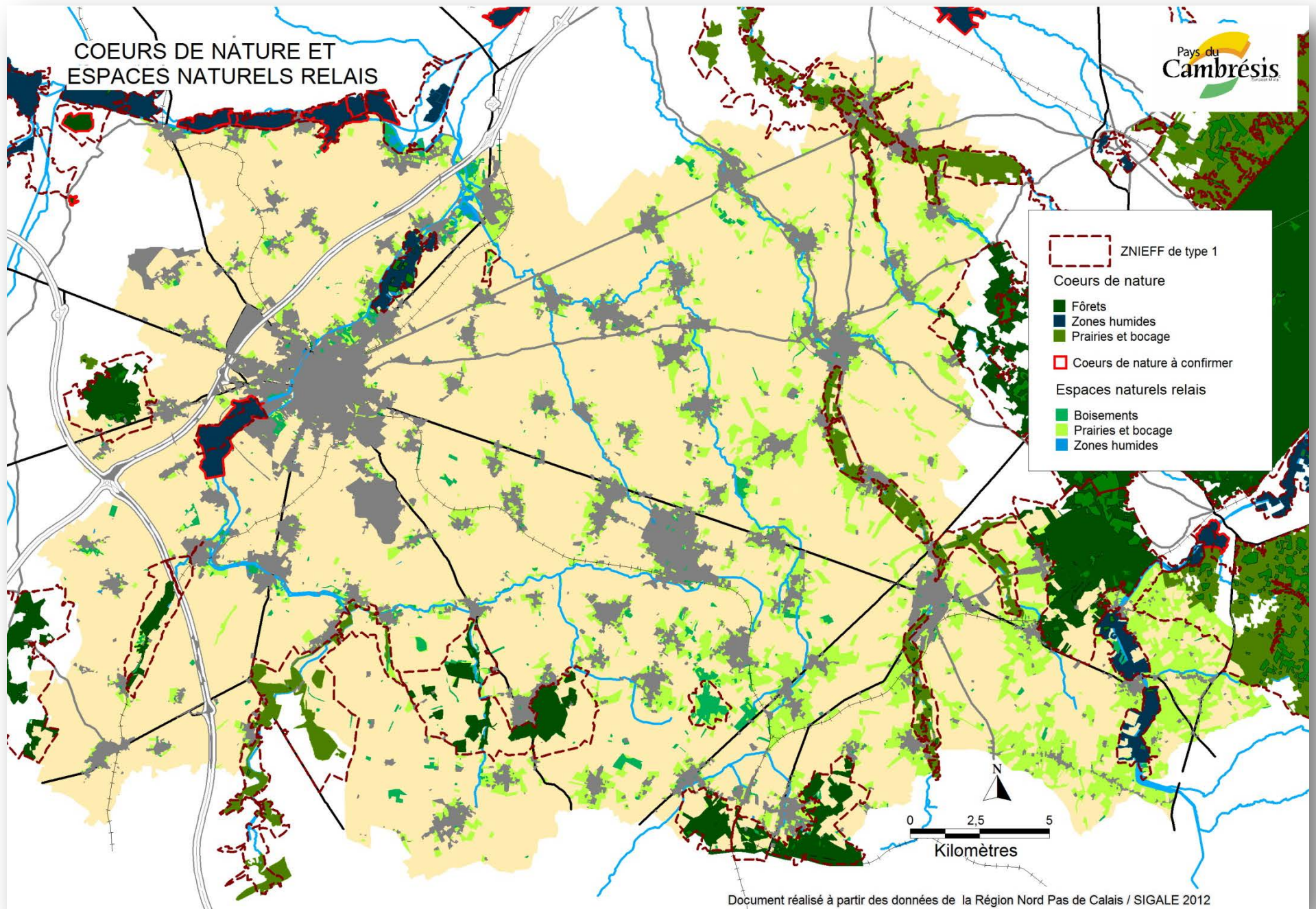
la flore menacée de la Région. Ce sont des espaces qui doivent faire l'objet d'inventaires pour confirmer leur intérêt écologique permettant d'envisager, le cas échéant, une protection réglementaire et une valorisation.

Les « espaces naturels relais » tels qu'identifiés par le schéma régional trame verte et bleue ainsi que ceux identifiés dans le cadre du schéma territorial de trame verte et bleue sont des espaces naturels qui présentent des potentialités écologiques mais où la présence d'espèces déterminantes n'a pas été relevée. Ces sites correspondent à des espaces présentant des conditions écologiques relativement favorables à la faune et à la flore. Ils jouent le rôle de sites relais pour le déplacement de la faune, moins riches et souvent moins étendus que les cœurs de nature.

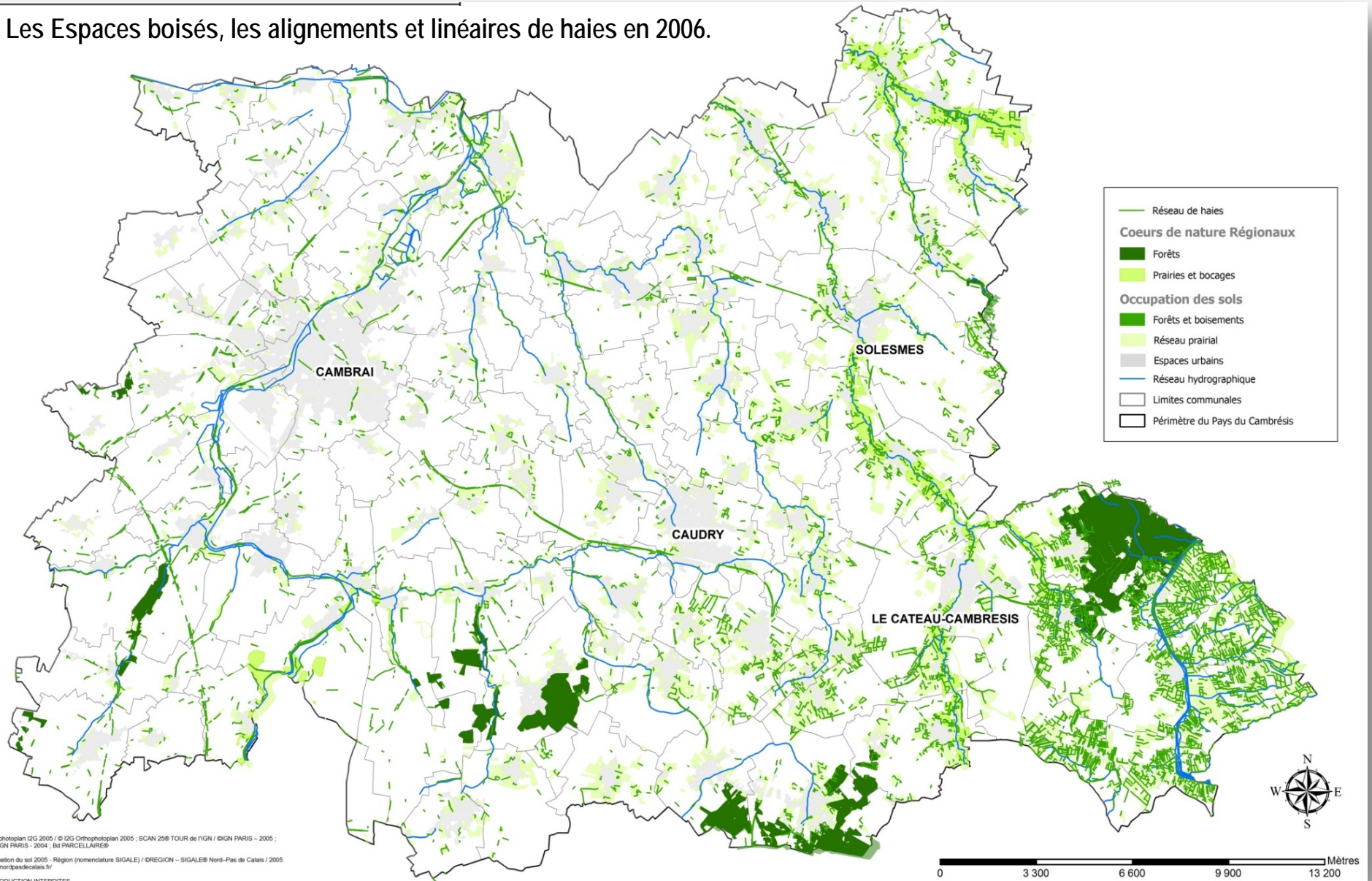
Les corridors écologiques regroupent les voies de déplacement, les axes de migrations et les corridors biologiques. Ils permettent la circulation des espèces végétales, animales et fongiques. Ces corridors sont composés essentiellement d'espaces naturels et agricoles.

PERIMETRES DE RECONNAISSANCE DES MILIEUX NATURELS





Les Espaces boisés, les alignements et linéaires de haies en 2006.



Type	Nom	Numéro	Type de milieu	Description du milieu	Superficie incluse dans le Pays
ZNIEFF de Type 1	La forêt domaniale du Bois de l'Evêque et ses lisières	002-03	Forestier	Boisements naturels à l'est seulement (chênaie-charmaie à jacinthe des bois en majorité)	1451 ha
	Bois de Vendegies-au-bois, Bois- le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies	002-04	Prairial Forestier	Prairies bocagères plus ou moins humides avec mares, quelques prairies hygrophiles, bois mésophiles à acidoclines.	29 ha
	Grand Clair et marais de Wasnes-au-Bac	012-01	Zone humide Forestier	Biotopes marécageux , plans d'eau, roselières, boisements hygrophiles	29 ha
	Bocage de Prisches et Bois de Toillon	080-01	Prairial	Prairies bocagères	44 ha
	Ht ^e vallée de la Sambre entre le bois de l'Abbaye et Ors	081-01	Prairial	Prairies alluviales , quelques linéaires boisés, et marais	480 ha
	Bois Couillet et coteau de Villers-Plouich	095	Forestier	Coteau crayeux avec lisière et bois neutrophiles à calcicoles	419 ha
	Bois d'Havrincourt	102	Forestier	Forêt sur sol limoneux à crayeux, végétation mésotrophe à eutrophe	188 ha
	Bois de Bourlon	103	Forestier	Zone boisée sur butte relictuelle du tertiaire avec différentes végétations forestières en fonction du sol et de son degré d'hygrophilie.	274 ha
	Plateau de Busigny et bois de Marez	129	Forestier Prairial Zone humide	Bois sur sables et argiles avec différents biotopes associés (étangs, prairies forestières, ornières inondables, ruisseau...)	1015 ha
	Bois du Gard, bois d'Esnes et bosquets à l'ouest de Walincourt-Selvigny	130	Forestier	Bois et bosquets relictuels avec végétations méso-oligotrophes à eutrophes, calcicoles à acidoclines	1640 ha
	Ht ^e vallée de l'Escaut en amont de Crèvecœur-sur-Escaut	131	Vallée versant	Complexe de biotopes associant zones humides, cultures et bois	917 ha
	Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes	132	Vallée versant	<i>Fiche ZNIEFF non disponible</i>	1072 ha
	Marais de Thun-l'Evêque et bassins	136	Zone humide	Marais, bois hygrophiles, étangs, roselières, prairies bocagères humides	248 ha
	Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant	171	Vallée versant	<i>Fiche ZNIEFF non disponible</i>	849 ha
	Marais de Cambrai et Bois Chenu	246	Zone humide Forestier	Prairies humides , boisements alluviaux et zones humides connexes (fossés, mares)	186ha
Etangs de Naves	270	Zone humide	Mares et prairies humides mésophiles	34 ha	
Bois de Gattigny à Bertry	272	Forestier	Massif forestier	164 ha	
ZNIEFF de Type 2	Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées	002	Forestier Prairial	<i>Fiche ZNIEFF non disponible</i>	2740 ha
	Complexe écologique de la vallée de la Sensée	012	Zone humide	Complexe de plus de 3.000 ha de zones humides , marais et étangs	334 ha
	La Thiérache bocagère	080	Prairial	Paysage bocager herbager parfois complantés de pommiers.	1708 ha
	Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant	081	Prairial	Les prairies humides dominant, quelques mares et étangs ; beaucoup de prairies de fauche inondables ont été drainées ou retournées.	1102 ha
	Aérodrome de Niergnies	273	Prairial		305 ha
Site inscrit	Vallée du Haut-Escaut Abbaye de Vaucelles	_	Paysage historique	Paysage historique : abbaye implantée au centre d'une vallée humide	573ha
Espace Naturel Sensible	ENS de Paillencourt	_	Forestier Prairial Zone humide	Complexe écologique : zones humides, bois, prairies.	23 ha en gestion
Future Réserve Naturel Régionale	Réserve naturelle régionale des Prairies et Bois Chenu	_	Forestier	Bois, Zone humide, les Prairies de l'Escaut jouent un rôle fonctionnel important dans la gestion de la ressource en eau.	284 ha

Les enjeux liés à la préservation des milieux naturels

Il apparaît important de **protéger les sites naturels remarquables** et de **valoriser les éco paysages** dans le respect du patrimoine naturel du territoire. De même il convient de **préserver les corridors écologiques** permettant le déplacement des espèces. Dans cette logique, il faut assurer la conservation du bocage, des prairies, et des milieux humides des vallées en maîtrisant le développement des espaces urbanisés et en favorisant l'excellence environnementale dans les projets d'urbanisme.

3.3. Des pollutions diverses qui impactent sur la qualité de l'eau destiné à la consommation humaine

La forte perméabilité du substrat crayeux induit une **forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions**. De plus le niveau général étant en baisse ceci s'accompagne d'une baisse de la qualité due au **phénomène de concentration**. D'après le SDAGE du Bassin Artois-Picardie 2010-2015 seule la nappe de la Craie du Valenciennois atteindrait le bon état écologique en 2015, pour la Craie du Cambrésis, la Vallée de la Sensée et la Bordure du Hainaut, l'objectif est reporté à 2027.

Aussi la vulnérabilité de la nappe engendre des baisses de qualité de l'eau à destination de la consommation humaine. Si la quasi-totalité de l'eau distribuée à une teneur en nitrate inférieure à 50 mg/l voire 40, le Cambrésis est le secteur du Nord où les

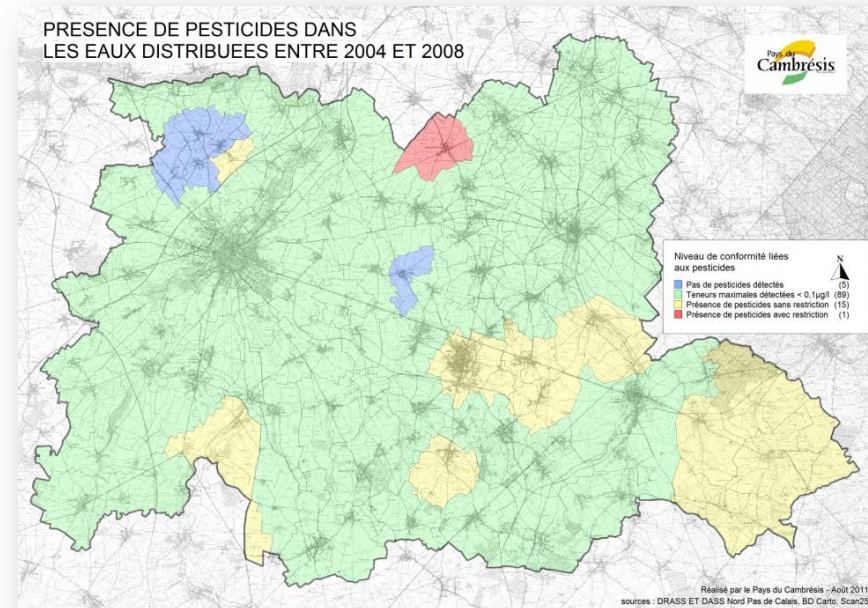
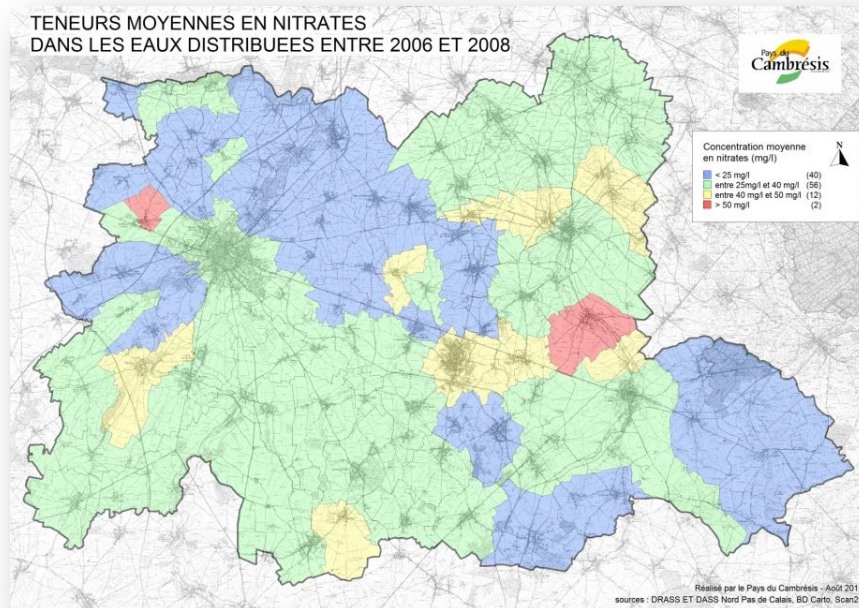
teneurs sont les plus élevées.

Concernant la présence de pesticides, la situation du Cambrésis est à peu près similaire au reste de la région, même s'il est constaté localement des situations de non-conformité.

Néanmoins la situation semble s'améliorer par l'abandon des captages trop pollués et par les efforts pour protéger la nappe. Ainsi la quasi-totalité des captages destinés à la consommation humaine font l'objet d'une réglementation de protection par un arrêté de déclaration d'utilité publique et la l'instauration de périmètres de protection autour des points de captages (immédiat, rapproché et éloigné).

Le SDAGE 2010-2015 définit des aires d'alimentation des captages d'eau potable où la préservation de la ressource était prioritaire. Une quarantaine de communes du territoire (**carte p 95**) sont concernées par ces aires.

Dans le cadre du Grenelle certains captages ont été identifiés en raison de leur état de dégradation et par leur caractères stratégiques. Un programme d'action devrait être réalisé suite à un diagnostic pour les préserver. Le **captage d'Inchy** et les **captages de Neuville et Montay** ont été identifiés comme telle par la DREAL et l'Agence de l'eau Artois Picardie



3.5. Des eaux de surfaces perturbées

La qualité de l'eau de la majorité des cours d'eau n'est pas satisfaisant (2007), elle est définie de « passable » à « très mauvaise », sauf pour la Sensée qui présente une « bonne » qualité de l'eau.

L'Erclin, rapporté à la taille de son bassin versant et à son débit est de loin celui qui concentre les pollutions les plus importantes. Dans sa partie amont (entre Maurois et Béthencourt), il est alimenté presque exclusivement par les rejets agricoles et domestiques en période d'étiage et par les eaux de ruissellements en période de crue.

L'Escaut canalisé et l'Escaut rivière, le canal de St Quentin et le torrent d'Esnes connaissent des altérations par la présence de matières organiques, matières azotées et des matières phosphorées causées par les rejets domestiques et ceci malgré la présence de stations d'épurations.

L'altération principale de la Selle est due à la présence de matières en suspension lié à l'érosion des sols limoneux du plateau cambrésien.

Cours d'eau	Localisation analyse	2005	2006	2007
Canal de Saint - Quentin	Cantaing sur Escaut	Passable	Bonne	Passable
Ecaillon	Hors pays	Bonne	Bonne	Passable
Escaut canal	Eswars	Mauvaise	Passable	Passable
Escaut rivière	Crèvecœur-sur-Escaut	Passable	Bonne	Passable
Erclin	lwuy	Très mauvaise	Très mauvaise	Très mauvaise
Sambre	Hors pays	Mauvaise	Mauvaise	Mauvaise
Selle	Saint Python	Mauvaise	Mauvaise	Mauvaise
	Montay	Très mauvaise	Passable	Passable
Sensée	Hors pays	Bonne	Passable	Bonne
Torrent d'Esnes	Crevecoeur-sur-escaut	Passable	Passable	Passable

3.6. La gestion des eaux usées et des eaux pluviales pour améliorer la qualité des eaux de surface

Le Cambrésis compte 20 stations d'épurations urbaines et 2 stations extérieures (Aubigny au Bac et Féchain) qui recueillent les effluents de certaines communes.

Globalement sur le périmètre du SCoT la capacité d'épuration est bonne. Les stations nécessitant mise en conformité ont été effectué récemment.

Concernant les zonages et les schémas d'assainissement, seulement 12 communes n'ont pas lancé la démarche, 27 sont en cours de réalisation et 71 sont achevés. A court terme, 94% des logements sont ou seront couverts par un zonage et un schéma d'assainissement.

Stations d'épuration urbaines	EH	Type de réseau
CAMBRAI	63000	mixte
LE CATEAU CAMBRESIS	25000	75% Unitaire 25 % Séparatif
SOLESMES	13000	mixte
RIEUX EN CAMBRESIS	10000	50% unitaire 35 % Séparatif
SAINT AUBERT	8000	70% unitaire 30 % Séparatif
BEAUVOIS EN CAMBRESIS	7500	85% unitaire 15 % Séparatif
CAULLERY	7000	80% unitaire 20 % Séparatif
MASNIERES	5050	65% unitaire 35 % Séparatif
SOMMAING	5000	unitaire
AUBIGNY AU BAC	5000	unitaire
FECHAIN	4533	unitaire
SAULZOIR	4000	unitaire
MARCOING	4000	mixte
VILLERS OUTREAU	3000	mixte
GOUZEACOURT	3000	unitaire
FONTAINE NOTRE DAME	2250	unitaire
BUSIGNY	2250	unitaire
CREVECOEUR SUR L'ESCAUT	2000	mixte
CATILLON SUR SAMBRE	1800	mixte
BANTOUZELLE	1500	mixte
SERANVILLERS FORENVILLE	800	mixte
FLESQUIERES	400	unitaire

3.7. Un territoire composé de 3 SAGE

Le territoire de SCoT du Cambrésis fait partie du périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie. Ce document préconise des orientations générales auxquelles le SCoT doit répondre aux 4 enjeux majeurs qui sont:

Enjeux 1 Viser à atteindre les objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau.

Enjeux 2 Avoir une gestion quantitative des milieux aquatiques qui assure un niveau suffisant des nappes et des débits dans les rivières et canaux.

Enjeux 3 Assurer une gestion et une protection des milieux aquatiques efficace en réduisant la pression sur ces espaces fragile.

Enjeux 4 Traiter les pollutions historiques.

En outre, trois Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont un périmètre recoupant le territoire du Cambrésis : la Sensée, l'Escaut et la Sambre.

Le SAGE de la Sensée concerne 15 communes du Nord-Ouest du territoire. Il a pour objectifs de :

- ✓ Lutter contre les inondations
- ✓ Protéger la ressource
- ✓ Lutter contre la pollution et l'érosion
- ✓ Préserver les milieux humides

Le SAGE de la Sambre est en cours d'élaboration. Son périmètre prend en compte 6 communes du Pays à l'extrémité Sud-est. Le document se fixe pour objectifs de :

- ✓ Préserver et/ou restaurer la ressource
- ✓ Assurer et concilier les différents usages humains dans le respect de la ressource

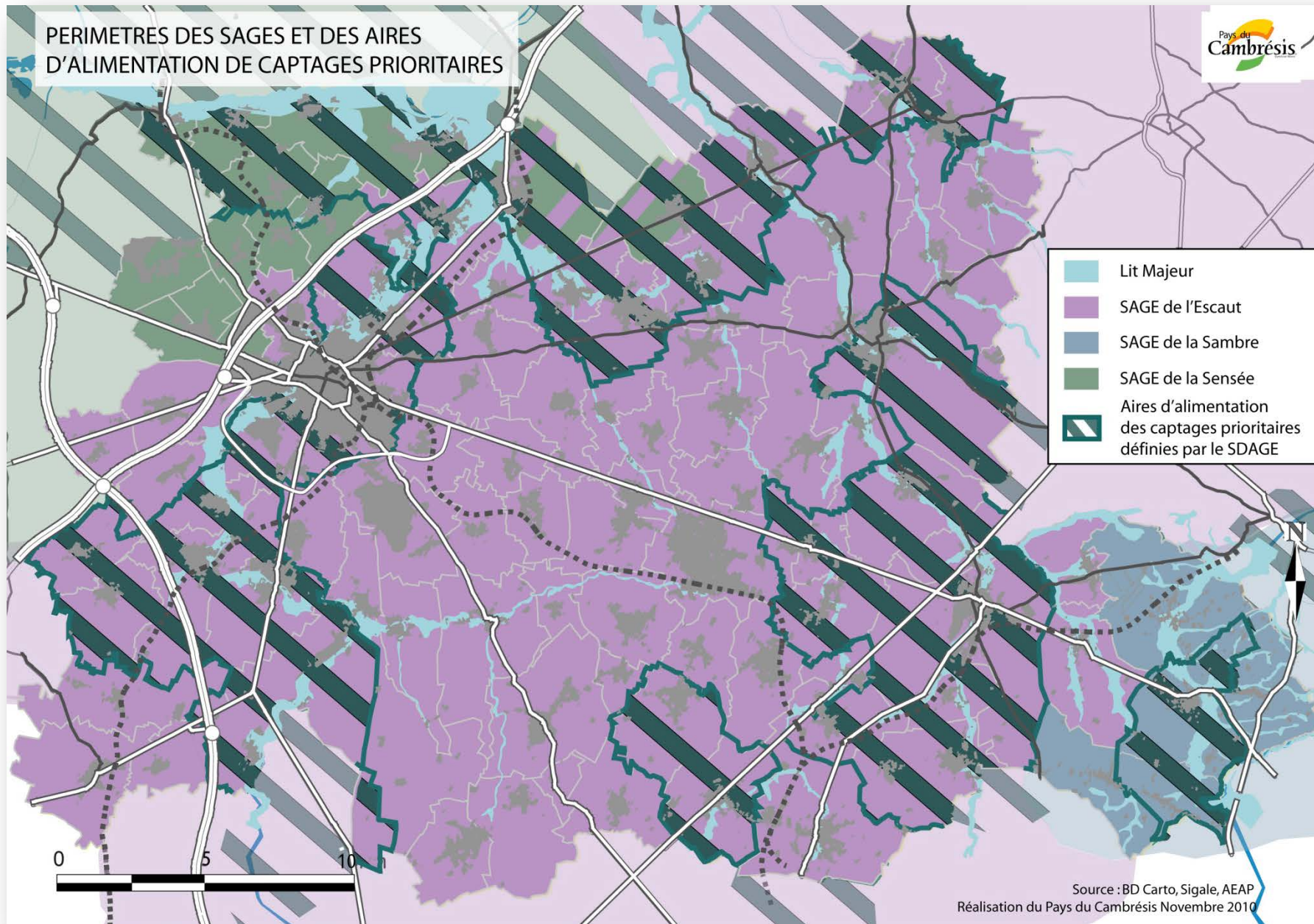
- ✓ Développer une gestion concertée de la ressource
- ✓ Améliorer la connaissance

Enfin le SAGE de l'Escaut recouvre la quasi-totalité du territoire du SCoT. Il est aujourd'hui en phase d'instruction.

Les enjeux liés à la gestion de l'eau

Concernant la gestion de l'eau, la consommation croissante et la vulnérabilité de la ressource face aux pollutions sont problématiques. Aussi il convient de **garantir une alimentation en eau potable de qualité** pour l'ensemble des habitants.

Au sujet des eaux de surfaces, l'enjeu est **d'améliorer la qualité des eaux** mais également la qualité physique du milieu (lit, berge et ripisylve).



4. Air et énergies

Le développement urbain et économique contribuent à la pollution de l'air. La **production d'énergie, les transports, l'industrie et l'agriculture** sont sur le Cambrésis les quatre facteurs principaux de la pollution de l'air.

4.1. Une qualité de l'air globalement bonne.

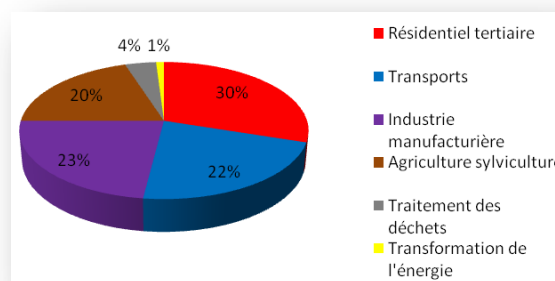
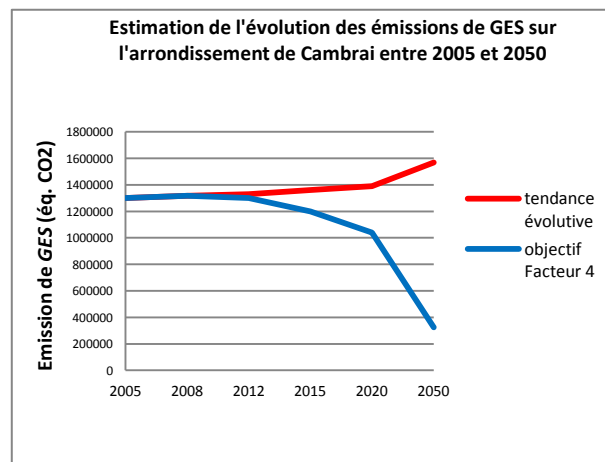
Le Cambrésis compte deux stations fixes de surveillance de la qualité de l'air : une station urbaine à Cambrai, installée depuis 1999, et une station périurbaine à Caudry depuis 2001. Ces stations permettent d'obtenir des informations en temps réel sur la concentration atmosphériques des polluants.

En 2004, le **suiti de la qualité de l'air à Cambrai témoigne d'une situation globalement bonne**, avec notamment aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La station de Caudry enregistre une concentration moyenne annuelle en ozone plus forte, le seuil d'information et de recommandation ayant déjà été dépassé à plusieurs reprises.

Par ailleurs, ATMO Nord Pas de Calais a réalisé un inventaire cadastral des émissions de pollution atmosphérique par secteurs d'activités, permettant d'évaluer les rejets de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du Plan climat territorial, l'étude a estimé **les émissions de gaz à effet de serre (GES) à 1 300 000 tonnes équivalent CO² en 2004**, ce qui équivaut à environ **8 tonnes par habitant**. En comparaison la moyenne régionale est d'environ 12 tonnes eq. CO² par habitant. Cette différence s'explique



Source : Plan Climat Territorial du Cambrésis, 2009

par la présence de grandes industries à l'extérieur du territoire (sidérurgies...) responsables de près de la moitié des émissions de GES régionale.

Le PCT du Cambrésis se donne pour objectif de réduire d'ici 2020 de 20% ces émissions de gaz à effet de serre et de 75% d'ici 2050.

D'un point de vue sectoriel, les émissions **résidentiel et tertiaire représentent 30%** des émissions sur le Cambrésis. Les transports, l'industrie et l'agriculture émettent chacun d'entre eux **environ 20% des émissions**. Enfin le traitement des déchets et la production d'énergie n'émettent que **5% des GES** sur le territoire.

4.2. Un habitat ancien énergivore

L'habitat et les équipements tertiaires sont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre, ainsi le Cambrésis se différencie des autres arrondissements régionaux.

Cette situation s'explique d'une par l'ancienneté du parc puisque plus de 50% des logements sont antérieur à 1949, soit bien avant la première réglementation thermique de 1972. Qui plus est, le territoire a la plus grande proportion de logement sans confort (environ 13% au dernier recensement).

De plus, actuellement les logements individuels purs représentent plus de la moitié des demandes de permis de construire. Hors ces logements sont en proportion plus énergivores (plus grande déperditions énergétiques) que les logements individuels groupés et les logements collectifs, sans compter les effets induits par ce type d'urbanisation (augmentation des déplacements, multiplications des équipements, ...).

4.3. Les transports, l'industrie et l'agriculture

Ces trois secteurs émettent à peu près **300 000 tonnes eq.CO² de GES chacun** sur le territoire.

Les déplacements sont extrêmement dépendant de l'automobile, ainsi **80% des déplacements domicile/travail** se font en voiture (RGP 2006, Insee). La consommation énergétique liée au transport a augmenté de **10% entre 1995 et 2001** sur le Cambrésis, malgré un rajeunissement constant du parc automobile.

L'industrie est un secteur important de consommation d'énergie et d'émission de GES sur le territoire. Néanmoins l'instauration de nouvelles réglementations plus restrictives et la volonté des industriels de réduire les coûts de fonctionnement permettent la diminution des émissions. **Trois entreprises du Cambrésis sont soumises au plan national d'allocation des quotas de CO² 2005-2007** : Candia à Awoingt, Téréos à Escaudoeuvres et la verrerie Bormioli Rocco, à Masnières.

L'activité agricole reste un poste important d'émissions de GES malgré l'évolution de la réglementation. **Les émissions de méthane** provenant des fermentations entériques du bétail, des déjections

animales et le **protoxyde d'azote** provenant des engrais contribuent d'une façon importante à ces émissions. Néanmoins la valorisation des gisements de déchets organiques issus de l'agriculture par le biais d'unités de méthanisation peuvent présenter une solution pour diminuer la proportion d'émissions de GES d'origine agricole.

4.4. Des déchets et une production énergétique externalisés

Le traitement des déchets et la production énergétique émettent sur le territoire seulement 5% des GES. **Cette situation s'explique par une forte externalisation** de ces secteurs vers les autres arrondissements de la région et notamment vers le Valenciennois qui incinère la majeure partie des déchets ménagers non valorisés du Cambrésis et qui, par la centrale thermique de Bouchain, produit une quantité d'électricité pour l'arrondissement.

4.5. Vers un territoire producteur d'énergie durable...

Les énergies renouvelables sont peu présentes sur le territoire. Fin 2005, le Cambrésis participait à 4% de l'énergie produite par la filière Bois-énergie de la région, à 4% de la filière photovoltaïque et à 3% de la filière solaire thermique. La majorité de ces productions sont à l'origine de projets particuliers.

Depuis 2005, ce type d'installations est en nette augmentation grâce notamment aux aides apportées par l'Etat.

Concernant l'énergie éolienne, **un schéma territorial éolien** a été réalisé en 2007 par le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis, il détermine les zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Cet outil d'aide à la décision permet aux EPCI du territoire de définir leur Zones de Développement Eolien indispensables pour l'implantation du grand éolien.



Les enjeux liés à l'air et l'énergie

Il est primordiale **réduire la dépendance aux énergies fossiles** en ayant une démarche plus économe et en développant les énergies renouvelables. De plus, il est important d'améliorer la qualité de l'air du territoire en diminuant les rejets de gaz à effet de serre, de manière à atteindre les objectifs fixés par le **plan climat territorial**.

5. Risques et nuisances

Le Cambrésis est soumis à plusieurs types de risques et nuisances. Qu'ils soient d'origine naturel ou bien anthropique ; il est primordial d'avoir une connaissance précise de ces risques afin de les prévenir, de ne pas les aggraver et dans l'absolu de les réduire.

5.1. Les risques naturels liés à l'eau

Depuis 1989, 74 communes ont fait l'objet d'arrêtés « cat-nat » inondation.

Plusieurs types d'inondations sont à l'origine de ces risques

- **Les crues dites hivernales** touchent principalement l'est du Cambrésis. Les vallées de la Sambre, de la Selle et de l'Ecaillon sont régulièrement touchées par des phénomènes de crues de décembre à mars. Ces vallées sont d'ailleurs incluses dans l'atlas des zones inondables établi par la DIREN. Un Plan de Prévention des Risques est en cours de réalisation sur la vallée de la Selle.
- **Les inondations par remontée de nappes** (voir carte) sont également la cause d'une dizaine d'arrêtés. Ce phénomène se produit par l'élévation anormale du niveau de la nappe phréatique. Dans les secteurs urbains lorsque la nappe est affleurante, les sinistres sont liés à l'inondation des sous sols. Pour améliorer la connaissance sur ce phénomène, un rapport d'expertise hydrogéologique cartographiant le risque de remontée de nappes a été mené par le BRGM (Service géologique régional Nord Pas de Calais).
- **Les inondations par ruissellement** se produisent lors de phénomènes de pluies exceptionnelles d'orages violents, quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols ou des réseaux est

insuffisante. Ces phénomènes peuvent également occasionner des coulées de boues comme ce fut le cas 2008 dans la commune de Villers Plouich.

Si l'inondation reste un phénomène naturel, l'intervention humaine en est parfois un facteur aggravant. Le ruissellement est ainsi d'autant plus important que les terrains sont rendus imperméables, le tapis végétal plus faible et la pente plus forte.



- **Les inondations par rupture de digue** (phénomène non constaté). Les ruptures de digues engendrent de véritables « vagues », car la rupture intervient le plus souvent lorsque la crue est à son maximum, autrement dit lorsque les volumes d'eau contenus dans le lit endigué sont importants. La circulaire de 2002, relative à la politique de l'Etat en matière de risques naturels prévisibles et de gestion des espaces situés derrière les digues de protection contre les inondations et les submersions marines, préconise la mise en place de réglementations spécifiques sur une distance de

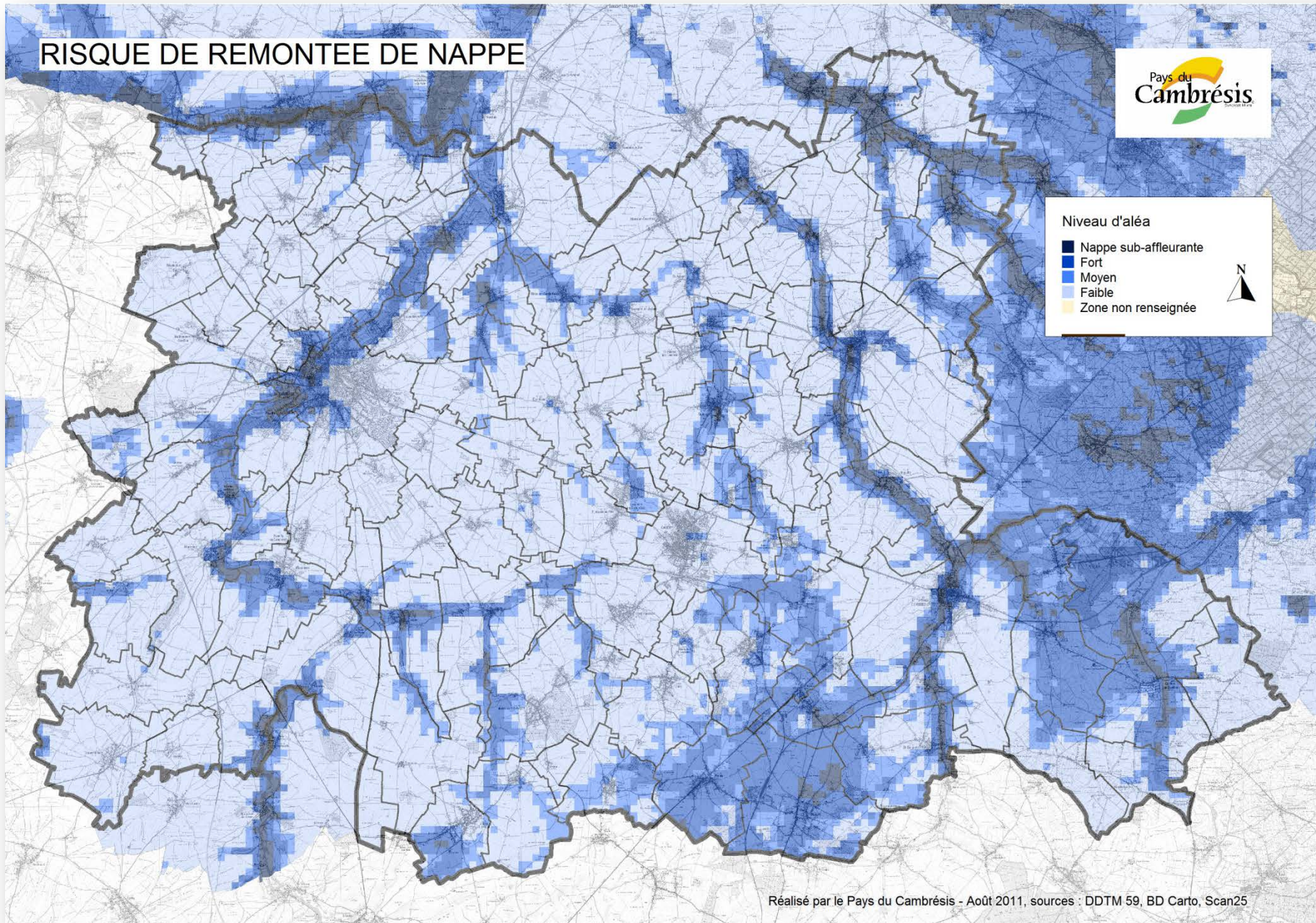
50 mètres à partir du pied des digues recensées (limitation de l'urbanisation,..)

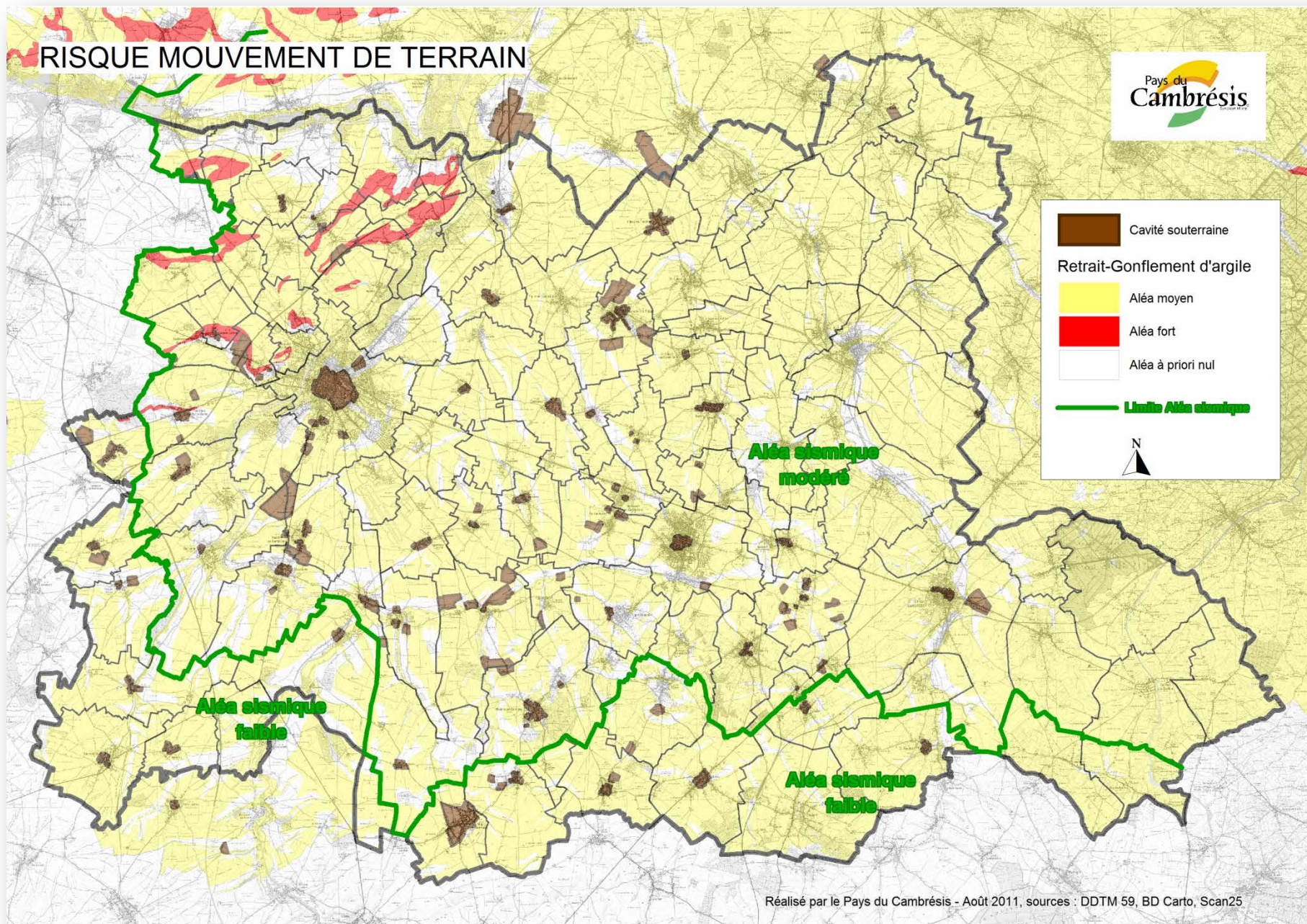
5.2. Les risques naturels liés aux mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Le Cambrésis est touché par différents type de mouvements de terrain :

- **Le retrait et gonflement d'argile** est lié à la variation de la teneur en eau des sols qui entraîne des déplacements et ainsi des dégâts au niveau des constructions. Cet aléa difficile à prévenir a touché 17 communes du Cambrésis. Le BRGM a effectué une cartographie de l'aléa retrait-gonflement de l'argile. Les secteurs où l'aléa est le plus fort se trouvent au nord ouest du territoire.
- **Les effondrements de carrières souterraines** impactent tout particulièrement le Cambrésis. Sur les 113 communes du département répertoriées au titre de ces risques, 65 sont sur le territoire.
- **Le risque sismique** ; un grande partie du territoire est classé en aléas modéré. Néanmoins, les communes des Rues des Vignes et de St Python ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle le 20 juin 1995 suite à un séisme de magnitude 4,5 sur l'échelle de Richter.





5.3. Les risques technologiques

Les risques technologiques sont liés aux activités industrielles. Au niveau de l'arrondissement de Cambrai, **82 installations sont classées** pour la protection de l'environnement (ICPE). Sur ces 82 installations, **2 sont classées en SEVESO seuil bas**. Il s'agit de deux entrepôts d'engrais et de grains UNEAL à Masnières et GRAINOR à Banteux.

Les autres installations classées présentent des risques spécifiques. C'est le cas des silos qui comportent des poussières inflammables et soumis au risque d'explosion, des dépôts d'engrais qui risquent également une explosion dû à la présence de gaz toxique ou encore les installations de réfrigération utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène contenant des gaz toxique.

Le transport de matière dangereuse présente un risque pour la population, notamment au niveau de la RD 643 (traversée de villages), le long des axes autoroutiers et des routes nationales. Ce transport concerne essentiellement des liquides et gaz inflammables (carburants, butane, propane,...). Le transport de matières dangereuses peut également se faire par voie ferroviaire ou fluviale (ex. : Masnières). En outre, les canalisations souterraines transportant des produits dangereux sont classées dans cette catégorie de risques. Au sein du périmètre du SCoT, 57 communes sont concernées par le réseau de transport GDF et/ou l'oléoduc de défense commune de l'OTAN.

Le Cambrésis est également un secteur sensible du point de vue du risque engin de guerre. Cela est évidemment lié aux vestiges des deux guerres mondiales. Les réseaux de surveillance sont assez développés et permettent de mettre en place des mesures essentiellement préventives.

5.4. Les sites et sols pollués du territoire

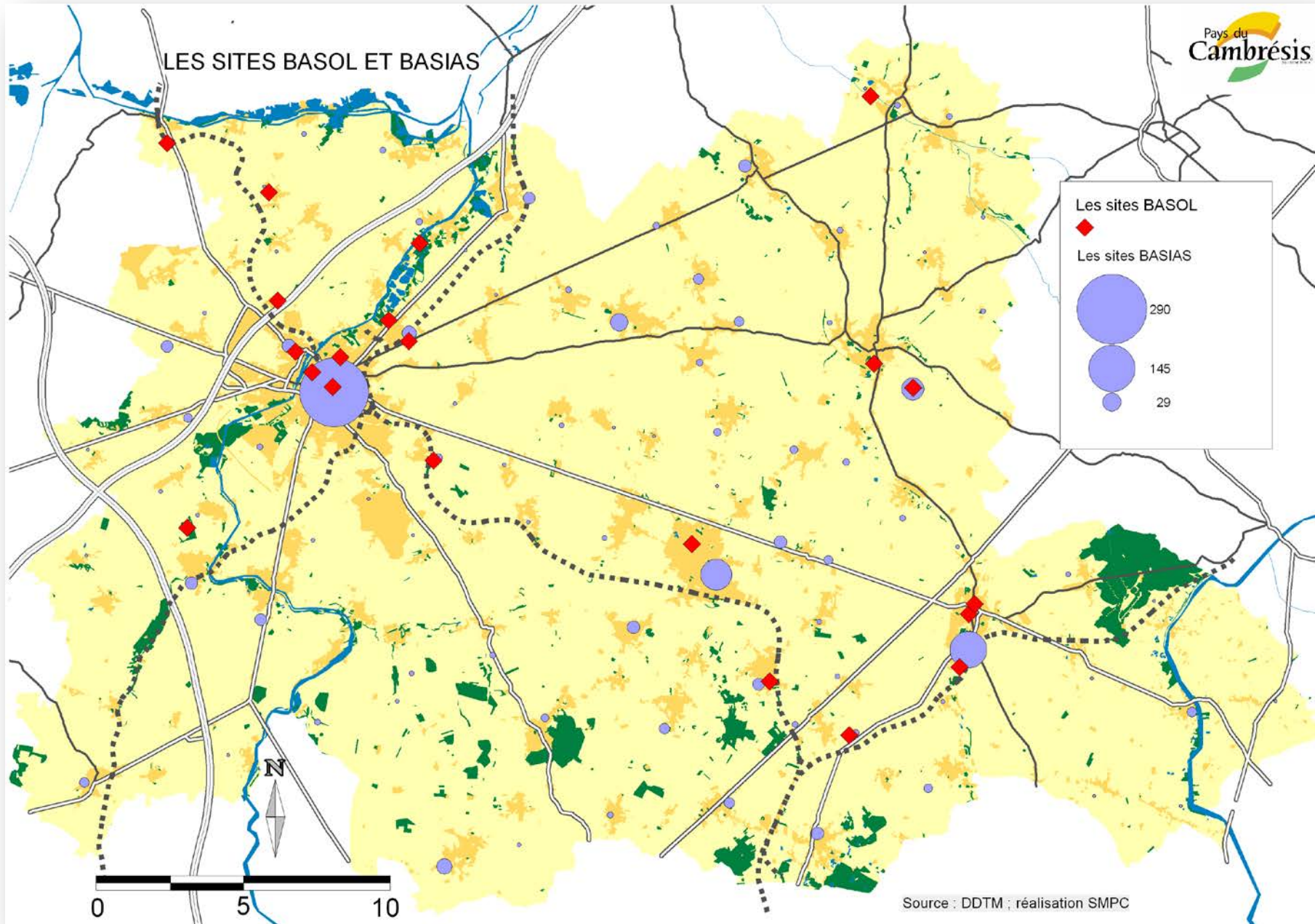
Selon la base de données BASOL³³, **23 sites pollués sont recensés** au sein du territoire. Sur ces 23 sites, **6 concerne les Centres d'Enfouissements Techniques (CET) des déchets** (Abancourt, Awoingt, Noyelles-sur-Escaut, Solesmes, Sommaing et Thun-l'Evêque). De plus, l'essentiel des sites pollués se situent dans l'agglomération de Cambrai, les pôles de Caudry, Solesmes et Le Cateau-Cambrésis. Ces sites marquent l'héritage industriel de l'arrondissement, notamment l'industrie textile.

La Base des Anciens Sites Industriels et d'Activités de Services (BASIAS) recense tous les sites ayant accueilli des activités industrielles dans le passé. Il ne rassemble actuellement que des sites dont l'activité a débuté avant 1970. Le territoire du Pays comporte 953 anciens sites industriels. Trois communes concentrent plus de 50 sites : Cambrai avec 282 sites, Le Cateau-Cambrésis avec 94 sites et Caudry avec 69 sites.

³³ Base de données des sols et sites pollués appelant une action des pouvoirs publics

Sites pollués BASOL du Cambrésis

Commune	Nom courant du site	Nature du site	
Abancourt	CET SITA NORD	Ancien site de dépôts de déchets industriels banals, résines de décalcification	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Aubenchaul-aubac	Décharge METALEUROP	Ancien site de dépôts plombeux	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Avesnes-les-Aubert	COMAFER	Ancien site de dépôts de ferrailles, présence de PCB	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
Awoingt	CET SITA NORD	Ancien site de dépôts de scories plombées	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Bertry	Tritube	Ancien site industriel, présence de bassins de bains électrolytiques et basiques, un stock de produits chimiques et d'hydrocarbures	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Cambrai	Agence clientèle d'exploitation EDF / GDF	-	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
	Friche Gillet-Thaon	Pollution superficielle du sol par des chlorures, du plomb et des sulfates	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
	TBN (blanchisserie)	Ancienne blanchisserie industrielle	Site en cours d'évaluation
Caudry	Agence d'exploitation EDF/GDF	-	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Escaudoevres	METALEUROP	Le site est contaminé en plomb, arsenic, zinc et cadmium, avec des teneurs élevées de ces métaux.	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
	SOPARAUTO	Ancien site de dépôt de véhicules hors d'usage, dont les sols ont été pollués par des hydrocarbures	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Honnechy	Galvanisation du Cambrésis	Site industriel en activité	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Le Cateau-Cambrésis	DCA Lesage	Ancien dépôt pétrolier soumis à déclaration	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
	EDF/GDF Services	-	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
	Société d'exploitation Atomiseurs	Site de fabrication de céramiques en activité	Site en cours d'évaluation
Neuville-Saint-Rémy	Cambrai Chrome	Site industriel en activité	Site en cours d'évaluation
Noyelles-sur-Escaut	CET SITA NORD	Ancien site de dépôts de déchets	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Quiévy	Teinturerie de l'Erclin		Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
Solesmes	Affival métallurgie	La dépollution des sols n'est pas une nécessité dans les conditions actuelles de maintien des activités et d'absence de propagation de la pollution.	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
	CET SITA NORD	Ancien site de dépôts de déchets ménagers et de déchets industriels banals	Site en cours d'évaluation
Sommaing	CET SITA NORD	Ancien site de dépôts de déchets ménagers, mâchefers et de cendres volantes	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage
Thun l'Evêque	CET SITA NORD	Ancien site de dépôts de déchets ménagers	Site en cours d'évaluation
Tilloy-lez-Cambrai	3M France	Site industriel en activité	La visite de ce site n'a pas révélé de risques particuliers.



5.5. Les nuisances sonores

Les zones de bruit se situent principalement **autour des pôles urbains, notamment Cambrai, le long des infrastructures routières et ferroviaires, sur certains sites industriels et sur les aérodromes** (BA103 et aéroclub de Niergnies).

En 2002, 54 communes du Pays sont concernées par le classement des infrastructures selon le niveau sonore, après plusieurs arrêtés préfectoraux. On constate un nombre important de voies bruyantes sur les communes de Cambrai (100 voies classées bruyantes) et sur Caudry (32 voies classées). Sur l'arrondissement, les voies classées en catégorie 1 concernent le réseau autoroutier et ferroviaire sur 25 communes :

- ✓ La voie ferrée 242 Creil-Jeumont : Bazuel, Busigny, Honnechy, Le Cateau-Cambrésis, Ors et Saint-Benin ;
- ✓ Les autoroutes A2 et A26 : Anneux, Banteux, Blécourt, Cantaing-sur-Escaut, Cuvillers, Eswars, Etrun, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame, Raillencourt-Sainte-Olle, Thun l'Evêque, Tilloy-lez-Cambrai, Villers-Guislain et Villers-Plouich.

Sur l'agglomération de Cambrai, les secteurs les plus affectés par les nuisances sonores (catégorie 2) sont :

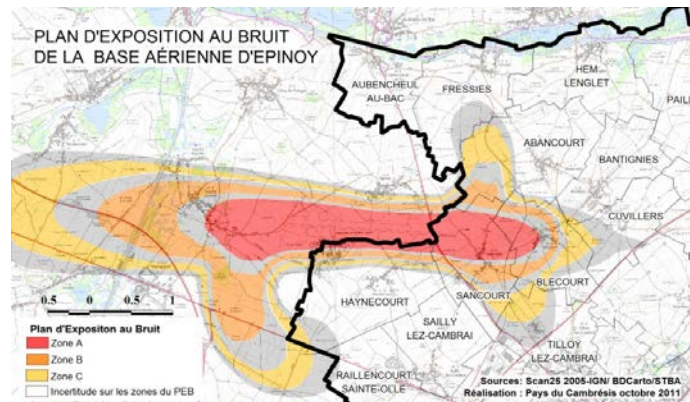
- ✓ Au nord, l'avenue de Dunkerque (RD630), l'avenue du Quesnoy (RD630, RD643), la rue de Landrecies (RD643), l'avenue Michelet, l'avenue Jules Ferry ;
- ✓ Au sud et au centre, la rue de Caudry, le boulevard de la liberté (RD44) l'avenue de la Victoire et la rue Vanderburch.

Les autres voies classées en catégorie 2 dans l'arrondissement sont :

- ✓ La RD643 dans la traversée d'Aubencœur-au-Bac, du Cateau-Cambrésis, de Sancourt et de Tilloy-lez-Cambrai,
- ✓ La rue Roger Salengro à Caudry,
- ✓ La rue du Marché aux Chevaux (RD12) au Cateau-Cambrésis,
- ✓ La RD44 à Masnières,
- ✓ La rue Georges Clémenceau (RD942 et RD955) à Solesmes.

La composition du trafic sur ces grands axes, dominé par les poids lourds, constitue un facteur aggravant pour les nuisances sonores.

La base aérienne militaire 103 est l'un des trois aérodromes régionaux pourvus d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) applicable en matière d'urbanisme, validé par arrêté préfectoral. Les communes les plus pénalisées par les nuisances sonores de la BA 103 sont Sancourt et Blécourt.



5.6. Des déchets en constante augmentation

L'augmentation des déchets ménagers représentait 12,4% entre 1998 et 2001, selon le bilan du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagés et Assimilés (PDEDMA).

Les compétences en matière de gestion des déchets sont partagées entre les neuf intercommunalités. Certaines d'entre elles ont délégué la compétence traitements à deux syndicats : **Ecovalor qui traite les déchets de 30 000 résidents du Cambrésis** (CC Sensescaut, CC Ouest Cambrésis, CC Pays du Solesmois, CC Espace Sud Cambrésis, CC Haut Sambre Bois l'Evêque) et le **SIAVED qui traite les déchets de 55 000 cambrésiens** de la CC Caudrésis Catésis. La CA de Cambrai, la CC de la Vacquerie et la CC de la Vallée de Vinchy sont quant à elles réunies au sein d'un groupement de commande pour la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que du tri sélectif.

L'ensemble des habitants du Cambrésis a accès à une collecte au porte à porte que cela soit pour les ordures ménagères et pour le tri des emballages et du verre.

Le territoire est doté **d'un centre de tri à Troisvilles, de deux centres de compostage à Naves et à Elincourt et de 16 déchetteries**, soit la couverture préconisée par le PDEDMA. Les distances de transport des déchets entre la zone de production et le centre de traitement sont importantes. De plus, ce transport est effectué exclusivement par la route.

Seulement 10,1% en 2001 des déchets étaient valorisés dans l'arrondissement (par comparaison, le Douaisis atteignait 33,5%). Le PDEDMA fixe un objectif de 50% de valorisation à atteindre en 2010. Le

Cambrésis doit donc combler son retard. En 2009, nous pouvons estimer qu'un cambrésien produit en moyenne **250 à 300 kg de déchets ménagers par an** et qu'il trie **50 kg d'emballage et autour de verre**. Le taux de déchets valorisés en 2009 est donc significativement plus important qu'en 2001.

En 2004, la DRIRE faisait état de 28 150 tonnes de déchets industriels produits sur l'arrondissement dont 6151 tonnes de déchets spéciaux placés en centre d'enfouissement.

Concernant la gestion des déchets verts, l'arrondissement est plutôt bien doté :

- ✓ Une déchèterie à Naves
- ✓ Une initiative de transformation des déchets verts en compost est mise en place sur l'arrondissement.

5.7. Les pollutions lumineuses

L'expression « pollution lumineuse » est utilisée à la fois pour désigner la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, la fonge, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. La pollution lumineuse est évaluée par l'échelle de Bortle.

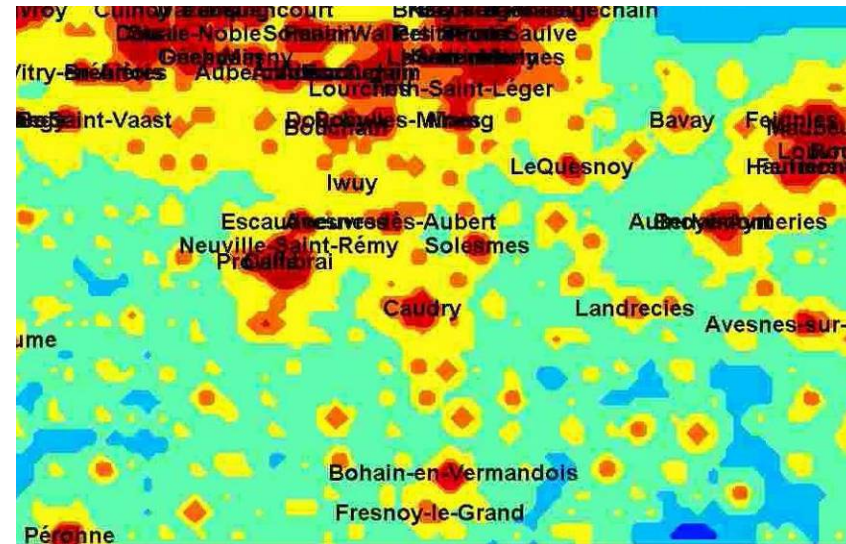
De nombreuses sources de lumières artificielles comme les éclairages urbains, les enseignes publicitaires, les vitrines de magasins, les bureaux allumés en permanence...) prennent le relais du soleil dans les centres urbains jusqu'au plus petit village.

Cet excès de lumière artificielle la nuit, peut entraîner une **désorientation temporelle pour la faune et la flore**. Les comportements tels que la **reproduction, la migration, le sommeil, et la façon de s'alimenter** dépendent de la durée de la nuit. La pollution

lumineuse est ainsi **un élément perturbateur pour l'Environnement**.

La pollution lumineuse est très étroitement liée à l'intensification de l'urbanisation.

Pollution lumineuse sur le Pays du Cambrésis
Source : Michel Bonavitacola (ANPCN) à l'aide du programme Thot



Note moyenne	Site	Plages retenues	Couleur
> 7	Ville / Banlieue	6,6 < Note	Rouge
6	Banlieue	5,6 < Note < 6,5	Orange
5	Périurbain	4,6 < Note < 5,5	Jaune
4	Transition Rural/Urban	3,6 < Note < 4,5	Vert
3	Rural	2,6 < Note < 3,5	Bleu clair
2	Vraiment noir	1,7 < Note < 2,5	Bleu foncé
< 1,6	Excellent	Note < 1,5	Gris

Les enjeux face aux risques et aux nuisances

Il est nécessaire de **renforcer la prévention des risques** de tous types tant naturels qu'anthropiques. La vulnérabilité du territoire face aux inondations doit être réduite par **la préservation des lits majeurs et des zones naturelles d'expansion des crues (ZEC)**. L'ensemble des risques technologiques doivent être connus et pris en compte.

Au niveau des déchets, il faut **stabiliser la production et augmenter le taux de valorisation**. En termes de nuisances sonores il s'agit de **réduire l'exposition au bruit** lié aux transports routiers notamment.

Justification des choix retenus pour établir le PADD et le DOG

Une démarche concertée :

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le comité syndical délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation associant, pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale.

Le schéma de cohérence territoriale n'est pas illégal du seul fait des vices susceptibles d'entacher la concertation, dès lors que les modalités définies par la délibération prévue au premier alinéa ont été respectées.

A l'issue de cette concertation, le Président du Syndicat mixte du Pays du Cambrésis présente le bilan de la concertation devant le comité syndical qui en délibère. Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le comité syndical et est tenu à la disposition du public.

Modalités de concertation

Le 10 février 2005, le comité syndical réuni en séance à l'hôtel de ville de Cambrai et sous la Présidence de Monsieur Villain, Président, a délibéré sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Cette délibération a été affichée publiquement pendant 1 mois dans l'ensemble des communes adhérentes du périmètre.

Par cette délibération, le syndicat mixte vise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation suivantes :

I/ Les objectifs poursuivis :

- ✓ L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part et la préservation des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable
- ✓ La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des possibilités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, et tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux
- ✓ Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

II/ Les modalités de concertation :

L'objectif principal visé par ces modalités de concertation est d'associer, pendant toute la durée d'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Cambrésis, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

- ✓ **Réalisation de réunions publiques**, lieux de débat, où les observations seront collectées. L'organisation de ces réunions sera assurée de manière partenariale avec les collectivités hôtes. Ces dernières seront responsables de l'initiative;
- ✓ **Mise en place d'une exposition itinérante** dont l'objectif est d'expliquer le schéma de cohérence territoriale et ses implications sur le territoire. Un registre sera tenu à la disposition du public ; elle sera assurée de manière partenariale avec les collectivités hôtes ;
- ✓ **Mise en place d'un site internet**. Il servira de lieu de diffusion d'informations, de communication ;
- ✓ **Mise à disposition du porter à connaissance** et des documents produits au fur et à mesure de l'élaboration au siège du syndicat ainsi que dans les locaux du syndicat (3 rue d'Alger à Cambrai);
- ✓ **Mise en place de « communications relais »** auprès des habitants par le biais des bulletins municipaux et/ou intercommunaux ainsi que les flashes infos. Des propositions d'articles seront envoyées aux intercommunalités et communes demandeuses lors des grandes étapes de l'élaboration.

Mise en œuvre des modalités de concertation :

Les modalités de concertation ont été mise en œuvre au fur et à mesure de l'avancée du projet tout en visant une concertation durant toute la durée de l'élaboration du projet.

Un site internet pour informer sur le projet

En 2006 a été mis en ligne un site internet qui avait pour but d'informer sur le projet de SCoT. A l'adresse www.lecambresisenprojet.com, l'ensemble des habitants du territoire ont pu se tenir informé sur l'avancée du projet.

Une communication régulière par voie de presse et dans les bulletins communaux et intercommunaux.

Afin d'assurer une information régulière et élargie, l'avancement du projet de SCoT a fait l'objet d'une communication auprès de la presse locale et par le biais des bulletins communaux et intercommunaux (communiqués-relais).

Une étude prospective concertée

En 2005-2006, à l'initiative des services de l'Etat, a été réalisée une étude prospective visant à définir avec les acteurs du territoire une vision stratégique du développement du territoire. Celle-ci a été largement concertée notamment par le biais d'un questionnaire et de séance de travail collective.

Ce document a servi de support de réflexion sur le PADD.

Des réunions territoriales pour partager les enjeux

Le diagnostic a fait l'objet d'une phase de partage des enjeux en 2007 lors de session territorialisées à Cambrai, Caudry, Solesmes et Le Cateau. Ces réunions ont permis de partager l'état des lieux du territoire, de préparer le travail sur le PADD.

Des ateliers thématiques de travail pour co-construire le projet

Les ateliers thématiques de travail consistaient en l'organisation de réunions thématiques ouvertes très largement aux élus, partenaires, techniciens et société civile (conseil de développement, association...) afin d'aborder l'ensemble des enjeux du projet de SCoT.

Réalisée en deux sessions, une en juin 2008 sur le PADD et une en février 2009, ces ateliers ont permis sur 12 demi journées répartie en 24 groupes de travail thématiques de réunir plus de 500 personnes pour débattre du projet de SCoT.

Des commissions thématiques pour préparer le contenu

Suite à ces ateliers thématiques, les élus se sont réunis en commissions thématiques pour débattre et préparer son contenu. Plus d'une dizaine de réunions de ces commissions thématiques se sont réunies entre 2009 et 2010. A cela s'ajoute les nombreuses réunions de Bureau ou de Comité syndical pour valider les éléments proposés par les commissions.

Des réunions publiques et une exposition pour partager le projet avec la population.

Fin 2010, des réunions publiques ont été organisées pour partager le projet avec la population et recueillir leurs observations. Un registre des observations a été tenu à disposition du public. Ces réunions publiques ont été le support à la présentation de l'exposition itinérante qui a eu lieu début 2011 dans les principales communes du territoire.

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale nécessite des choix stratégiques et politiques qui orientent le projet. Ces choix doivent être pleinement justifiés et expliqués afin de bien comprendre les orientations qui s'inscrivent à la fois dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et dans le Document d'Orientations générales. (DOG).

Ces choix ont des incidences sur l'environnement qu'il convient d'expliquer en vue de définir les mesures compensatoires nécessaires.

La justification des choix retenus s'appuie sur deux scénarios de développement :

- ✓ Le premier s'attèle à montrer l'évolution tendancielle du territoire sans SCoT à l'horizon 2020, c'est le scénario fil de l'eau.
- ✓ Le deuxième présente le scénario retenu par les élus du syndicat mixte, c'est le scénario volontariste.

Le scénario 2020 fil de l'eau : projection de la tendance observée.

Le scénario 2020 fil de l'eau est une projection de l'évolution du territoire si l'on reporte les tendances observées et sans actions collectives pour répondre aux enjeux notamment dans le SCoT à l'horizon 2020. Ce scénario fil de l'eau est la base de la réflexion collective sur les objectifs que se fixe le territoire pour les dix prochaines années dans le cadre d'un scénario « choisi » et non « subi » (voir « le choix d'un scénario volontariste et réaliste »)

Au regard de l'analyse de l'occupation des sols, le territoire a utilisé pour son développement, entre 1990 et 2005, 602,43 hectares de terres agricoles et naturelles alors que dans le même temps il perdait plus de 3000 habitants.

A l'horizon 2030, le scénario fil de l'eau montre que le Cambrésis pourrait encore perdre plus de 1300 habitants.

Evolution de population du Cambrésis				
1990	1999	2006	2020	2030
159517 h	156026 h	155669 h	155015 h	154364 h

Cette analyse tient compte d'une inversion de l'évolution du solde naturel qui était orienté à la baisse jusque 1999 et qui est aujourd'hui orienté à la hausse. L'hypothèse retenue a été une stabilisation du solde naturel au niveau de celui de 2006 à l'horizon 2030. Il tient compte également d'un solde migratoire qui reste négatif mais qui tend à se réduire.

Néanmoins, la dynamique de vieillissement rapide de la population du Cambrésis ainsi que les migrations entrantes sur le territoire qui restent insuffisantes ne permettra pas au territoire, dans une projection de la tendance observée, de gagner de la population d'ici à 2030.

En ce qui concerne la consommation foncière, les dernières années ont montré une accélération rapide du phénomène d'étalement urbain qui se traduit par une consommation moyenne de 65 hectares par an entre 1998 et 2005 contre 18,5 hectares par an dans la période précédente. Celle-ci se marque notamment par la disparition progressive des prairies du territoire. A ce rythme, même avec une diminution de population à l'horizon 2030, les besoins d'extension de l'urbanisation pourrait largement dépasser les 600 hectares.

Entre 90 et 98		
	Globale	Annuelle
Habitat	36,13 hect	4,52 hect
Economique	58,54 hect	7,32 hect
Equipement	53,31 hect	6,66 hect
	147,98 hect	18,50 hect
Entre 98 et 05		
	Globale	Annuelle
Habitat	256,80 hect	36,69 hect
Economique	153,28 hect	21,90 hect
Equipement	44,37 hect	6,34 hect
	454,45 hect	64,92 hect
Total	602,43 hect	40,16 hect

En ce qui concerne le développement économique et l'emploi, la tendance observée va dans le sens d'une plus grande dépendance à l'emploi du Cambrésis vis-à-vis des territoires voisins. En effet, le nombre d'emplois présents sur le territoire diminue alors que le nombre d'actifs augmente. De ce fait, les migrations alternantes domicile-travail augmentent. Le scénario fil de l'eau projeté à l'horizon 2020 intègre la fermeture de la BA 103 comme une nouvelle opportunité foncière mais également comme une menace. Les retards de réalisation du canal seine Nord Europe peuvent à terme pénaliser la réalisation des objectifs du SCoT.

A l'horizon 2020, le maintien d'une offre commerciale de proximité n'est pas assuré du fait du développement non maîtrisé des zones commerciales du

territoire. L'emploi dans ces secteurs se fragilise et le recours aux déplacements pour les achats s'accélère pénalisant les personnes fragiles.

En ce qui concerne le logement, le taux de vacance élevé et l'insalubrité du logement se stabilise à l'horizon 2020 sans toutefois trouver de réponse rapide à sa diminution. La construction neuve prend le dessus sur l'offre en ancien. Les prix restent donc abordables mais ne répondent pas pleinement aux besoins. Les personnes fragiles restent globalement mal logées. L'offre neuve permet de loger les populations loin des centres-villes. Aussi, les centres-villes continuent de se fragiliser perdant ainsi progressivement leur offre de commerce et de services de proximité au profit des zones commerciales accessibles en voiture individuelle plus facilement. Les friches industrielles et commerciales ne sont pas suffisamment réutilisées du fait du coût important de leur réhabilitation et du peu d'opérateurs intéressés qui se reportent sur les possibilités à l'extérieur des communes, plus faciles à urbaniser. La consommation foncière d'espaces agricoles et naturels a ainsi tendance à augmenter.

En ce qui concerne les transports et les déplacements, le réseau de transport collectif reste insuffisamment développé à l'horizon 2020 ne permettant pas l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus fragiles. L'accessibilité à l'emploi et aux services n'est pas améliorée. De plus, cette offre a tendance à se concentrer dans les zones commerciales et industrielles. L'enclavement du Cambrésis est d'autant plus marqué qu'il n'entre pas dans les priorités régionales qui s'appuient sur les projections du territoire affichant une dynamique démographique et économique en baisse. Le réseau TER et Arc en ciel pourrait donc ne pas être renforcé. La création d'une voie ferrée vers Arras pourrait ne pas devenir prioritaire et le doublement vers Douai ne pas se réaliser. Le réseau de transport collectif de

l'agglomération de Cambrai resterait embryonnaire et concentré sur l'Ouest de l'arrondissement accentuant la disparité Est Ouest sur ce point.

En ce qui concerne l'environnement, la protection des cœurs de nature n'est pas assurée accentuant les risques liés aux inondations et aux coulées de boues. La mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune en 2012 chamboule les pratiques en place et permet un maintien des prairies lorsqu'elles ne sont pas ouvertes à l'urbanisation. La qualité des eaux de surface ne répond pas suffisamment aux obligations fixées par l'Union Européenne. Ceci engendre des coûts d'aménagement difficile à supporter par les collectivités pour « réparer » la qualité des cours d'eau. La disparition de certains milieux propices à l'amélioration naturelle de la qualité des eaux et à la gestion des risques accentue cette difficulté.

Il est entendu que ce scénario fil de l'eau n'est qu'une projection de « l'inaction » et ne tient aucunement compte d'une volonté politique inscrite par l'ensemble des élus du territoire dans un scénario volontariste et réaliste décliné ci-après.

Le choix d'un scénario volontariste et réaliste :

Limiter la consommation foncière et redéfinir les centralités tout en renouant avec une croissance démographique modérée.

Avec 155 000 habitants, le Cambrésis est un territoire à la fois urbain et rural. Son développement s'est tourné à la fois sur des villes fortes et structurantes et sur un maillage de communes offrant des emplois et des services plus locaux.

Cette particularité a influencé le choix de développement retenu qui s'appuie sur un maillage dense de pôles de centralités.

Avec une dynamique démographique défavorable depuis plus de 30 ans, le territoire a perdu près de 15 000 habitants en 40 ans. Néanmoins, il est important de noter que la tendance s'est fortement ralentie entre 1999 et 2006 pour atteindre une quasi stabilisation de la population. Le choix démographique s'est appuyé sur cette dynamique nouvelle afin d'afficher une nouvelle ambition pour le territoire.

Le territoire a décidé de retenir un scénario volontariste et réaliste s'appuyant sur **une volonté politique d'augmentation mesurée de la population à l'horizon 2020 de 2,5% et 5% en 2030.**

L'objectif est donc de **revenir à l'équivalent de population de 1990** dès 2020 et la population de 1982 dès 2030. Ces 2,5% représentent une hausse de population de 3 500 personnes d'ici à 2020.

Au regard de la tendance observée, une augmentation de la population est envisageable en agissant sur l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes ménages en proposant une offre de logements

diversifiés, des services adaptés à leur besoin, des transports alternatifs à la voiture améliorés et des emplois qualifiés. **Le solde naturel sera maintenu à 0.30% par an** grâce à ces politiques et attirera de nouvelle population venant ainsi **réduire le solde migratoire à -0.10%/an** au lieu de -0.31%/an actuellement.

Pour atteindre ces objectifs, le SCoT souhaite **maintenir un équilibre entre le rural et l'urbain afin de répondre aux objectifs de la charte de Pays** élaborée en 2004. Aussi, le maillage en pôles urbains offrant des services de proximité, des éléments de centralité notamment (équipements, services, commerces...) est un élément essentiel du projet de SCoT et a pour objectif également de limiter les déplacements internes au territoire et offrir de la proximité à la population cambrésienne. Pour cela, **11 pôles de centralités ont été définis en fonction de l'analyse de plusieurs critères (aménités, accessibilité, tissu économique, etc...).**

Ils concentreront deux tiers de l'offre nouvelle en logements, l'essentiel de l'offre en activités économiques, en services. Ils tiendront des objectifs ambitieux en matière de production de logements et notamment de logements aidés, de reconquête de leurs friches, d'offre commerciale et industrielle...

Le projet vise également à **limiter la consommation foncière.** Celle-ci est quantifiée. L'application d'une plus grande densité de logements à l'hectare, la reconquête des cœurs de villes et de villages doivent permettre d'agir sur ces consommations foncières tout en visant l'atteinte des objectifs ambitieux de production de logements.

Renforcer les zones d'activités majeures et développer une offre de proximité.

Le territoire est doté d'un réseau de zones d'activités bien développé. Le taux d'occupation nécessite néanmoins la création de nouvelles zones afin de pourvoir aux besoins en matière de création d'emplois dans les dix prochaines années. De plus, la fermeture annoncée de la base aérienne 103 et ses 1500 emplois aura un impact non négligeable sur l'économie locale. L'opportunité du canal Seine Nord Europe et de sa plateforme multimodale à Marquion permet d'envisager des perspectives économiques plus favorables. La disparité entre un Ouest attractif économiquement et un Est présentant des difficultés d'attraction nécessite des mesures spécifiques afin de **jouer la complémentarité entre les deux territoires.**

Concernant l'offre commerciale, des disparités existent. L'offre actuelle se concentre de plus en plus sur quelques grands pôles faisant craindre une disparition progressive de l'offre de proximité. L'enjeu est de **préserver une offre de proximité notamment dans les pôles de centralité** permettant de limiter les déplacements sur le territoire et d'accompagner le développement de ces pôles. Le comité syndical s'est donc prononcé en faveur de mesures spécifiques permettant dans un premier temps aux grandes zones d'être confortées dans leurs possibilités actuelles et dans un second temps aux centres-villes d'être préservés dans leur offre commerciale afin de répondre aux besoins futurs sans toutefois agir sur la libre concurrence.

Enfin l'offre de service est un enjeu majeur pour un territoire rural comme le Cambrésis. Aussi, **le maintien et le renforcement, dans certains cas, d'une offre de services** a été retenu par les élus du syndicat mixte

notamment dans les pôles dans un objectif de proximité et de solidarité entre rural et urbain.

Pour cela, le comité syndical a choisi de **conforter les zones d'activités existantes tout en proposant une nouvelle offre adaptée** pour les dix ans à venir afin d'accompagner la diversité de l'offre des entreprises locales souvent de petite taille. L'objectif est de **permettre une proximité de l'offre d'emploi** et autoriser les extensions sur place des activités préexistantes. De plus, le SCoT vise à **accompagner le développement économique des filières agricoles** et le **maintien d'une offre de commerces de proximité** dans le milieu rural.

Pour le comité syndical, le maintien d'une offre locale de proximité participe à cet équilibre territorial et **se réalisera en complémentarité entre l'Ouest et l'Est**. L'Ouest offrant une attractivité aux grandes entreprises liées à la logistique sur des grandes zones d'activités adaptées à leur besoin, l'Est offrant des opportunités au développement des PME locales et en création (ruches, pépinières, ateliers relais...)

Doter le territoire d'une offre adaptée en transports alternatifs et collectifs pour réduire l'usage de l'automobile.

80% des déplacements se font aujourd'hui en véhicule personnel notamment pour les déplacements liés au travail (domicile travail). Les échanges avec les territoires voisins du Nord notamment sont de plus en plus intenses et nécessitent d'offrir aux personnes actives des moyens alternatifs à la voiture. Ceci afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre produit par les

transports dans le Cambrésis ainsi que les nuisances liées (bruit, qualité de l'air, sécurité...). A cela s'ajoute un enjeu lié à l'accessibilité à l'emploi et aux soins pour les personnes les plus fragiles.

Aussi, le comité syndical souhaite que le SCoT **ne prévoie pas de nouveaux axes routiers hormis ceux programmés par le conseil général du Nord**. Il prévoit les études permettant d'envisager des améliorations dans la qualité des déplacements visant à réduire les nuisances pour les communes traversées dans une échéance supérieure à 2020 et un confortement des principaux axes de circulation du territoire notamment sur des questions de sécurisation. L'évaluation d'autres choix possibles auraient été conditionnés par l'identification de maîtrises d'ouvrage.

L'essentiel des choix des élus sur le SCoT sur les déplacements concernent donc **le développement d'une offre en transport collectif adapté au contexte rural du territoire**. Un grand équipement verra le jour d'ici à 2020 afin d'offrir aux usagers un axe de transport collectif amélioré (bus à haut niveau de service par exemple). Cet axe connectera les pôles de centralité de Cambrai, Caudry, Le Cateau et Solesmes. Il a pour but d'engager un désenclavement de l'Est du territoire afin de permettre des opportunités nouvelles en termes d'emplois aux habitants de ce secteur particulièrement touché par les problématiques de précarité liée à l'emploi. D'autres choix de développement n'auraient pas mieux répondu à l'objectif de désenclavement de l'Est et l'axe majeur de transport collectif a donc été préféré au maintien d'un réseau classique.

Le développement de l'offre en TER est un enjeu pour le territoire qui est mal connecté au reste de la Région et de moins en moins bien connecté au réseau TGV et à Paris. Aussi, le développement de l'offre a été choisi de manière préférentielle par les élus du comité syndical en vue d'offrir de nouvelles opportunités de développement au territoire. Il est souhaité la réalisation d'une offre alternative de transport aux habitants qui se déplacent pour leur emploi quotidiennement. L'axe ferré Arras-Cambrai est une priorité pour connecter le Cambrésis au TGV, à la future plateforme multimodale de Marquion et renforcer les liens avec l'Arrageois dans les partenariats potentiels. L'accessibilité vers Lille via Douai et Valenciennes est apparue également prioritaire afin de s'intégrer au mieux dans une dynamique régionale et métropolitaine.

Pour développer l'intermodalité, le comité syndical a identifié 5 pôles d'échanges permettant de mieux connecter entre eux les réseaux de transports collectifs et offrir un service plus adapté à l'évolution de mode de déplacements. L'objectif retenu est d'améliorer la qualité de l'offre et d'offrir une réelle alternative à la voiture sur le territoire.

L'offre cyclable et les espaces publics pour les piétons a été jugée comme prioritaire et les choix retenus visent à améliorer son potentiel en développant un véritable réseau de bandes et de pistes cyclables entre les communes du territoire et à l'intérieur des pôles de centralité afin de permettre une réelle alternative de déplacement de proximité. **Une offre de services annexes a été décidée pour accompagner son développement** (arceaux, parkings sécurisés...)

Le fret sur le territoire est un enjeu d'avenir. Aussi, **les élus ont décidé que le SCoT anticipe en prévoyant une évolution de ce type de transport de marchandise** et notamment avec l'arrivée de la plateforme multimodale de Marquion et du Canal Seine Nord Europe. Le Canal de Saint Quentin devra conserver sa vocation fret tout en envisageant un développement de l'offre touristique fluviale.

Renforcer le développement des grands équipements et développer une offre en logements de qualité et diversifiée.

Le territoire du Cambrésis est marqué par une problématique du logement assez prégnante. En effet, le taux de vacance des logements est important notamment dans certaines communes où le taux peut atteindre 14%. Le taux de logements locatifs sociaux est faible et a des difficultés à se maintenir malgré la demande, l'insalubrité du logement et la précarité énergétique sont des enjeux forts.

Malgré cela, la dynamique constructive du Cambrésis a été, ces dernières années, positive et le rythme de constructions neuves s'est considérablement accéléré. L'offre s'est donc étoffée même si celle-ci n'a pas été très diversifiée et ne répond donc pas pleinement aux besoins de la population locale. Cette dynamique a profité aux périurbains venant du valenciennois notamment ou de Cambrai. Les logements anciens sont trop souvent de grande taille et donc inadaptées à un parcours résidentiel complet.

Les choix retenus sont donc pour l'habitat, tout d'abord de **maintenir un rythme de construction neuve important** pour permettre d'atteindre les objectifs démographiques et accueillir de nouvelles populations tout en gardant celles présentes sur le territoire. Pour

cela, une politique du logement devra être déclinée dans les programmes locaux de l'habitat du territoire notamment.

Une action sur l'habitat ancien sera nécessaire notamment **en agissant sur la vacance et la qualité du logement.**

L'utilisation du foncier en tissu urbain existant sera encouragée afin de réduire la consommation foncière de terres agricoles et naturelles.

L'offre sera plus diversifiée pour répondre mieux aux besoins des habitants et la production de logements locatifs aidés sera renforcée pour combler le déficit. Les actions en faveur des populations âgées seront encouragées notamment pour anticiper le vieillissement du territoire.

En parallèle **la qualification des opérations d'aménagement** permettra d'anticiper les futures réglementations liées aux questions énergétiques et environnementales.

Concernant les grands équipements du territoire, les besoins sont plus limités car l'offre répond globalement aux besoins de proximité. Une politique en faveur d'un rayonnement plus large pourra être envisagée.

Préserver les ressources naturelles, prévenir les risques et engager une renaturation concertée pour améliorer le cadre de vie des habitants

Le territoire compte un nombre d'espaces naturels remarquables réduits. En parallèle, les prairies diminuent et la qualité des eaux de surface n'a pas encore atteint les objectifs de l'Union Européenne. Les risques liés aux inondations et aux coulées de boues notamment restent important. Néanmoins la dynamique engagée actuellement par le Pays du Cambrésis dans le cadre

d'un schéma territorial de Trame verte et Bleue constitue un élément fondateur d'une nouvelle politique environnementale. De plus, un Plan Climat territorial a été élaboré afin d'agir en faveur du climat et de la réduction des rejets de gaz à effet de serre.

Le choix retenu par les élus du comité syndical est de plusieurs niveaux. D'abord **préservé au mieux le patrimoine naturel existant** par des mesures de protection stricte et hiérarchisées suivant l'enjeu environnemental. **La préservation des prairies et des haies est un enjeu important** qu'il convient d'intégrer dans les objectifs de reconstitution d'une trame verte et bleue.

Les élus ont décidé **d'intégrer dans le SCoT les dispositions du schéma trame verte et bleue ainsi que du Plan Climat** afin de mieux répondre aux enjeux. Le SDAGE a été intégré et les dispositions de la charte du parc nature régional également.

La prévention des risques naturels a été prise en compte afin de réduire le risque pour les populations. **La réduction des émissions de gaz à effet de serre est abordée** sous un angle transversal dans chacune des thématiques.

Enfin **la préservation de la qualité de l'eau a été jugée comme prioritaire** pour préserver les ressources et le cadre de vie du territoire.

Zones susceptibles d'être touchées de manière notable

Zones susceptibles d'être touchées de manière notable	Causes de l'impact	Caractéristiques de la zone
Secteur Ouest de l'agglomération de Cambrai (Raillencourt Saint Oille, Sailly, Haynecourt, Sancourt)	Voie ferrée Arras Cambrai Amélioration de la desserte de la plateforme multimodale de Marquion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Situé en dehors des principaux enjeux environnementaux identifiés par le SCOT ✓ Périmètres de protection de captages d'eau potable à Sancourt, Haynecourt et Blécourt
Secteur Ouest de l'agglomération de Cambrai (Cambrai, Neuville Saint Rémy, Tilloy, Sancourt, Blécourt, Abancourt, Fressies, Aubencheul)	Doublement de la voie ferrée Douai-Cambrai	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence d'une ZNIEFF de type II (cœur de nature à confirmer) en vallée de la Sensée ✓ Présence de zones humides à enjeux dans cette vallée ✓ Constats d'inondation à hauteur d'Abancourt ✓ Présence d'un périmètre de protection de captage d'eau potable à Blécourt ✓ Présence de 3 sites BASOL (3 M à Tilloy, CET SITA Nord à Abancourt, décharge Métaleurop à Aubencheul au Bac) ✓ Risque lié aux cavités souterraines à Cambrai ✓ Présence d'un périmètre d'aire d'alimentation des captages prioritaires définis par le SDAGE ✓ Traversée urbaine de Cambrai ✓ Traversée de l'Escaut
Secteur de Le Cateau/Montay	Contournement Nord de le Cateau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Risque lié aux cavités souterraines à l'Est de le Cateau ✓ Traversée de la vallée de la Selle et ruisseau de Richemont ✓ Présence d'une ZNIEFF de type I, de cœurs de nature et passage par un corridor écologique ✓ Présence d'un périmètre d'aire d'alimentation des captages prioritaires définis par le SDAGE ✓ Présence d'un périmètre de protection de captage d'eau potable à Montay et à Le Cateau (point de captage non protégé à l'Est)
Secteur Ouest de Caudry/Fontaine ND/Beauvois	Contournement Ouest de Caudry	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence du riot de Beauvois (corridor écologique)
Secteur entre Cambrai/Caudry/Iwuy/Avesnes Les Aubert	Désenclavement de l'Est Cambrésis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de deux corridors écologiques entre Avesnes et les marais de Thun l'Evêque et entre Caudry et Cambrai ✓ Présence de sites BASIAS (à Iwuy notamment) ✓ Présence du lit majeur de l'Erclin et de zones humides
Secteur Nord Solesmois	Amélioration de la desserte vers l'A2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence d'une ZNIEFF de type I sur la vallée de l'Ecaillon (cœur de nature, corridors écologiques) ✓ Présence d'un périmètre de protection de captage d'eau potable à Sommaing s/ Ecaillon ✓ Présence d'un périmètre d'aire d'alimentation des captages prioritaires définis par le SDAGE ✓ Présence d'un site BASOL (Sommaing sur Ecaillon CET SITA Nord)

Secteur d'Iwuy	Extension de la zone d'activité du val de calvigny	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de sites BASIAS sur Iwuy ✓ Risque lié aux cavités souterraines en partie Nord près de l'échangeur autoroutier ✓ Présence d'un périmètre d'aire d'alimentation des captages prioritaires définis par le SDAGE
Secteur Ouest de Le Cateau	Création d'une zone d'activité à l'ouest de la commune	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence d'un périmètre d'aire d'alimentation des captages prioritaires définis par le SDAGE
Secteur Sud-Est de l'agglomération de Cambrai (Niergnies, Séravillers, Crévecoeur s/ Escaut)	Création d'une zone de loisirs sur l'ancienne base aérienne de Niergnies	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence d'un périmètre de protection de captage d'eau potable à Niergnies
Secteur de la BA103 à Haynecourt	Reconversion de la BA 103	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence d'un périmètre de protection de captage d'eau potable à Haynecourt

Incidences du projet sur l'environnement et mesures compensatoires

Incidences sur les espaces naturels, les paysages et l'agriculture

Perspectives d'évolution

Le territoire du SCoT se caractérise par :

- ✓ Un maillage urbain dans un territoire rural
- ✓ Une agriculture en perpétuelle évolution qui modifie le paysage
- ✓ Un paysage de plateaux et de vallées
- ✓ Des milieux naturels remarquables
- ✓ L'importance de l'eau
- ✓ Une urbanisation qui progresse, pour une population qui stagne
- ✓ Une augmentation des espaces artificialisés au détriment des prairies et des espaces naturels
- ✓ Un risque d'artificialisation croissant au regard des ambitions de développement (Cf. nombre d'hectares des zones 1AU et 2AU dans les PLU opposables : 900 hectares d'extension qui couvrent plus que les besoins de croissance urbaine de tout le territoire pour les 10 ans à venir).

Une nécessaire optimisation des réseaux routiers en place : confortement de l'axe Est-Ouest (RD643 et RD939) et de l'axe Nord-Sud (RD955/932 et RD958), contournements (Sud Cambrai, Ouest Caudry, Nord Le Cateau), opportunité et faisabilité du contournement Nord-Est de Cambrai, de la desserte de la plateforme multimodale de Cambrai-Marquion et de l'amélioration de la desserte de l'Est Cambrésis par le Valenciennois.

Une banalisation des entrées de villes et des nouvelles extensions urbaines.

Objectifs du SCOT

Renforcer l'armature urbaine autour de pôles de centralités (pôle majeur, pôles principaux et pôles relais) pour alléger la pression foncière sur les espaces naturels, agricoles et d'une manière plus générale sur les paysages cambrésiens

Maintenir les grands équilibres entre les espaces :

- ✓ Maintien du caractère et de la tradition agricole
- ✓ Préservation et renforcement de la trame écologique et environnementale
- ✓ Ralentissement de la consommation des espaces agricoles et naturels

Améliorer le cadre de vie :

- ✓ Protéger et étendre les espaces naturels
- ✓ Protection des espaces naturels identifiés
- ✓ Protéger le patrimoine bâti, les paysages et mettre en valeur les entrées de ville
- ✓ Préserver la ressource en eau
- ✓ Reconstitution d'une infrastructure naturelle et fonctionnelle
- ✓ Protection du patrimoine naturel « ordinaire » : prairies, haies, bosquets, reliquats de boisements, ...
- ✓ Mise en valeur de la nature en ville

Développer les modes de déplacement alternatif à l'automobile

Mettre en place une politique de maîtrise foncière et qualifier les nouvelles opérations d'urbanisme

Rechercher une complémentarité entre les parcs d'activités et les implantations plus urbaines

Incidences sur les espaces naturels

Incidences positives du SCOT

La reconnaissance et la protection mise en place par le SCoT des espaces remarquables du Cambrésis dit « cœur de nature » va permettre d'assurer la pérennité voire même d'étendre ces milieux qui représentent une richesse tant floristique que faunistique pour le territoire.

Le maintien, la valorisation et la création d'espaces naturels relais (vallées et zones humides, prairies et bocages, nature en ville) contribuent à la matérialisation de la trame verte et bleue, véritable enjeu écologique du territoire pour mailler les cœurs de nature souvent esseulés.

Le projet de trame verte et bleue est l'une des incidences les plus favorables au regard de l'environnement naturel. Par la mise en place de cette trame, mais surtout la mise en œuvre d'une protection réglementaire nécessaire à leur protection, une inversion des priorités, par rapport aux pratiques courantes d'aménagement et d'urbanisation du territoire, est amorcée. La diversité induite sur la renaturation (boisements, prairies, zones humides, ...) évite l'écueil d'un développement naturel autour du seul objectif de boisement.

En plus de l'objectif quantitatif, la méthode proposée pour cette renaturation vise à garantir la pérennité à travers des outils non seulement réglementaires, fonciers mais aussi en terme de gestion.

Les zones boisées et les zones humides devraient bénéficier tout particulièrement des dispositions précises

et exigeantes du SCOT et devront à terme figurer en tant que tel dans les documents d'urbanisme.

Enfin d'une manière générale, le principe de consommation raisonnée de l'espace va contribuer au maintien des espaces naturels.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Les orientations d'aménagement prévues par le SCOT devraient avoir peu d'incidences négatives sur les milieux naturels.

En effet, même si localement les incidences restent à évaluer et à compenser, les projets routiers restent circonscrits à un travail d'optimisation du réseau existant. L'attention devra alors principalement porter sur les projets de contournement et leurs incidences locales.

De plus, malgré la nature diversifiée des objectifs de renaturation et les prescriptions restrictives en termes de constructions dans les vallées, les prairies resteront des espaces très sensibles et fragiles alors même que le rythme de réduction de ces espaces s'est fortement accéléré depuis 1998 (-6,21%). L'atteinte de cet objectif est sans doute plus à rechercher à travers les invitations à la concertation avec le monde agricole, l'incitation au montage de projet de renaturation (accompagnement et financement) et les prescriptions en matière d'aménagement urbain.

En l'absence de zones Natura 2000 sur le territoire et considérant l'éloignement relatif de la zone natura 2000 « FORETS DE MORMAL ET DE BOIS L'EVEQUE, BOIS DE LA LANIERE ET PLAINE ALLUVIALE DE LA SAMBRE » par rapport au Cambrésis. Les conséquences négatives sur cet espace peuvent être considérées comme nulles.

Mesures réductrices et compensatoires

Les impacts potentiels précédemment listés peuvent trouver des mesures compensatoires associées :

- ✓ Les impacts des projets de voiries doivent être réduits dans le cadre des mesures compensatoires qui leur sont propres à la condition que l'étude d'impact alimente réellement l'élaboration technique de l'ouvrage.
- ✓ La valorisation des sites et chemins touristiques doivent permettre de gérer la fréquentation en faveur des sites naturels à protéger plus strictement.
- ✓ La concertation avec le monde agricole doit, plus qu'ailleurs en région, être rappelée et appliquée pour que la protection des milieux naturels, même « ordinaires » à l'exemple des prairies, puisse se réaliser.

Incidences sur les paysages

Incidences positives

Les mesures prises pour assurer le respect du cadre physique et des paysages participent positivement à l'aménagement durable du territoire et à la répartition des activités sur le territoire en fonction des ressources naturelles et des entités paysagères.

Ces mesures, notamment celle sur le renforcement de l'armature urbaine « historique » autour de pôles de centralité, renforcent les caractéristiques physiques du territoire, parfois sous-estimées ou méconnues, en faveur d'une amélioration de la vie quotidienne des habitants dans leur rapport à l'environnement mais également en faveur des espaces naturels et agricoles, véritables valeurs ajoutées du territoire.

Le SCOT s'attache également à résorber les sites et les sols potentiellement pollués. Cet objectif passe par

la nécessaire identification de lieux concernés (Cf. BASIAS, BASOL), l'étude des conditions de leurs ouvertures (études de risques sanitaires) et leur reconversion. A ce titre, la priorité est clairement donnée aux sites susceptibles de participer au développement urbain en fonction de leur état initial, confortant ainsi les mesures positives prises pour la densification des sites urbains. En cas d'incompatibilité, les sites sont convertis en espace de nature en cohérence avec les objectifs de la trame verte et bleue, participant ainsi positivement aux objectifs de renaturation du territoire.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Le développement urbain tant pour l'habitat que pour l'économie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural peut faire l'objet d'incidences négatives s'il n'est pas maîtrisé. Le paysage de « tour de haie », cette ceinture verte qui couronne les villes et villages du Cambrésis, peut être fragilisé.

Par ailleurs, les projets d'optimisation des réseaux routiers en place, et notamment les contournements des villes, sont susceptibles « d'effacer » les limites aujourd'hui clairement définies entre paysage urbain et rural (même si les limites d'urbanisation autour de ces axes sont clairement établies dans le DOG). De plus, les entrées de villes pourraient s'en trouver dégradées.

Enfin, malgré les précautions reprises du DOG, les risques pesant sur la RD643, notamment entre Beauvois en Cambrésis et Caudry, au regard des aspects paysagers, restent à lister au titre des mesures potentiellement négatives.

Mesures réductrices et compensatoires

- ✓ Intégrer les enjeux liés au paysage et au patrimoine naturel dans toutes les opérations d'urbanisme

- ✓ Détermination d'une valeur seuil pour la consommation d'espaces agricoles et naturels (700 hectares à l'horizon 2020 dont 400 pour atteindre les objectifs de production de logements, hors grands projets d'infrastructures)
- ✓ Limiter le développement de l'urbanisation linéaire
- ✓ Protection de l'agriculture périurbaine et vivrière au sein des pôles principaux
- ✓ Détermination dans les projets d'aménagement des éléments paysagers à préserver (inclure la notion de « fenêtres et ouvertures paysagères »)
- ✓ Valorisation du « patrimoine ordinaire » : industriel et agricole, religieux ou de mémoire
- ✓ Introduire plus de nature en ville
- ✓ Qualifier les nouvelles opérations d'urbanisme

Incidences sur l'agriculture

Incidences positives du SCOT

Le PADD fixe clairement l'ambition prioritaire de « maintenir le caractère agricole du territoire » (Cf. 2.2 du PADD) et « d'accompagner le développement économique des exploitations agricoles » (Cf. 5.2. du PADD).

Le DOG (Cf. 1.3.1) traduit de manière précise le premier objectif par des prescriptions visant :

- ✓ L'intégration du monde agricole dans un processus de concertation actif
- ✓ La pérennité des activités agricoles (« éviter l'enclavement des entités d'exploitation, ..., pour faciliter les restructurations foncières nécessaires à l'accroissement de la productivité agricole » et « autoriser la diversification agricoles complémentaires ... »)

Pour le territoire rural cambrésien, composé à 80% d'espaces agricoles, ces prescriptions auront une incidence positive sur le maintien du caractère agricole.

A noter dans ce sens, l'obligation faite aux documents d'urbanisme de protéger prioritairement les espaces dédiés à l'agriculture périurbaine et à l'agriculture vivrière, de l'ouverture à l'urbanisation, notamment autour des pôles de Cambrai et de Caudry.

D'autres prescriptions, à l'exemple de celles concourant au ralentissement de la consommation d'espaces agricoles et naturels (Cf. 1.3.4 du DOG) participent également à cet objectif global.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Les incidences potentiellement négatives sont de deux natures :

Au regard de l'évolution du secteur (2% de pertes d'emplois, exploitations moins nombreuses mais toujours plus grandes, irrégularité des cours, amorce d'un élargissement des métiers associés, ...), un accompagnement dans la diversification des filières permettraient sans doute d'asseoir l'objectif recherché (Cf. 6.2.2 du PADD) mais atteint les limites ouvertes dans le cadre d'un document d'urbanisme. Le prescriptif ne peut agir directement sur ce type de facteurs.

D'autre part, les consommations foncières prévues au SCOT et notamment les grands projets programmés sur et en dehors du territoire auront une incidence sur des terres maintes fois remembrées. Une concertation avec le monde agricole sera nécessaire à la réalisation de ces projets. De plus, une compensation devra être réalisée (SAFER).

Mesures réductrices et compensatoires

- ✓ Limiter la consommation foncière liée à la croissance démographique prévue.
- ✓ Encourager la diversification agricole
- ✓ Anticiper les remembrements nécessaires à la mise en œuvre des projets par une démarche de projet avec les acteurs du monde agricole (SAFER, chambre d'agriculture...)

Incidences sur la gestion de la ressource en eau et les risques naturels.

Incidences sur la ressource et la qualité de l'eau

Perspectives d'évolution

Le territoire du Cambrésis est marqué d'une double spécificité au regard de ce thème :

- ✓ Une ressource en eau importante
- ✓ Une forte vulnérabilité de la nappe

Cette fragilité de la nappe, par le caractère très perméable du sol, est renforcée par un nombre élevé de puisages, un taux et une qualité médiocre des raccordements aux réseaux et la pression anthropique liée à l'activité agricole, industrielle, des collectivités et des particuliers.

Par ailleurs, la qualité des cours d'eau est globalement acceptable avec deux points de sensibilité et de vigilance pour l'Escaut et l'Erclin classés en mauvaise qualité.

Objectifs du SCOT

Outre les objectifs énoncés au titre des incidences sur les milieux naturels et plus spécifiquement les zones humides, le SCOT énonce les objectifs suivants :

- ✓ Réduction de la consommation en eau potable
- ✓ Préservation de manière prioritaire de la nappe phréatique et des périmètres de protection des captages.
- ✓ Poursuite des efforts engagés pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau

Incidences positives du SCOT

Le thème de l'eau, sa protection qualitative et quantitative, est un sujet récurrent des documents du SCOT : Diagnostic, PADD et DOG. Au delà des prescriptions, la sensibilisation et le porter à

connaissance liés à sa fragilité et sa protection seront donc des incidences positives du SCOT.

Le respect de l'ensemble de ces prescriptions apportera sans conteste des incidences positives sur la protection de la ressource en eau du territoire du Cambrésis. En effet, tous les critères de protection sont réunis pour atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau :

- ✓ La protection des aires de captages prioritaires identifiées au SDAGE
- ✓ L'intégration des périmètres de protection des captages
- ✓ La diminution de la consommation en eau potable
- ✓ La poursuite de l'amélioration de l'assainissement
- ✓ La limite du ruissellement et de l'érosion
- ✓ La promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Les mesures prises dans le SDAGE concernant les documents d'urbanisme dont les SCOT ont été pris en compte et retranscrites dans le document d'orientations générales.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Parmi les incidences potentiellement négatives, peuvent être cités :

L'absence de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux applicable : en effet, le territoire est couvert par trois SAGE en cours d'élaboration, tous à des niveaux d'avancement très différents (Escaut, Sensée et Sambre). De plus, au regard du caractère international de celui de l'Escaut, qui représente la couverture territoriale majoritaire sur le Cambrésis, les délais de sortie, de prescriptions voire de définitions précises de périmètres dépendent fortement de décisions supra territoriales. Pourtant, ces éléments doivent constituer une base forte sur laquelle les prescriptions peuvent s'appuyer, soit territorialement, soit en termes d'objectifs à atteindre et

de moyens à mettre en œuvre. Par exemple, la localisation précise des zones humides et les périmètres des aires d'alimentation des captages du SDAGE doivent être arrêtés par les SAGE. Certes, le travail de la trame verte et bleue, récemment engagé, apporte des premiers éléments de réponse. Cependant, en comparaison aux SAGE, ils ne sauront être juridiquement opposables et prescriptifs.

Les objectifs raisonnés d'accroissement démographique ne présente pas une incidence majeure sur la quantité de la ressource en eau sous réserve de la généralisation des systèmes hydro-économiques, de la sensibilisation aux comportements respectueux de la ressource et de la promotion de la récupération des eaux pluviales pour des usages non potables.

Mesures réductrices et compensatoires

La possibilité offerte aux communes d'intégrer dans les documents d'urbanisme :

- ✓ un coefficient d'imperméabilisation maximal
- ✓ un débit en sortie de parcelle
- ✓ une localisation des ouvrages et espaces verts qualitatifs avec fonction de stockage
- ✓ les techniques d'infiltration naturelle
- ✓ l'évaporation naturelle permet d'agir en la matière.

Incidences sur les risques naturels

Perspectives d'évolution

Le territoire présente divers risques naturels :

- ✓ Inondations : l'étendue n'est toutefois pas marquée (Selle et Ecaillon principalement) et la fréquence relativement faible eu égard de la perméabilité globale du territoire (craie du Cambrésis).
- ✓ Mouvements de terrains et coulées de boues, érosions des sols

- ✓ Effondrements liés à l'activité humaine et au creusement de caves ou de carrières pour l'exploitation des pierres
- ✓ Retrait et gonflement des argiles
- ✓ Risque sismique avec un aléa modéré

La prise en compte des risques naturels devient donc l'un des déterminants principaux des secteurs d'urbanisation future.

Objectifs du SCOT

- ✓ Améliorer la connaissance de ces risques
- ✓ Accompagner la mise en place des Plans de Prévention des Risques
- ✓ Eviter toute urbanisation dans les secteurs d'ores et déjà identifiés ou présentant de fortes présomptions
- ✓ Réduire la vulnérabilité des constructions dans les zones d'aléas
- ✓ Préserver le lit majeur des cours d'eau, des dépressions naturelles, des zones humides, des champs d'expansion des crues
- ✓ Intégrer en amont des espaces sensibles aux problématiques d'inondations et de coulées de boues, des techniques douces anti-érosions (bandes enherbées, haies, ...) dans les espaces urbanisés et dans les pratiques agricoles.

Incidences positives du SCOT

Les prescriptions du SCOT tendent à réduire voire interdire toute nouvelle construction dans les zones inondables et les zones d'expansion de crues. De plus, des mesures de réduction de la vulnérabilité des constructions dans les zones d'aléas plus faibles sont rappelées. Ces mesures permettent efficacement de réduire les risques de dommage aux biens et aux équipements liés aux inondations.

Par ailleurs, le SCOT impose aux communes d'inventorier les secteurs concernés par les zones

d'aléas et d'identifier les zones qui génèrent du ruissellement afin d'y préconiser les mesures en aval. Cette prescription est renforcée par l'obligation de localiser et préserver les zones humides. De même sont promues les actions visant à préserver le lit majeur des cours d'eau et les dépressions naturelles, en y interdisant notamment toute nouvelle construction. Ces prescriptions très positives évitent toute urbanisation anarchique dans ces espaces sensibles.

Enfin, la promotion des techniques de gestion alternative des eaux pluviales au sein des nouvelles opérations d'urbanisme est clairement énoncée comme principe essentiel de l'aménagement urbain. Cette préoccupation pourra dorénavant être intégrée aux documents d'urbanisme notamment :

- ✓ par la définition d'un coefficient d'imperméabilisation maximal
- ✓ par la définition d'un débit en sortie de parcelle
- ✓ par la localisation des ouvrages et espaces verts qualitatifs avec fonction de stockage
- ✓ par le fait de privilégier les techniques d'infiltration naturelle
- ✓ par le fait de favoriser l'évaporation naturelle.

L'ensemble de ces mesures est de nature à limiter toute incidence du développement de l'urbanisation sur le débit des cours d'eau et sur l'érosion des sols et de ne pas augmenter les risques d'inondation ou de coulées par rapport à l'état actuel.

Le respect des prescriptions du SCOT dans le domaine de la gestion des eaux pluviales ou la limitation des ruissellements devrait permettre de réduire notablement les incidences des projets d'aménagement sur l'exposition des risques.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Parmi les incidences potentiellement négatives du SCOT sur ce thème des risques naturels, la

connaissance des zones de risques n'est à ce jour pas clairement aboutie. Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations ne sont pas élaborés. « Dans l'attente », les documents d'urbanisme sont invités à « prendre en compte les secteurs soumis au risque naturel d'inondation ou de remontées de nappes selon les connaissances et études existantes, notamment l'Atlas des zones inondables et tous les témoignages pouvant être recueillis ». Cette incertitude présente un large risque d'interprétation, voire d'impossibilité de mise en œuvre de cette préoccupation.

Mesures réductrices et compensatoires

La possibilité offerte aux communes d'intégrer dans les documents d'urbanisme :

- ✓ un coefficient d'imperméabilisation maximal
 - ✓ un débit en sortie de parcelle
 - ✓ une localisation des ouvrages et espaces verts qualitatifs avec fonction de stockage
 - ✓ les techniques d'infiltration naturelle
 - ✓ l'évaporation naturelle.
- Permet d'agir en la matière.

La densification des dents creuses doit faire l'objet en amont d'une analyse de la capacité des réseaux à absorber de nouveaux débits.

Incidences sur les risques technologiques, les bruits et les sites et sols pollués

Incidences sur les risques technologiques

Perspectives d'évolution

Les risques technologiques sont circonscrits :

- ✓ aux activités industrielles à travers les installations classées pour la protection de l'environnement dont seules trois sont en SEVESO seuil bas

- ✓ aux transports de matière dangereuse
- ✓ à la distribution de gaz ou de pétrole par conduite enterrée
- ✓ à la présence d'engins de guerre

Les enjeux sur ce thème sont globalement limités.

Objectifs du SCOT

Le SCOT fixe les objectifs suivants :

- ✓ Ne pas étendre l'urbanisation en direction des zones concernées en préservant un périmètre de sécurité adapté à la nature du risque.
- ✓ Appliquer la législation et réglementation en vigueur pour les autres points.

Incidences positives du SCOT

Afin de réduire les dangers liés aux risques industriels ou aux transports de matières dangereuses, le SCOT agit sur trois leviers :

- ✓ Isoler les nouvelles industries dangereuses susceptibles de venir sur le territoire : à l'écart des zones urbanisées ou à urbaniser, accompagnées de mesures de limitation du risque à la source dans le respect des prescriptions relatives à la trame verte et bleue
- ✓ Ne pas développer l'urbanisation vers les zones à risque
- ✓ Poursuivre la création de certains contournements pour éviter aux transports de matières dangereuses la traversée de zones urbanisées.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Il n'a pas été identifié d'incidence négative du SCOT dans ce domaine.

Mesures réductrices et compensatoires

Aucune mesure réductrice et compensatoire ne s'impose sur ce thème.

Incidences sur le bruit

Perspectives d'évolution

Les nuisances acoustiques sur le territoire du Cambrésis sont circonscrites principalement à deux thématiques :

- ✓ Classement de certaines infrastructures de transports terrestres. Jusqu'en février 2007, 33 communes étaient concernées.
- ✓ Plan d'exposition au bruit des communes autour de la base aérienne 103.

Ce dernier élément est à pondérer par la fermeture programmée de la base et de la levée à terme de cette exposition.

Les enjeux sur ce thème sont globalement limités

Objectifs du SCOT

Le SCOT développe donc un chapitre sur ce thème, notamment en rappelant les obligations réglementaires sur le sujet.

Incidences positives du SCOT

Au delà de ce rappel réglementaire, l'incidence positive du SCOT porte plus sur la recommandation faite pour l'élaboration de cartes de bruit et le cas échéant, de plans de prévention du bruit dans l'environnement. Par ailleurs, la notion de « confort acoustique » est introduite pour les opérations d'aménagement avec pour but d'identifier les zones de bruits internes et externes et de proposer en conséquence une composition urbaine et des solutions techniques ou organisationnelles pour réduire l'exposition aux nuisances sonores.

Enfin, il est rappelé que les projets routiers sont circonscrits à une optimisation du réseau existant et que l'urbanisation est limitée dans les projets de contournements.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Aucune incidence négative n'a été identifiée sur ce thème du bruit.

Mesures réductrices et compensatoires

Aucune mesure réductrice et compensatoire ne s'impose sur ce thème.

Incidences sur la santé humaine.

Perspectives d'évolution

Le territoire présente un enjeu majeur sur le niveau de santé de ses habitants. Avec un taux de surmortalité au dessus de la moyenne, les efforts doivent être portés sur ce thème afin d'accompagner les habitants dans des démarches d'amélioration de leur condition de vie et leur mobilité pour un meilleur accès aux soins. A cela s'ajoute la problématique du vieillissement de la population qui nécessite une offre de logements spécifiques et adaptés.

Objectifs du SCOT

Le SCOT agit sur les conditions de vie par le biais d'orientations en faveur de la qualité du logement. Il aborde la question des logements spécifiques notamment pour les personnes âgées dépendantes. Il agit également pour une meilleure mobilité des personnes les plus fragiles en développant les transports en commun. Enfin, il permet l'accès aux soins en favorisant les équipements sanitaires présents sur le territoire.

Incidences positives du SCOT

Les incidences du projet de SCOT seront positives à plusieurs niveaux :

- ✓ Amélioration des conditions de logement des plus fragiles
- ✓ Amélioration des conditions de déplacements par la mise en place d'une offre de transport en commun améliorée ;
- ✓ Développement de l'offre d'emploi sur le territoire,

- ✓ Amélioration globale du cadre de vie et de l'environnement ;

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Aucune incidence négative n'a été identifiée sur ce thème.

Mesures réductrices et compensatoires

Aucune mesure réductrice et compensatoire ne s'impose sur ce thème.

Incidences sur l'air, l'énergie et les déchets

Incidences sur la qualité de l'air

Perspectives d'évolution

La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire du Cambrésis malgré l'enregistrement de certains pics à l'ozone à Caudry. Ces dépassements sont occasionnés, en saison chaude, par la transformation photochimique de certains polluants dans l'atmosphère (oxydes d'azote et composés organiques volatils) en présence de rayonnements ultraviolets. Les émissions liées à la circulation, certaines industries, couplées à des effets climatiques et topographiques, sont à l'origine de cette problématique.

Cependant, les enjeux sur ce thème sont globalement limités

Objectifs du SCOT

L'objectif principal du SCOT sur ce thème concerne « l'adaptation des modes de transports aux nouvelles réalités des déplacements sur le Cambrésis » (Cf. 5 du DOG) par :

- ✓ l'optimisation du réseau de transport collectif et de l'intermodalité

- ✓ le maillage du transport collectif à partir de points d'ancrage déterminés
- ✓ la promotion des déplacements doux

Les projets routiers restent circonscrits à un confortement du réseau existant et la création de quelques contournements. Les projets plus ambitieux, en terme de création d'axes routiers sont « renvoyés » à une étude globale à l'échelle de l'arrondissement pour mesurer l'intérêt de mener d'autres projets.

Incidences positives du SCOT

Par l'ensemble de ses prescriptions (Cf. 5 du DOG), le SCOT donne clairement la priorité au développement des modes de déplacement alternatif à l'automobile:

- ✓ Améliorer l'accessibilité du territoire par le réseau T.E.R. en concentrant notamment les arrêts sur cinq pôles d'échanges structurants : Cambrai, Caudry, Le Cateau, Busigny et Iwuy
- ✓ Créer une ligne de transport en commun à haut niveau de service (LHNS) entre Cambrai, Caudry, Le Cateau et Solesmes au détriment des déplacements par l'automobile
- ✓ Mailler le transport collectif à partir de ces points d'ancrage
- ✓ Créer des pistes cyclables
- ✓ Localiser les parcs de stationnement répondant aux besoins des personnes pratiquant le covoiturage
- ✓ Promouvoir les déplacements doux

Indéniablement, ces prescriptions auront une incidence positive sur la rationalisation de l'utilisation de la voiture et donc sur la qualité de l'air.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Seule la sectorisation des activités (pondérée cependant de plusieurs critères) n'est pas sans ambiguïté et incidence potentiellement négative à l'exemple de la multiplication des déplacements qu'elle engendre. Ce

risque est accru pour les secteurs d'habitat distant des lignes de transport collectif ou des zones commerciales ou d'activité non desservies par des modes alternatifs à l'automobile.

Mesures réductrices et compensatoires

Aucune mesure compensatoire ne s'impose à ce thème de la qualité de l'air.

Incidences sur l'énergie

Perspectives d'évolution

Les éléments de diagnostic ont révélé :

Une part élevée du secteur résidentiel dans la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre. Ces dernières sont globalement stabilisées sous l'effet du recours de plus en plus important au gaz naturel, au détriment du fioul voire du charbon (effet de substitution). C'est principalement le parc ancien et dégradé (plus important dans le Cambrésis qu'en région) qui instaure cet effet négatif sur l'environnement voire sur les conditions sociales et économiques (précarité énergétique).

Le transport représente le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre. Son augmentation est sensiblement équivalente à celle constatée à l'échelle régionale. Ce sont principalement les déplacements routiers qui pèsent sur ces niveaux d'émission malgré le faible taux de motorisation des ménages cambrésiens. Avec 80% des déplacements domicile-travail en voiture, ce phénomène contribue lui aussi aux situations de précarité énergétique.

Objectifs du SCOT

Les objectifs de réduction de la consommation énergétique du territoire et donc des émissions de gaz à effet de serre associées sont repris, explicitement ou

indirectement, dans plusieurs chapitres du SCOT. Parmi les plus représentatives, on peut citer :

- ✓ Améliorer l'accessibilité ferrée du territoire
- ✓ Renforcer la centralité et le maillage urbain
- ✓ Améliorer l'accessibilité et renforcer la centralité autour des pôles gares
- ✓ Créer une ligne de transport en commun à haut niveau de service
- ✓ Mailler le transport collectif
- ✓ Promouvoir les déplacements doux
- ✓ Limiter le développement de l'urbanisation linéaire
- ✓ Diversifier la production de logements
- ✓ Donner la priorité au foncier en tissu urbain existant

De plus, un chapitre spécifique fixe un double objectif de maîtrise de la consommation énergétique et de développement des sources renouvelables.

Incidences positives du SCOT

En plus des prescriptions directement reprises dans le chapitre spécifique, le SCOT intègre également :

- ✓ L'interdiction de faire obstacle à la mise en œuvre et l'utilisation des énergies renouvelables et des choix constructifs et techniques favorables à la performance environnementale et énergétique
- ✓ L'étude de faisabilité énergétique pour les opérations d'aménagement
- ✓ L'obligation faite aux communes de s'appuyer sur une analyse environnementale et énergétique préalablement à la définition de nouvelles extensions urbaines.)
- ✓ De plus les prescriptions relatives à la promotion d'une autre forme d'urbanisme et de déplacements auront un impact positif concernant la réduction de consommation d'énergie et la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

En effet, le souci de diversifier la production de logements pour loger toutes les catégories de population

permettra d'adapter la taille des logements et les factures énergétiques associées aux stricts besoins. L'objectif de donner la priorité au foncier en tissu urbain existant participera quant à lui à la réduction des transports automobiles généralement inévitables dans les lotissements périphériques des villes et villages. La lutte contre les logements vacants et la valorisation du parc existant contribueront quant à eux à résorber le patrimoine ancien et leur mise aux normes énergétiques.

Tout le chapitre relatif aux transports promeut sans ambiguïté le transport en commun et les déplacements doux au détriment de la voiture.

Enfin, il est important de noter qu'un chapitre tend à promouvoir les opérations d'urbanisme durable avec au moins un écoquartier par commune pôle. Cet objectif aura une incidence positive, moins sur les consommations et émissions de gaz à effet de serre économisées, que sur le caractère pédagogique et reproductible à d'autres échelles. En effet, cette thématique souffre encore du manque de repères et d'exemples transposables à coût maîtrisé.

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Aucune incidence négative n'a été identifiée sur ce thème.

Mesures réductrices et compensatoires

Aucune mesure compensatoire ne s'impose à ce thème de l'énergie.

Incidences sur les déchets

Perspectives d'évolution

L'augmentation des déchets ménagers reste un enjeu pour le territoire. Cette problématique est accentuée par l'éclatement des compétences pour la gestion des déchets à l'échelle du Cambrésis.

Même si le nombre de déchèteries est conforme aux exigences du précédent Plan départemental

d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), les distances à parcourir sont encore, pour certains secteurs, assez importantes. De plus, aujourd'hui la quasi totalité des déchets produits dans le Cambrésis est acheminé par la route en dehors de l'arrondissement pour traitement.

Enfin, les déchets de certains secteurs d'activité ne sont à ce jour pas ou peu traités : déchets du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), agricoles, artisans et commerces, déchets organiques.

Objectifs du SCOT

Dans l'attente du nouveau PDEDMA, en cours de modification sous compétence du Conseil Général du Nord qui doit déterminer avec et pour le territoire les orientations en matière de gestion des déchets, le SCOT détermine les grands objectifs suivants (Cf. 1.6 du PADD) :

- ✓ Réduire à la source la quantité de déchets
- ✓ Augmenter les tonnages recyclés
- ✓ Optimiser le geste de tri individuel et collectif
- ✓ Réduire les impacts routiers liés à la collecte
- ✓ Etudier l'opportunité de création d'un équipement de traitement ou de valorisation

Incidences positives du SCOT

Le DOG précise les prescriptions relatives à la bonne atteinte des objectifs précédemment cités dans la limite de leur traduction juridique au sein d'un document d'urbanisme.

A noter l'obligation faite aux projets de logements collectifs et aux opérations d'aménagement d'intégrer les emplacements de collecte sélective des déchets. Cette prescription intègre une valeur qualitative aux ouvrages (« ces emplacements doivent faire partie intégrante du projet architectural et paysager des opérations concernées »).

De plus, dans l'esprit de la loi Grenelle, l'attention est attirée vers la gestion future et probable de déchets

spécifiques : organiques, artisans et commerçants, bâtiments, ...

Incidences potentiellement négatives du SCOT

Aucune incidence potentiellement négative ne s'impose à ce thème des déchets.

Mesures réductrices et compensatoires

Aucune mesure réductrice et compensatoire ne s'impose à ce thème des déchets.

Résumé non technique

Le Cambrésis se situe au sud de la région Nord-Pas-de-Calais, il regroupe 110 communes au sein de 9 intercommunalités. En 2006, il compte 155 669 habitants.

Diagnostic général

Au niveau démographique, le territoire connaît une perte importante de sa population depuis plusieurs années. La tendance actuelle est à la stabilisation mais la projection au fil de l'eau met en évidence une lente décroissance de la population pour les 10 ans à venir principalement liée à un manque d'attractivité (solde migratoire négatif). Il faut ajouter à cela un vieillissement de la population. Dans ce contexte, il apparaît important de mener une politique d'attractivité du territoire.

D'un point de vue social, malgré une hausse du nombre d'actifs et des emplois qualifiés, le territoire possède à taux de chômage quatre points supérieurs à la moyenne nationale. Le Cambrésis est marqué par un niveau de santé anormalement bas et une disparité territoriale Est-Ouest en termes de formation et d'accès aux soins médicaux. Finalement au niveau socio-économique il est important d'accompagner la mutation économique, de renforcer le niveau de formation et d'améliorer le recours aux soins de santé.

Sur le plan des activités économiques, le territoire se tertiarise progressivement, même si ces emplois sont encore bien inférieurs à la moyenne régionale. L'industrie, second employeur a perdu des emplois. La filière textile a souffert néanmoins en se positionnant dans certaines niches (textiles techniques...) ainsi que dans le très haut-gamme, le Cambrésis est en territoire reconnu. L'industrie chimique et le secteur de la construction connaissent eux aussi une belle dynamique.

Le secteur agricole apporte également une valeur ajoutée au territoire, appuyé par l'industrie agroalimentaire. Dans ce contexte il est important de consolider le développement de l'activité économique en renforçant le réseau de PME, d'attirer de nouvelles activités exogènes et d'accompagner la tertiarisation.

Concernant les activités commerciales, l'offre se polarise autour des moyennes et grandes surfaces alimentaires ce qui a pour conséquence d'affaiblir les commerces de proximité notamment dans les centres bourgs. Il est important de maîtriser la création des zones commerciales et de renforcer l'attractivité des centres villes.

Les équipements et les services répondent à un enjeu d'attractivité du territoire et assure une équité entre les habitants. Or, le Pays a une offre de soin relativement faible et trop spatialisée qui marque des disparités intra territoriales. Puis, un taux d'équipement spécifique aux personnes âgées faible qui dénote une insuffisance de l'offre. En outre, nous observons un manque d'attractivité du territoire à l'échelle régionale au niveau culturel et sportif. Enfin le Pays connaît un développement de l'offre touristique important qu'il faut continuer de conforter.

Au niveau de l'évolution de l'occupation des sols, le territoire assiste à une urbanisation progressive pour une population en baisse. La surface artificialisée a quasiment doublée en 40 ans. L'analyse foncière des documents d'urbanisme montre que pour les 10 ans à venir l'urbanisation est très largement comblée par seulement 24 communes si nous suivons le rythme actuel de 65ha/an. Il s'avère important que le SCoT maîtrise la consommation foncière et la périurbanisation

en agissant sur la densité afin de préserver les espaces naturels.

En termes d'habitat, le rythme de construction soutenu de ces dernières années cache des déséquilibres. Basé sur le modèle individuel ceci pose deux problèmes. D'une part l'offre ne répond pas à l'ensemble des parcours résidentiels (logements aidés, logements spécifiques) et d'autre part elle engendre une consommation foncière importante. Aussi il est important de noter que la dynamique actuelle laisse de côté le parc existant particulièrement ancien. Il y a une nécessité de trouver une plus grande mixité de logements et une plus grande cohérence urbaine dans les nouvelles opérations, de remettre sur le marché un certain nombre de logements vacants et de requalifier le parc existant.

En matière de transports et déplacements, le mode dominant reste l'automobile (70% des déplacements domicile-travail). La fréquentation des principaux axes de circulation est en constante augmentation. Néanmoins les derniers aménagements réalisés ou programmés veilleront à fluidifier et sécuriser ces déplacements. Les transports collectifs réduits souvent au rang de transport scolaire sont à renforcer.

Etat initial de l'environnement

Le Cambrésis est constitué d'un paysage de plateaux coupés en alternance par des vallées. Le paysage ouvert de l'ouest laisse petit à petit la place au bocage en se rapprochant de l'Avesnois. Concernant le bâti, le Cambrésis est marqué par un habitat peu dispersé. Néanmoins l'urbanisation linéaire de ces dernières années a quelque peu modifié l'aspect des villes et villages.

Les milieux naturels remarquables sont peu présents sur le territoire. Toutefois, les zones d'inventaire se trouvant sur le Cambrésis sont d'une grande richesse biologique. L'enjeu pour le territoire est de renforcer la protection et la valorisation de ces sites naturels et d'améliorer la connexion entre eux par le maintien d'une trame écologique.

La ressource en eau, principalement d'origine souterraine est menacée par la multiplication des points de captages et par une pollution croissante en nitrate. En parallèle, les cours d'eau d'une qualité générale plutôt médiocre sont perturbés par les rejets domestiques notamment lors d'épisodes pluvieux. Il est déterminant pour le territoire de mieux protéger sa ressource en eau notamment

Sur le plan énergétique, la consommation et donc les émissions de gaz à effet de serre du Cambrésis sont en constante augmentation. Le secteur résidentiel (électricité, chauffage, ...) est le plus consommateur, suivi de l'industrie et des transports. Il est impératif de maîtriser cette consommation afin de prévenir l'impact lié à la diminution des énergies fossiles. Le territoire s'emploie à être plus économe et à développer les énergies renouvelables.

Au niveau des risques naturels, le territoire est soumis aux inondations et aux mouvements de terrains, souvent liés. Il est déterminant de prévenir ces risques par la prise en compte de certaines zones à risques (zones d'expansion de crues...) et en réduisant l'impact des aménagements (limiter l'imperméabilisation,...)

Concernant les risques technologiques et les nuisances, le territoire compte quelques installations classées au titre des ICPE mais seulement deux sont classées SEVESO seuil bas. D'autre part, le Cambrésis est traversé par plusieurs réseaux de gazoduc et oléoduc qu'il convient de prendre en compte. Le bruit est également une nuisance importante, les routes à grande circulation, les voies ferrées sans oublier la Base Aérienne 103 sont des vecteurs importants de bruit. Le SCoT a pour objectif de réduire au maximum l'exposition des habitants face à ces risques et nuisances.

En termes de pollutions des sols et de nuisances, le territoire recense 23 sites BASOL et 953 sites BASIAS. En lien direct avec la gestion économe de l'espace mais également avec les objectifs d'étendre les espaces naturels, ces sites sont amenés à être requalifiés et devenir de nouvelles opportunités foncières.

La gestion des déchets, d'origine ménagers ou liés aux activités économiques, est une problématique déterminante. Le territoire est globalement bien organisé concernant la collecte et le tri des déchets. Par contre le traitement et la valorisation de ceux-ci sont externalisés vers les territoires voisins. Le SCoT s'organise pour réduire la production de déchets et atteindre les objectifs du PDEDMA.

De la démarche d'évaluation environnementale au suivi du SCoT

L'évaluation environnementale du SCoT analyse les objectifs du PADD et les orientations du DOG qui en découlent au regard de l'environnement afin de déterminer l'impact du projet. Cette analyse reprend chaque thématique environnementale (espaces naturels, ressource en eau, risques, déchets...). Elle détermine les perspectives d'évolution et surtout évalue les incidences positives mais également négatives du projet sur l'environnement et le cas échéant les mesures à apporter pour réduire ou compenser les conséquences négatives.

Bien que le projet ait pour ambition une plus grande préservation des espaces naturels et un développement durable du territoire, certains choix auront un impact : consommation d'espaces agricoles, impact paysager, consommation d'énergie... Le but des mesures compensatoires est d'anticiper ces impacts afin qu'au terme du projet, les gains apportés par une démarche générale plus durable compensent les impacts négatifs et surpassent la tendance actuelle.

Le SCoT doit faire l'objet d'un suivi et d'une analyse dans un délai de dix ans des résultats liés à son application sur le territoire. La définition d'un certain nombre d'indicateurs environnementaux mais également économiques ou sociaux permettront ce suivi lors de sa mise en œuvre. Ils pourront également être les signaux d'alarmes d'éléments nécessitant des corrections.

Indicateurs de suivi et d'évaluation.

Conformément à l'article L.122-14 du Code de l'Urbanisme « Au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation ou de la dernière délibération portant révision du schéma de cohérence territoriale, l'établissement public prévu à l'article L.122-4 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment du point de vue de l'environnement, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en révision complète ou partielle. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

Le projet de SCoT a fait l'objet d'une analyse diagnostic s'appuyant sur des indicateurs qui permettent d'établir un état zéro du territoire avant la mise en œuvre du schéma. Ces indicateurs développés ci-après permettront d'assurer un suivi et une évaluation à mi-parcours.

Le SCoT du Pays du Cambrésis devra donc faire l'objet d'une évaluation. Il apparaît alors nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi qui permet

d'apprécier la mise en œuvre des orientations retenues et d'en mesurer l'avancement. Le suivi consiste à analyser les évolutions constatées à partir d'un ensemble d'indicateurs pertinents définis par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis. Ces indicateurs vont permettre de créer un observatoire du SCoT qui servira d'outil pour bien suivre les évolutions du territoire et permettra d'en définir plus précisément les axes d'intervention. Ainsi, le suivi devra donner aux différents acteurs du schéma, la mesure de l'évolution du territoire au regard des objectifs fixés initialement dans le SCoT et l'impact des décisions.

Le suivi doit être conçu comme un processus qui s'inscrit en continu dans le temps. Il doit permettre d'identifier les leviers les plus efficaces pour atteindre les objectifs fixés et mesurer en temps réel les évolutions. L'objectif ne sera donc pas de produire un nouveau diagnostic mais bien de comparer les évolutions par rapport au diagnostic initial. L'équipe du Syndicat mixte assurera le suivi des documents d'urbanisme locaux afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre et l'application du SCoT.

Une commission composée d'élus du syndicat mixte se réunira chaque fois qu'une commune en fera la demande pour analyser sa situation, ou au cas où il identifierait la nécessité de modifier le schéma de cohérence territoriale et le cas échéant si une modification doit être réalisée, le Syndicat mixte engagera la procédure légale.

La liste des indicateurs n'est pas exhaustive, en cela elle peut être complétée par d'autres indicateurs en fonction des analyses qui seront menées dans le cadre du suivi du SCoT. En outre, il est important de souligner que pour chaque indicateur, il faut observer l'évolution par rapport à la donnée précédente, de manière à observer si les objectifs du SCoT sont atteints. Enfin, quand les indicateurs le permettent, il est intéressant de faire une représentation spatiale afin de montrer s'il existe des disparités territoriales.

Les indicateurs démographiques :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	Echelle de suivi	Périodicité
évolution de la population	nombre d'habitant	RGP	INSEE	Commune, Zone d'emploi, Pays	annuelle
	solde naturel et migratoire (variation entre les deux derniers RGP)				
migration résidentielle	nombre de flux entrant et sortant (interne et externe)				
vieillessement	répartition en classe d'âge/ variation du nombre de 60 ans et + entre les deux derniers RGP				
décohabitation	nombre de personne par logement				

Les indicateurs socio-économiques :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution organisme fournisseur	Echelle de suivi	Périodicité
emploi	évolution du nombre d'emploi / évolution des catégories d'emploi	BD	Assedic, MSA	Zone d'emploi	annuelle
CSP	évolution des CSP	RGP	INSEE	Commune, Pays	annuelle
chômage	évolution du taux de chômage	BD	Pôle emploi	Pays	trimestrielle
santé	évolution du taux de mortalité	Observatoire Régional de la Santé	Région	Pays	annuelle
pauvreté	% des personnes recevant le RSA, l'API et/ou l'AAH	BD	CAF	Commune, Pays	annuelle
développement humain	IDH	D2DPE	Région	Commune	
Formation	% population sans diplôme	RGP	INSEE	Commune	annuelle

Les indicateurs des équipements et des services :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	Echelle de suivi	Périodicité
santé	nombre d'établissement hospitalier et clinique + répartition géographique nombre de médecins généralistes et spécialisés + répartition géographique offre d'hébergement pour les personnes âgées	DRASS / diagnostic des services	Région, Pays	Commune	Annuelle
sports et loisirs	nombre et catégorie d'équipements sportifs nombre et catégorie d'équipements de loisirs	à recenser	Communes, EPCI, Pays		
culture	nombre, catégories, fréquentation des équipements culturels niveau d'attractivité	Observatoire économique / BD	Comité régional du tourisme NPDC, équipements culturelles	établissement	
Equipements scolaires	nombre d'établissement + répartition géographique	BD	Inspection Académique Nord	Commune	

Les indicateurs du développement urbain :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	Echelle de suivi	Périodicité
urbanisation	évolution des surfaces artificialisées, agricoles, naturelles évolution de la densité: nombre de logements /ha	SiGALE (OccSol) docs d'urba communaux	Région Communes EPCI	Commune	annuelle
foncier	évolution de l'occupation générale du sol nombre d'ha et typologie des zones U et AU	SiGALE (OccSol) docs d'urba communaux	Région Communes, EPCI		

Les indicateurs de l'habitat :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	Echelle de suivi	Périodicité
construction neuve	nombre de logements neufs commencés (ou autorisés)	SITADEL	DRE	Commune	annuelle
	part des constructions neuves en renouvellement urbain	Permis Construire	Commune, EPCI		
	part des constructions neuves en étalement urbain				
caractéristique de l'offre	typologie (offre et taille) des logements				
	% de logements inconfortables	FILOCOM, RGP, ARHLM	DGI	Commune	tous les deux ans
	% de logements vacants	FILOCOM, EDF, RGP			
parc social	nombre de logements aidés				
	nombre de logements "très sociaux"				
Réhabilitation/Amélioration de l'habitat	Nombre de logements indignes réhabilités	OPERA	ANAH		annuelle

Les indicateurs du développement économiques :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	échelle de suivi	Périodicité
Agriculture	évolution du nombre d'exploitations et nombre d'emplois (agriculteurs exploitants)	RGP, RGA	INSEE, Chambre d'agriculture	Commune	environ 10 ans
	Diversification des exploitations (agriculture bio; agro-tourisme;...)	BD	Chambre d'agriculture		10-12 ans
	Evolution des SAU	RGA	Chambre d'agriculture		
Entreprises	nombre d'entreprise	SIRENE	CDE, URSSAF	Commune	annuel
	nombre de zones d'activités et évolution de la superficie				
	taux d'occupation des zones existantes		SMPC, EPCI, CDE	zone	3 ans
	Nombre d'emploi dans les zones d'activité	Base ZAE	Ppige, CDE	Commune	annuel
	Evolution et Type d'activité	Unistatis	INSEE		
Nombre de construction de locaux pour les activités économiques	SITADEL	Région	Arrondissement, zone d'emploi		
Commerces	nombre d'ouvertures et de mutations des enseignes de plus de 300m ² et CDAC	BD	CCI	Commune	annuel
	nombre d'ouvertures et de mutations des enseignes de moins de 300m ²				
	nombre de construction de locaux pour les commerces	SITADEL	Région	Arrondissement, zone d'emploi	
	Nombre de commerces dans les pôles principaux et majeurs		SMPC	Pays	
	évolution des commerces dans les 3 pôles commerciaux majeurs				
évolution des commerces de proximité et de première nécessité					
TIC	taux d'accessibilité au haut débit (nombre de lignes)	ARCEP	Opérateurs téléphoniques	Commune	annuel
	Nombre de foyer équipé en fibre optique				

Les indicateurs du transport et des déplacements :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	échelle de suivi	Périodicité
mobilité	déplacements domicile-travail taux de motorisation des ménages répartition modale	RGP/ EMD	INSEE / Région	Pays	
déplacements doux	Km de piste cyclable Km de chemin de randonnée		SMPC		
réseau viaire	gabarit des voies nombre de véhicule/jour sur le réseau principal politique du stationnement part du trafic poids lourds	EMD / BD	Région NPDC / CG 59		
réseau ferroviaire	fréquentation des lignes temps de parcours jusqu'aux villes alentours nombre de trains affrétés aux flux de marchandises	observatoire régional des transport	Région NPDC et SNCF		
réseau fluvial	trafics portuaires et type de marchandises	observatoire régional du transport fluvial de marchandise	Région NPDC VNF		
réseau de TC urbain et interurbain	nombre de voyageurs fréquences et desserte	EMD BD	Région CG 59 / EPCI		

Les indicateurs environnementaux :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	échelle de suivi	Périodicité
Paysages	affichage publicitaire : recensement des mesures restrictives		EPCI / commune	Commune	annuelle
	Nombre opération / mesures de valorisation du patrimoine ordinaire		EPCI / commune	Commune	annuelle
	KM de haies et % de boisement	SIGALE	Région	Commune	annuelle
	Evolution de la géométrie du paysage (cône de vue, lignes, point de repère,...)				
	Superficie des espaces verts en ville				
Milieux naturels	% d'espaces naturels sur la surface du territoire	Occupation du sol (SIGALE)	Région	Pays	
	Nombre et superficie d'espaces naturels remarquables (ENS, ZNIEFF,...)		DREAL	Pays	
	Nombre d'espèce par communes	Digital	Conservatoire botanique de Bailleul	Commune	annuelle
	Nombre et diversité des habitats naturels	ARCH	DREAL	sites	annuelle
	Evolution de la fonctionnalité des corridors	recensement PCT	SMPC	Pays	annuelle
Gestion de l'Eau et milieux aquatiques	Qualités des eaux, des nappes et cours d'eau	Annuaire qualité des eaux de surfaces	Agence de l'eau Artois-Picardie	Bassin versant	annuelle
	Nombre, superficie et % de zones humides	Occupation du sol (SIGALE)	Région	Pays	
	Nombre de points de captage et suivi de leur qualité	Base de données	Agence de l'eau Artois-Picardie	Bassin versant	annuelle

Les indicateurs environnementaux (suite) :

Problématique à observer	Indicateurs: information pour y répondre	Source statistique à mobiliser	Institution-organisme fournisseur	échelle de suivi	Périodicité
Air et énergie	% de rejet de GES direct par secteur (et indirect pour l'agriculture)		ADEME		
	évolution des émissions de GES directs				
	Indice ATMO	Indice	ATMO NPDC	Station	journalier
	Nombre d'éoliennes implantées	Recensement	EPCI / commune	Commune	annuelle
	Consommation d'énergie par secteur	NORENER / ERDF	ERDF		
	Nombre d'unité de production d'énergie renouvelable				
Risques naturels	Nombre de PPR	prim.net	Etat / DREAL	Commune	annuelle
	Nombre d'arrêté CATNAT				
	Nombre et superficie des zones d'expansion des crues et des cavités		DDTM	sites	annuelle
	Nombre et type de MAE et autres opérations				
Risques technologiques	Nombre d'installations classées ICPE		DREAL	Site / établissement	annuelle
	Nombre de sites SEVESO				annuelle
Pollution des sols	Nombre de sites BASOL	BD BASOL	DREAL / DDTM	Commune	
	Nombre de sites BASIAS	BD BASIAS			
	Nombre de reconversion des sites pollués		DREAL		
Déchêts	Quantité de déchets produits, triés, traités		EPCI / Syndicat		
	Quantité de déchets industriels et artisanaux / an (DI, DIB, DD)				
Nuisances sonores	Nombre de points noirs de bruit identifiés		DDTM		
	Evolution du classement sonore des infrastructures terrestre de transports				

